

RAPPORT ANNUEL **2018**



SOMMAIRE

Gouvernance du Groupe	02
Message du Président	03
STEF en bref	05
Tour d'horizon	06
Environnement économique	09
Activités du Groupe	12
Déclaration de performance extra financière	
Responsabilité sociétale de l'entreprise	34
Rapport sur le gouvernement d'entreprise	64
Renseignements à caractère général	71
Facteurs de risques	74
Comptes consolidés	79
Comptes annuels	145

NOTRE MISSION : ÊTRE LE TRAIT D'UNION ENTRE LES UNIVERS DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA CONSOMMATION

Leader européen des services de transport et de logistique sous température contrôlée, STEF achemine des produits frais, surgelés ou thermosensibles, de leurs zones de production vers leurs zones de consommation.

Chaque jour, les 18 000 salariés du Groupe se mobilisent pour apporter aux industriels de l'agroalimentaire, aux enseignes de distribution et aux acteurs de la restauration hors domicile, des solutions sur mesure, et pour garantir les meilleures conditions de sécurité sanitaire, de délais et de qualité pour leurs produits.

Pour remplir sa mission, STEF s'appuie sur le professionnalisme de ses équipes, la densité de son réseau européen (France, Italie, Espagne, Portugal, Belgique, Pays-Bas, Suisse) et sur sa capacité à s'adapter aux évolutions du marché.

► GOUVERNANCE DU GROUPE

Direction Générale

Jean-Pierre SANCIER
Directeur Général

Stanislas LEMOR
Directeur Général Délégué

Marc VETTARD
Directeur Général Adjoint



Évolution de la gouvernance en 2019 - Messieurs Francis Lemor et Jean-Pierre Sancier ayant remis leurs mandats respectifs, à l'issue de l'Assemblée Générale du 30 avril 2019, M. Stanislas Lemor a été nommé Président-Directeur Général du Groupe et Marc Vettard, Directeur Général Délégué en charge des opérations.

Comité Exécutif (de gauche à droite)

Jean-Yves CHAMEYRAT
Directeur des Ressources Humaines
Ángel LECANDA
Directeur Général de STEF Iberia
Léon de SAHB
Directeur des Systèmes d'Information et Achats / Directeur Général de STEF Information et Technologies

Marc REVERCHON
Président-Directeur Général de La Méridionale
Marco CANDIANI
Directeur Général de STEF Italie
Bertrand BOMPAS
Directeur Général Adjoint France
Vincent KIRKLAR
Directeur Immobilier
Directeur Général d'IMMOSTEF
Stanislas LEMOR
Directeur Général Délégué

Jean-Pierre SANCIER
Directeur Général Groupe
Marc VETTARD
Directeur Général Adjoint
Vincent FROMAGE
Directeur Commerce et Marketing
Christophe GORIN
Directeur Métiers Groupe

Conseil d'Administration

Francis LEMOR, Président
Bernard JOLIVET, Vice-Président
Jean-Charles FROMAGE
Jean-Michel DELALANDE
Elisabeth DUCOTTET

Alain GEORGES
Emmanuel HAU
Estelle HENSGEN-STOLLER
Jean-François LAURAIN
Murielle LEMOINE
Lucie MAUREL-AUBERT
Dorothee PINEAU

ALLIANZ Vie, représentée par Clarisse KOPFF
ATLANTIQUE MANAGEMENT, représentée par François de COSNAC

► MESSAGE DU PRÉSIDENT



L'année 2018 a connu un ralentissement progressif de la croissance dans nos économies européennes et une évolution contrastée de la consommation alimentaire. Pour STEF, 2018 aura été une année de performance avec un chiffre d'affaires en forte augmentation et une solide croissance organique de nos activités, en France et à l'international.

L'année 2018 a également vu doubler l'enveloppe réservée aux investissements du Groupe.

Deux opérations de croissance externe sont venues conforter notre positionnement. L'une concerne l'acquisition des activités Surgelé du groupe Marconi en Italie. Nous sommes désormais présents dans ce pays sur tous les secteurs d'activité et sur toutes les gammes de température pour nos clients, avec un volume d'entrepôt de plus d'un million de m³.

La seconde opération concerne l'acquisition de la société Express Marée dédiée à la logistique des produits de la mer en France. STEF renforce de la sorte sa stratégie de spécialisation sur le marché de la marée et offre désormais à ses clients une couverture complète du territoire.

Enfin, nous avons continué d'investir dans nos moyens de production et de nouveaux sites stratégiques ont vu le jour ; je citerai Le Plessis-Pâté et Aulnay-sous-Bois en Île-de-France, Kölliken en Suisse, L'Isle-d'Abeau en région Rhône-Alpes et enfin, Bologne en Italie.

En 2018, les effectifs de notre Groupe ont encore progressé et plus de 18 000 salariés contribuent aujourd'hui à la réussite de STEF, soit 1 300 nouvelles recrues en un an.

Afin de mieux faire connaître les opportunités que nous offrons autour de notre modèle social, nous avons déployé la marque employeur STEF, avec la formule « Construisez votre futur au cœur du monde alimentaire ».

L'exemple emblématique de la spécificité de notre Groupe reste notre Fonds Commun de Placement d'Entreprise dont nous avons célébré les 25 ans en 2018 et qui permet désormais à plus de 10 000 de nos collaborateurs de participer à hauteur de 16,60 % au capital de STEF. STEF poursuit ainsi ses engagements volontaristes en matière de responsabilité sociétale d'entreprise et a reçu, pour la deuxième année consécutive, la note « Ecovadis Gold », plus haute notation en la matière.

L'année 2019 sera une année d'évolution pour la gouvernance du Groupe : Jean-Pierre Sancier et moi-même avons décidé de transmettre le flambeau à une nouvelle génération. Celle-ci incarne à la fois la culture et l'esprit de conquête STEF et est prête, j'en suis sûr, à accompagner les évolutions de nos marchés pour les années à venir. Je suis convaincu que Stanislas Lemor et Marc Vettard continueront à porter haut les couleurs et les valeurs du Groupe.

Cela a déjà commencé par la mise en œuvre d'une nouvelle organisation opérationnelle en France qui valorise notre spécialisation et nous permettra de mieux répondre aux attentes de nos clients. Les prochains enjeux résident dans l'intégration et la mise en performance opérationnelle des sociétés acquises ces dernières années et l'accompagnement des chantiers de transformation digitale.

Dans le secteur du maritime, La Méridionale entend bien poursuivre sa mission de service public de desserte de la Corse. L'engagement et le savoir-faire de ses salariés, la performance de son outil naval, ses innovations reconnues en matière d'environnement lui permettront, demain comme par le passé, d'assurer le service fiable et compétitif dont la Corse a besoin.

Remettant mon mandat de Président à la veille des 100 ans de la création de STEF, je souhaiterais vous dire combien je suis honoré et fier d'avoir contribué à bâtir un volet de son histoire. Ce fut un privilège d'avoir partagé auprès des femmes et des hommes du Groupe cette mission quotidienne et exigeante au service de nos clients.

Une fois encore, je tiens à remercier nos clients pour la confiance qu'ils témoignent à notre Groupe et à les assurer de la fidélité de STEF à leurs côtés, dans tous leurs projets.

Francis LEMOR
Président

EN 2018, LE GROUPE EST ORGANISÉ AUTOUR DE QUATRE SECTEURS OPÉRATIONNELS

Le Pôle Transport France

concentre l'expertise du Groupe autour du groupage, du transport de lots et de l'organisation des flux nationaux et internationaux de produits alimentaires frais et surgelés. Il intègre également le transport des produits de la mer.



1

Le Pôle Logistique France

rassemble toutes les prestations logistiques proposées aux industriels, à la grande distribution et à la restauration hors foyer pour leurs produits alimentaires surgelés, frais, thermosensibles et secs.



2



3

Les Activités internationales

menées en Italie, Espagne, Portugal, Belgique, Pays-Bas et Suisse, dans le transport comme dans la logistique, sont rassemblées dans le Pôle STEF International qui couvre également les activités de flux européens.



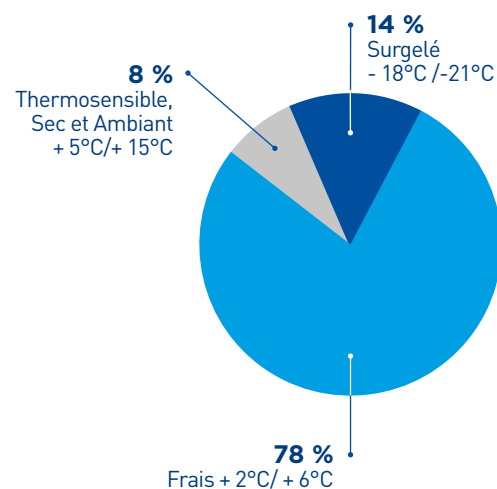
4

Le Pôle Maritime

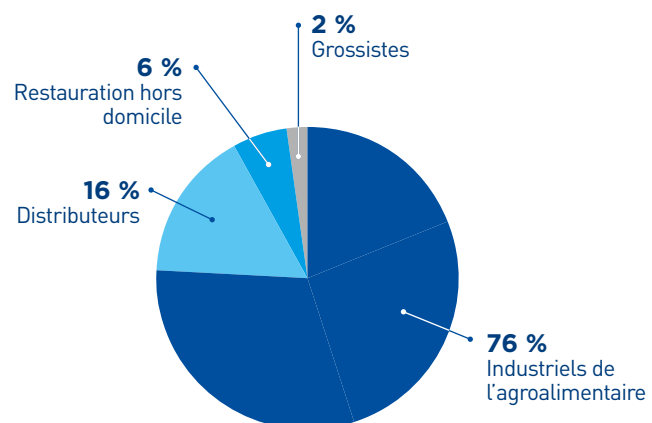
assure, via La Méridionale, le transport de fret et de passagers entre le continent et la Corse.

Répartition des activités Transport et Logistique du Groupe

Par gammes de température



Par clients



STEF EN BREF

Chiffre d'affaires consolidé 2018
(en millions d'euros)

3 255,1 M€

Résultats consolidés 2018
(part du Groupe en millions d'euros)

94,4 M€

Capitaux propres consolidés 2018
(part du Groupe en millions d'euros)

693 M€

Effectifs
18 053

Clients
plus de **10 000**

Livraisons
plus de **100 000** par jour



7 PAYS

France, Italie, Espagne, Portugal, Belgique, Pays-Bas, Suisse

Plateformes et entrepôts



236

169 sites en France
67 sites dans les autres pays

Surface de quai
510 600 m²

Volume d'entreposage
9 103 300 m³

Plus de 4 000 véhicules opérés
dont **2 300** en propre

Cargos mixtes
3

TOUR D'HORIZON

JANVIER

INSERTION DES JEUNES

STEF signe une convention locale de partenariat « Entreprises et Quartiers » avec la Préfecture de Seine-et-Marne en vue du recrutement de collaborateurs sur son site de Darvault.



FÉVRIER

500 CONDUCTEURS ROUTIERS EN CDI ET 50 EN ALTERNANCE

Pour accompagner le développement de ses activités et répondre aux tensions croissantes sur les métiers du transport, STEF lance un vaste programme de recrutement sur toute la France.



MARS

LIVRAISON URBAINE

Pour faire face à ces enjeux spécifiques, STEF se mobilise. Le 13 mars, le Groupe a renforcé son service de logistique urbaine dédié aux professionnels de l'alimentaire du centre-ville de Bruxelles. Quelques jours plus tard, STEF organisait une manifestation dédiée à la Green Logistics et aux solutions de livraison urbaine en collaboration avec la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg.



AVRIL

E-COMMERCE

STEF inaugure avec Carrefour la 1^{ère} plateforme en Île-de-France entièrement dédiée aux Drive. Cette ouverture marque une étape importante dans le développement de STEF sur le segment porteur du e-commerce.



AVRIL

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Le site de Saintes en Belgique en est désormais équipé. Ils sont destinés à couvrir la quasi-totalité de sa consommation. Il pourra également bénéficier de certificats verts qui lui permettront de la revendre à des fournisseurs d'électricité.



MAI

ENTRÉE SUR LE MARCHÉ DU SURGELÉ EN ITALIE

STEF acquiert le Groupe Marconi, leader italien de la logistique des surgelés. C'est la plus grande opération du secteur de la logistique sous température dirigée de ces dernières années en Italie ! Avec les établissements de Fidenza et d'Ascoli Piceno, l'ensemble immobilier de 1,3 million de m³ ouvre de nombreuses perspectives de croissance.



JUIN

ACTIONNARIAT SALARIÉ

STEF fête les 25 ans de la création du Plan d'Épargne Entreprise. Notre fierté : 2 salariés sur 3 sont aujourd'hui actionnaires du Groupe, toutes catégories socio-professionnelles et tous pays confondus.



À LA CONQUÊTE DE PARIS

Avec sa nouvelle plateforme au sein du MIN de Rungis, STEF opère directement ses activités de livraison de détail en région parisienne et améliore la qualité de service et de distribution pour ses clients.

JUIN/JUILLET

RENFORCEMENT DANS LES ACTIVITÉS SEAFOOD

Avec l'acquisition de son partenaire historique Express Marée, STEF réaffirme sa stratégie de croissance sur le marché exigeant des produits de la mer. STEF Seafood propose désormais à ses clients et partenaires de Seafoodways* une couverture qui intègre le Sud-Ouest et le Languedoc-Roussillon.

* STEF Seafood et Express Marée sont membres fondateurs de Seafoodways, le 1^{er} réseau européen de transport et de logistique des produits de la mer.

JUILLET

WWW.STEF.COM FAIT PEAU NEUVE !

Graphisme renouvelé, navigation intuitive, contenu enrichi, le nouveau site internet de STEF illustre le positionnement du Groupe au cœur de la chaîne agroalimentaire avec une nouvelle signature : Connecting Food Market Players.



OCTOBRE

LA RSE RÉCOMPENSÉE

Pour la 2^{ème} année consécutive, STEF s'est vu décerner le niveau d'évaluation « Gold - niveau Avancé » par la plateforme de notation RSE EcoVadis.



NOVEMBRE

« CONSTRUISEZ VOTRE FUTUR AU CŒUR DU MONDE ALIMENTAIRE »

C'est avec cette signature forte que STEF a déployé sa marque employeur au niveau européen. Avec une campagne qui met en scène tous les moments de vie et de gourmandise que STEF rend possible. La promesse du Groupe est simple: rejoindre STEF, c'est participer à la construction de l'avenir d'un monde en pleine mutation.



NOUVEAU SITE BI-TEMPÉRATURE EN SUISSE ALÉMANIQUE

STEF renforce sa présence avec le site de Kölliken et confirme sa volonté d'être un acteur logistique majeur dans ce pays.



DÉCEMBRE 2018 / JANVIER 2019

ACQUISITION TRANSPORT EN FRANCE

Partenaires historique du Groupe en Bourgogne-Franche-Comté et spécialisés dans le transport de produits alimentaires frais et surgelés, les Transports Frigorifiques Grégoire Galliard renforcent le maillage régional de STEF.

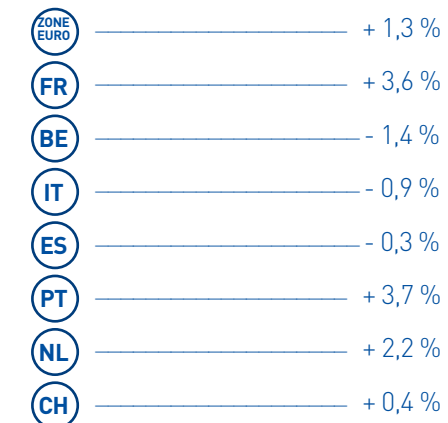
LE MONDE DE L'ALIMENTAIRE POURSUIT SA RÉVOLUTION

Portée par des acteurs innovants, créatifs et attentifs aux nouveaux besoins des consommateurs, c'est toute la chaîne agroalimentaire qui se réinvente, des producteurs aux points de consommation, en passant par la logistique, le cœur de métier de STEF. L'univers alimentaire est en mouvement et STEF accompagne cette dynamique.

Consommation alimentaire : recentrage sur les tendances santé, bio et plaisir

Les tendances observées sur les marchés alimentaires en 2017 se sont confirmées en 2018 : de nouvelles façons de consommer s'imposent, plus locales, « fractionnées ». Les consommateurs européens attendent à plus de 91 %^[1] une totale transparence sur l'origine des produits qu'ils consomment. Ils se rejoignent également sur la recherche de plaisir (qui passe par la résurgence du « goût » et du « bon produit », quitte à moins manger). Sur l'ensemble de l'Europe, on observe un décrochage des achats de viandes et même de produits laitiers, traduisant un nouveau rapport à l'alimentation. L'effet valorisation continue toutefois de jouer, notamment en France, où la croissance des ventes de produits de grande consommation se poursuit en valeur (+ 1,5 %)^[2].

ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION ALIMENTAIRE DES MÉNAGES EN VALEUR EN 2018 (source Eurostat)



Les industriels regagnent la confiance des consommateurs

Deux déterminants majeurs guident actuellement les choix alimentaires des consommateurs : le prix et/ou la tendance à consommer des aliments sains, si possible produits localement. Ils sont attentifs à ce qu'ils mangent, rendus méfiants par les crises sanitaires passées. Les industriels de l'agroalimentaire cherchent à renouer un lien de confiance avec leurs consommateurs, en développant de nouvelles gammes plus en adéquation avec leurs aspirations (bio, sans OGM, ou sans gluten, à base de protéines végétales, respectueux du bien-être animal...) et en offrant une transparence accrue sur l'origine des produits. La Supply Chain s'impose naturellement comme un partenaire essentiel de cette exigence de traçabilité.

En parallèle, la production alimentaire est restée stable en volume par rapport à 2017 en Europe^[3].



^[1] Selon Kantar.
^[2] Selon Nielsen.
^[3] Source Eurostat.

Les distributeurs sous tension

Face à ces nouvelles pratiques de consommation, les distributeurs veulent également rassurer et fidéliser les consommateurs. Devant la montée du e-commerce, les magasins physiques doivent offrir une véritable valeur ajoutée. En 2018, les enseignes de distribution ont donc investi dans de nouvelles gammes de produits, tracés, plus qualitatifs, ou « fabriqués au plus près du producteur ». Ces produits ne sont accessibles qu'au sein de leurs propres circuits de distribution, ce qui leur permet de se différencier des places de marché.

En Europe, les achats alimentaires, surtout en zone urbaine, deviennent un enjeu central alors que le consommateur est de plus en plus « multi-canal » et « multi-enseigne », exigeant praticité et immédiateté. Au nord de l'Europe, où les consommateurs ont plus rapidement migré sur le canal « on-line », les distributeurs ont pris de l'avance. En France, la course à la livraison du dernier km s'intensifie dans les grandes villes, avec l'émergence de nouveaux acteurs ayant souvent recours à l'économie collaborative.

Cette même tendance se dessine également dans les pays du Sud, où la distribution est plus atomisée. Les distributeurs doivent donc offrir une solution performante pour ne pas se laisser distancer : afin de les accompagner dans cette mutation, la Supply Chain se doit de réinventer le modèle logistique omni-canal le plus pertinent.

De manière générale, les distributeurs réduisent la taille des surfaces commerciales dédiées à l'offre non alimentaire, pour concentrer leur offre et leur avantage concurrentiel sur l'offre alimentaire.

Net ralentissement de la croissance dans la zone euro

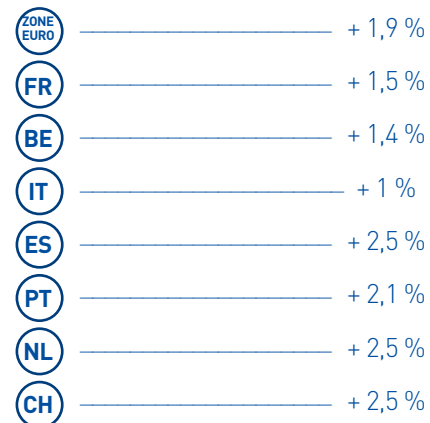
Ces enjeux de transformation n'ont pas bénéficié d'un climat porteur sur toute l'année en 2018 ; la croissance économique a progressivement marqué le pas sur le plan international à partir de la fin du premier semestre.

Les difficultés apparues en Europe, en particulier au second semestre, ont pesé sur l'économie. On notera la politique commerciale américaine, la volatilité des cours du pétrole, les négociations sur le Brexit, les mouvements sociaux en France en fin d'année, ou encore le retournement politique en Italie.

Ce contexte a contribué au ralentissement des principales économies européennes et les professionnels de l'agroalimentaire se sont retrouvés sous tension en fin d'année, se traduisant par des exigences plus fortes vis à vis de leurs prestataires logistiques.

ÉVOLUTION DU PIB EN 2018

(sources : Prévisions Commission Européenne, Instituts Statistiques nationaux)



La restauration hors domicile tire son épingle du jeu et poursuit sa croissance en Europe

Évoluant dans un contexte extrêmement compétitif, le succès des chaînes de restauration, naturellement plus réactives, ne s'est pas démenti en 2018 ; leur modèle a bien résisté au ralentissement du second semestre. Ce sont les chaînes de restauration rapide qui tirent le marché (+2,6 % en 2018, vs 2017 en Europe Occidentale⁽⁴⁾). Toutefois, leur réussite dépend de leur capacité à s'adapter aux changements et à satisfaire des clients influencés par la technologie, l'innovation, ou encore une offre plus large. Ainsi, de nouveaux concepts toujours plus ciblés apparaissent (chaînes ethniques...). Toutefois, le vrai défi pour ces acteurs consiste à trouver le bon modèle pour la livraison à domicile afin de faire face à l'entrée sur le marché de nouveaux acteurs (Stuart, Deliveroo, UberEat...) qui bousculent les codes. Pour ces opérateurs, la Supply Chain est un maillon essentiel, gage d'optimisation et d'efficacité et fait partie intégrante de leur stratégie de développement.

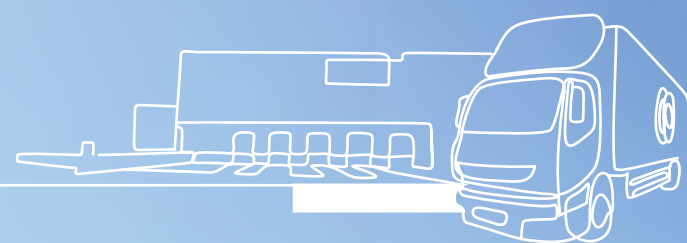
Le transport et la logistique relèvent les défis

Les acteurs du transport et de la logistique sont confrontés eux aussi à de nombreux défis technologiques ou sociaux. Les variations du cours du pétrole tout au long de l'année ont impacté les transporteurs et leurs clients. Le secteur est également toujours affecté par une sous-capacité de l'offre, particulièrement causée par une pénurie de conducteurs et d'ouvriers qui s'étend à l'ensemble de l'Europe.

⁽⁴⁾ source Euromonitor.



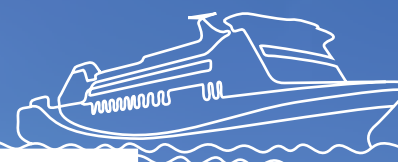
ACTIVITÉS DU GROUPE



01
ACTIVITÉS FRANCE
P. 14



02
ACTIVITÉS INTERNATIONALES
P. 19



03
MARITIME
P. 24



04
PERSPECTIVES
P. 26



05
AUTRES ACTIVITÉS
P. 28

FACTEURS CLÉS DE LA PERFORMANCE

- ▶ une solide croissance organique pour les activités Transport et Logistique en France ;
- ▶ des démarrages de sites stratégiques (Le Plessis-Pâté et Aulnay-sous-Bois en région parisienne, Kölliken en Suisse, l'Isle-d'Abeau en région Rhône-Alpes, Bologne en Italie) ;
- ▶ le renforcement ciblé de segments de marché par la croissance externe (activités Surgelé du Groupe Marconi en Italie, Express Marée pour la logistique des produits de la mer en France) ;
- ▶ l'augmentation des effectifs du Groupe et la dynamisation de la marque employeur.

ACTIVITÉS FRANCE

► Transport France



Le Groupe opère sur le marché de la livraison massifiée de produits alimentaires sous température dirigée, un marché régi par des contraintes de délais et de fraîcheur.

Évolution de l'activité

En 2018, dans la continuité de l'année précédente, STEF Transport a de nouveau enregistré une solide croissance de son activité, soutenue par une politique commerciale ciblée, une consommation alimentaire toujours dynamique en France (+3,6 %) et un effet favorable du prix du carburant. Le chiffre d'affaires a progressé de 9,2 % (7,4 % à périmètre comparable).

Fort de son portefeuille de clients de PME-TPE de l'agroalimentaire toujours dynamique, STEF Transport a affiché une progression du chiffre d'affaires de 12,8 % pour ce seul segment, à périmètre comparable.

L'année 2018 a démontré le bien fondé stratégique de la spécialisation de son activité « Produits de la mer » en Business Unit. L'amélioration de la

qualité de service, une meilleure appréhension des enjeux de ses clients et la reconnaissance de STEF en tant que spécialiste sur ce marché, ont créé les conditions favorables à l'acquisition de la société Express Marée en France.

Afin de réaffirmer ses ambitions en livraison urbaine, le Groupe a ouvert, en juin, une nouvelle plateforme au sein du MIN de Rungis. Cette opération lui permet d'opérer directement l'activité de livraison de détail en région parisienne, grâce à sa nouvelle filiale « STEF Transport Paris Distribution ».

POUR RÉPONDRE À CES ENJEUX, LE GROUPE STEF SE DIFFÉRENCIE PAR :

- la densité de son réseau ;
- son expertise dans la gestion des flux tendus ;
- sa capacité à offrir un ensemble de services à différentes filières de production ou de distribution ;
- des ressources technologiques et des systèmes d'information innovants lui permettant d'organiser la préparation, le suivi et la gestion des flux de ses clients.

+ 9,2%
progression
du chiffre d'affaires
Transport France

À compter de 2019, les Pôles Transport et Logistique en France seront rassemblés dans une nouvelle organisation autour de segments de marchés clients clairement définis. L'objectif de cette transformation est de répondre aux besoins des marchés par l'offre de solutions et de modèles opérationnels spécifiques par types d'activité. La filiale, centre de profit, reste au cœur du modèle d'organisation.

Les fonctions commerciales, propres à chaque Business Unit, seront des acteurs incontournables de la priorité donnée au maintien de la performance économique dans un environnement en transformation.

Pour 2018, les activités France de STEF sont présentées dans leur format traditionnel.



GRÂCE À SON RÉSEAU, STEF PROPOSE À SES CLIENTS :

- une couverture complète du territoire français qui favorise son ancrage et sa proximité avec le tissu économique local (91 plateformes sont réparties dans les régions et un parc de plus de 4 000 véhicules, dont la moitié est détenue en propre sillonne le pays quotidiennement) ;
- une capacité à organiser leurs flux par type de distribution (plateformes de la grande distribution, grossistes, détaillants...) en leur apportant la valeur ajoutée générée par une recherche de massification systématique ;
- un service différencié selon la température et les typologies de clients destinataires.

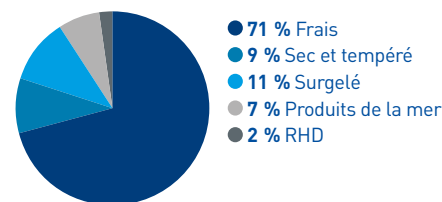
Analyse par filières

Toutes les filières progressent de manière homogène, à l'exception de l'activité des produits de la mer qui reste stable.

Transport des produits frais et compatibles

STEF Transport a enregistré une forte croissance sur cette filière, tant en volumes qu'en chiffre d'affaires (+6,8 %), dans un marché qui s'est progressivement révélé moins dynamique en fin d'année. Après une croissance forte au premier semestre, l'année s'est conclue par un léger recul en volume dans un marché légèrement inflationniste. La forte croissance constatée auprès des PME a démontré la pertinence des solutions de groupage que propose STEF Transport et l'intérêt que leur apporte le maillage national de son réseau.

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE STEF TRANSPORT PAR FILIÈRE



Transport des produits surgelés

L'activité de STEF Transport a progressé sur cette filière, avec un taux de croissance avoisinant celui de la filière frais (+8,4 % de chiffre d'affaires). Les perspectives de croissance en transport sont importantes et la spécialisation des organisations par marchés devrait permettre d'être plus impactant face à des clients en recherche de solutions de logistique globale, associant entreposage, préparation de commandes et transport.

GMS

Ce segment traverse une période de mutation. Le développement de la digitalisation, la fragmentation des canaux de distributions et l'évolution des formats des surfaces de ventes génèrent un glissement d'activité des acteurs historiques vers de nouveaux intervenants.

Chez STEF, le développement des flux traités (+11,3 % de chiffre d'affaires) a permis de maintenir un niveau d'activité soutenu, malgré la ré-internalisation progressive de l'activité logistique et de transport que le Groupe opérait pour le compte d'une enseigne de distribution en Bretagne.

Transport des produits de la mer

Le chiffre d'affaires de l'activité « produits de la mer » a progressé de 30 % en 2018, principalement grâce à l'acquisition de la société Express Marée, en juillet. Cette opération illustre la stratégie de spécialisation sur le marché de la marée. Avec l'apport des neuf plateformes d'Express Marée, le réseau STEF Seafood propose désormais à ses clients et à ses partenaires une couverture du territoire français qui intègre désormais le Sud-Ouest et le Languedoc-Roussillon.

L'activité s'est révélée moins performante en fin d'année, les mouvements sociaux en France ayant perturbé les opérations, à un moment crucial pour ce métier fortement empreint de saisonnalité.



Le Groupe contribue à l'optimisation de la Supply Chain agroalimentaire de ses clients, de l'approvisionnement des usines à la livraison des points de vente.

Évolution de l'activité

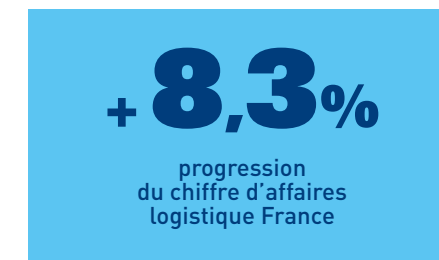
Le pôle Logistique France a affiché une croissance exclusivement organique de chiffre d'affaires de +8,3 % en 2018, principalement portée par ses activités de logistique de massification Frais, de GMS et de Restauration Hors Domicile (RHD) qui toutes, affichent un taux de croissance à deux chiffres.

Logistique de massification des produits frais

Avec une croissance de chiffre d'affaires de 12,2 %, cette activité poursuit sur sa dynamique historique. En 2018, ce périmètre a bénéficié de la conjonction de trois facteurs favorables : une croissance organique soutenue sur les dossiers historiques, l'effet report des dossiers démarrés à Darvault dans le Sud parisien en 2017 et le démarrage d'un nouvel entrepôt en région lyonnaise (Chaponnay).

Logistique de massification des produits tempérés et sec alimentaire (TSA)

Cette activité est la seule à afficher, en 2018, une baisse de chiffre d'affaires. Cette évolution conjoncturelle n'est cependant pas révélatrice du potentiel et de la réelle dynamique de ce segment. La région lyonnaise a vu la mise en service, en juin, d'un nouveau site à l'Isle-d'Abeau dont deux des trois cellules construites sont d'ores et déjà en activité. Ce nouveau site, détenu en propriété par le Groupe remplace des sites en location.



DANS LE DOMAINE DE LA LOGISTIQUE EN FRANCE, STEF OPÈRE CINQ TYPES D'ACTIVITÉS :

- la logistique de massification des produits frais pour les industries agroalimentaires ;
- la logistique de massification des produits thermosensibles, pour les industries agroalimentaires ;
- la logistique dédiée pour le compte d'enseignes de la GMS ;
- la logistique mutualisée ou dédiée pour des opérateurs de la restauration commerciale chaînée, en particulier ;
- la logistique des produits surgelés pour les industriels ou clients de la GMS.



Logistique dédiée GMS

Avec une progression de +130 %, ce sont les activités e-commerce avec un client distributeur du Groupe qui permettent à ce périmètre d'afficher une croissance d'ensemble de 11 %. Démarré en février 2018, le site d'Aulnay-sous-Bois, en région parisienne, a été aménagé pour répondre au développement des Drive d'Île-de-France. Il a respecté sa feuille de route et la phase de mécanisation du site est engagée pour une mise en service prévue au second semestre 2019. De nouveaux appels d'offres sont en perspective pour cette activité e-commerce.

Les autres activités dites traditionnelles, toutes enseignes confondues, ont affiché une croissance modérée, comparable à celle de 2017.

+ 11%

progression du chiffre d'affaires de la GMS

Logistique des produits surgelés

Ce périmètre a retrouvé une dynamique soutenue, tant dans ses activités de flux que d'entrepôt traditionnel pour lesquelles l'année 2018 représente un nouveau record historique en matière de coefficient de remplissage. Les activités de services à valeur ajoutée ont poursuivi leur développement.

L'activité transport a notamment progressé, suite à la sécurisation apportée par STEF à un acteur majeur de la fabrication de glaces en France. À l'opposé, l'activité Surgelé pour les distributeurs aura connu une réalité plus contrastée avec la ré-internationalisation d'un dossier client en région Rhône-Alpes.

Les outils immobiliers sont régulièrement transformés pour s'adapter aux besoins du marché : les extensions des sites des Essarts (Vendée) et de Carquefou (Loire-Atlantique), livrées courant 2018 ont été rapidement remplies et une extension du site de Saint-Lô (Normandie) est d'ores et déjà prévue pour 2019.

Logistique pour des opérateurs de la restauration chaînée (RHD)

La croissance du marché de la restauration commerciale s'est confirmée au cours de l'année 2018, tirée principalement par la dynamique des chaînes de restauration rapide qui forment le cœur de l'activité RHD de STEF. Cette évolution se traduit par un chiffre d'affaires en progression de + 12,8 %, essentiellement porté par la croissance organique des principaux clients.

La Business Unit poursuit sa structuration, tant sur le plan managérial que via son réseau d'entrepôts dédiés avec :

- l'extension de la plateforme située à Rethel dans les Ardennes ;
- la mise en service de la plateforme de Tours – St-Pierre-des-Corps ;
- et enfin, la nouvelle plateforme du Plessis-Pâté en Île-de-France.

Côté innovation, en matière de systèmes d'informations, de nouveaux services ont été mis en place : contrôle pondéral des commandes et suivi en temps réel des livraisons.

Le degré d'exigence de ce marché, en termes de qualité de service et de bonnes pratiques, en fait un laboratoire interne de savoir-faire bénéfique à l'ensemble des activités du Groupe.





Les activités du Groupe en Italie, en Espagne, au Portugal, en Suisse, en Belgique et aux Pays-Bas sont rassemblées au sein de STEF International, qui intègre également les activités de flux internationaux au départ de tous ces pays, ainsi qu'avec l'Allemagne et les pays d'Europe de l'Est. Ce pôle traite également les relations avec des partenaires du Groupe au Royaume-Uni, en Scandinavie et dans les Pays de l'Est.

+ 20,8%
progression du
chiffre d'affaires Italie

STEF dispose ainsi du dispositif nécessaire pour traiter les flux de ses clients dans quinze pays en Europe.

En 2018, les activités de STEF International ont évolué de façon contrastée, avec des progressions soutenues en Italie, au Portugal et en Espagne. La croissance en Belgique et aux Pays Bas a marqué le pas, tandis qu'elle a été négative en Suisse.

Le fait marquant de l'année a été l'acquisition des activités Surgelé du Groupe Marconi en Italie.

Italie

Avec une progression de chiffre d'affaires de 20,8 % (+8,4 % à périmètre comparable), la croissance a franchi un nouveau cap en Italie, dynamisée par les activités de transport et de logistique des produits frais et ultra frais qui ont poursuivi sur leur lancée, mais aussi, grâce à la diversification apportée par l'acquisition des activités du Groupe Marconi, leader de la logistique des produits surgelés en Italie.

Cette opération conforte la volonté du Groupe d'être présent en Italie sur tous les secteurs d'activité et sur toutes les gammes de température du monde agroalimentaire. Les capacités des sites acquis auprès de Marconi à Fidenza (Parme) et à Ascoli Piceno (région des Marches), représentent un volume d'entrepôt total de plus d'un million de m³ et font désormais de STEF le leader de la logistique du Surgelé en Italie.

Suite au rachat de Excellent Seafood en 2017, la rationalisation du dispositif dédié aux produits de la mer s'est achevée avec le regroupement des activités sur le site de Colturano, proche de Milan.

Enfin, le Groupe a complété son outil immobilier avec la mise en service de la plateforme de Bologne, au cœur d'une zone stratégique pour la production agroalimentaire. La seconde partie de la construction, de taille équivalente, verra le jour en 2019 et sera dédiée à la logistique.



Espagne

En Espagne, STEF a poursuivi son développement sur les segments de marché prioritaires : le groupage domestique, les flux internationaux et la restauration, atteignant une croissance du chiffre d'affaires de 9,2 %, dont 7,8 % à périmètre comparable.

L'activité de restauration hors domicile a été portée par la croissance organique de ses clients et par les flux générés par l'augmentation de leurs gammes de produits. La spécialisation est en cours avec l'ouverture d'un nouveau site de distribution à Barcelone.

La logistique s'est fortement développée grâce au démarrage de nouveaux dossiers à Madrid et à Barcelone et les activités de groupage domestique ont connu de forts taux de croissance.

Les solutions proposées par STEF, permettant de réduire les délais et d'augmenter les fréquences de livraison, ont dynamisé l'activité du Groupe en Espagne vers de nouveaux marchés ciblés.

Enfin, l'année s'est révélée particulièrement dynamique pour l'exportation de la production alimentaire espagnole.

+ 9,2%
progression du
chiffre d'affaires Espagne



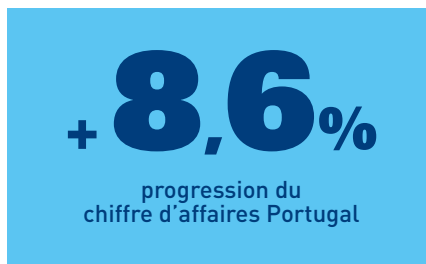
Portugal

A l'instar de l'année 2017, STEF Portugal a affiché une croissance de chiffre d'affaires de 8,6 %.

L'ouverture de la plateforme d'Algoz (Algarve) en juillet a permis d'adapter le modèle de production et d'accompagner la forte dynamique de l'activité de groupage domestique.

Dans le même temps, les agrandissements des entrepôts de Lisbonne et de Porto ont été finalisés, les capacités d'entreposage en surgelé ont été portées de 115 000 m³ à 160 000 m³.

Le plan d'investissement engagé depuis 2016 a permis une nette amélioration de la performance dans un contexte d'inflation des coûts de production.



Pays-Bas

Le déploiement de la marque unique STEF aux Pays Bas a représenté une étape décisive qui a porté ses fruits en 2018. Cet événement doit s'accompagner de la mise en place des systèmes d'information et des applications métiers de STEF sur l'ensemble des sites de façon à parfaitement intégrer le pilotage coordonné des flux.

Le chiffre d'affaires a progressé de 6,1 %. Il est à noter la reprise de la gestion de la Supply Chain d'un producteur international de fromages (prestations logistiques, co-packing et distribution).



Belgique

STEF est majoritairement présent en Belgique sur deux types d'activités : le groupage national et international de produits frais et surgelés et la logistique de massification pour les industriels du frais.

Celles-ci ont fortement progressé en 2018. Pour faire face à la saturation des entrepôts existants, une extension a été réalisée sur le site de Saintes. Celle-ci, dédiée aux opérations de cross-docking, permettra de proposer à tous types de clients Transport, des solutions adaptées de stockage et d'expédition.



Suisse

Les activités en Suisse ont connu une phase de transition avec la mise en service plus longue que prévue de la plateforme multi-températures de Kölliken (à proximité de Zurich) et les évolutions d'un dossier client qui ont impacté l'activité de transport.

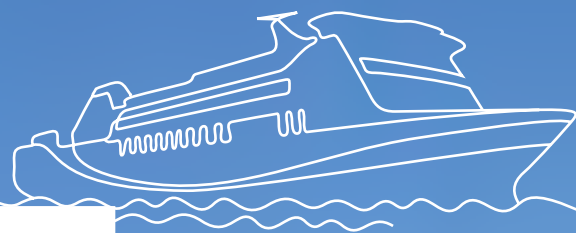
2019 sera une année charnière avec la montée en puissance de l'entrepôt de Kölliken, le démarrage de l'activité de logistique Frais pour un client européen et celui d'un nouvel entrepôt situé à Givisiez (à proximité de Fribourg).

Il est à souligner que toutes les plateformes en Suisse ont obtenu la certification IFS.

FLUX EN PROVENANCE ET À DESTINATION DE L'ALLEMAGNE

À partir d'une capacité de 15 000 m² d'entreposage à Strasbourg, STEF opère sur le marché des flux intra-communautaires sur les axes suivants :

- ▶ **Nord/Sud** : flux en provenance d'Allemagne à destination de la France, de l'Espagne et du Portugal ;
- ▶ **Sud/Nord** : flux au départ de l'Espagne et de la France vers l'Allemagne et l'Autriche.



La Méri­dionale assure un service public de transport maritime de passagers et de fret, basé sur l'exploitation de cargos mixtes, entre Marseille et la Corse.

Ces liaisons maritimes sont réalisées avec trois navires rouliers mixtes au départ de Marseille : PIANA, KALLISTE et GIROLATA, dont la capacité totale est de 6 800 mètres linéaires, soit l'équivalent de 500 remorques et de 1 900 passagers avec leurs voitures. L'activité courante représente un peu plus de 1 000 traversées annuelles vers la Corse.

En 2018, le trafic global maritime, fret et passager, entre le Continent français et la Corse s'est maintenu au même niveau qu'en 2017. L'activité fret, qui avait connu en 2017 une croissance remarquable, est restée stable. La légère progression de l'activité passagers a majoritairement bénéficié au transport aérien, qui continue d'impacter l'activité maritime passagers.

Pour sa part, La Méri­dionale a affiché de bonnes performances commerciales, avec :

- une activité de transport de passagers en augmentation de 0,9 % avec 264 000 passagers transportés entre Marseille et la Corse ;
- une quasi stabilité de l'activité fret avec 837 000 mètres linéaires transportés (roll et auto-commerce), qui confirme le dynamisme économique de ce marché et la capacité de La Méri­dionale à y répondre efficacement.

Au plan de la qualité, La Méri­dionale a maintenu un très haut niveau de satisfaction clients, mesuré à bord sur le baromètre interne à l'issue de la traversée, évaluation confirmée par les notations TripAdvisor.

Pour La Méri­dionale, les innovations en matière environnementale sont une constante (voir la rubrique Environnement). À la suite de la connexion électrique à quai de ses navires sur le port de Marseille et d'un test réussi d'alimentation électrique par le gaz naturel liquéfié à Ajaccio, La Méri­dionale s'est engagée dans un projet de filtre à particules afin de supprimer les rejets en mer.

Enfin, l'année 2018 s'est inscrite dans le cadre d'une délégation de service public provisoire, prolongée jusqu'au 30 septembre 2019. À cette délégation, succédera une nouvelle délégation d'une durée de quinze mois, pour s'achever le 31 décembre 2020. La Méri­dionale a candidaté sur l'ensemble des lignes faisant l'objet de l'appel d'offre. Des informations actualisées figurent dans la rubrique « Événements post clôture » p. 73.



PERSPECTIVES 2019

LES ENJEUX SPÉCIFIQUES À RELEVER

L'année 2019 s'est ouverte sur des incertitudes quant à un éventuel ralentissement de croissance en France et en Europe. Pour le Groupe, l'année 2019 sera marquée par la poursuite de l'intégration des sociétés acquises en 2017 et 2018.

► L'évolution de la gouvernance du Groupe

► La mise en œuvre de la nouvelle organisation opérationnelle et commerciale en France

► La progression du remplissage des nouveaux sites mis en service en Europe

► La participation de La Méridionale à la prochaine délégation de service public

AUTRES ACTIVITÉS

➤ Pôle immobilier



Le Groupe STEF privilégie une politique de détention en propre de ses actifs immobiliers. En 2018, 9 plateformes et entrepôts supplémentaires ont été ouverts, portant le parc exploité par le Groupe en Europe à 236 implantations. Le volume global d'entreposage passe ainsi la barre des 9 millions de m³ et les surfaces de quais transport passent celle des 500 000 m².

Pour l'exercice de ses métiers, le Groupe s'appuie sur deux pôles d'expertise :

- le **Pôle Immobilier** qui gère, via une filiale dédiée, IMMOSTEF, le patrimoine du Groupe en Europe ;
- le **Pôle Systèmes d'Information**, qui rassemble au sein de sa filiale STEF INFORMATION ET TECHNOLOGIES (STEF IT), les équipes en charge des outils informatiques et digitaux.

IMMOSTEF rassemble les compétences dédiées à l'acquisition d'actifs immobiliers, à la conception et à la construction des nouvelles installations et à la gestion de patrimoine. IMMOSTEF intervient également dans la valorisation d'anciens sites d'exploitation, devenus obsolètes.

Une équipe dédiée, la Direction technique immobilier, est la garante du référentiel de maintenance des bâtiments et installations, au niveau technique et environnemental. Elle pilote et coordonne l'ensemble des projets d'amélioration continue et d'innovation en matière de standards immobiliers. Son métier est de garantir le froid, à température dirigée.

Fin 2018, une filiale dédiée à la gestion énergétique a été créée. Blue EnerFreeze rassemble une équipe d'experts qui a pour mission de produire et de vendre de l'énergie frigorifique à l'ensemble des sites du Groupe. Elle intervient notamment pour maîtriser les coûts, les risques de rupture de la chaîne du froid et réduire l'empreinte carbone de l'activité de STEF. Elle contribue ainsi à améliorer la performance opérationnelle dans une optique de développement durable.



Principales réalisations

IMMOSTEF accompagne la dynamique de développement du Groupe par une politique d'adaptation constante de son outil immobilier, au travers d'acquisitions régulières, de constructions nouvelles et de la conduite de nombreux chantiers de reconfiguration et de rénovation. 2018 aura été marquée par l'acquisition de quatre sites en Italie et en France, issus des opérations de croissance externe réalisées par STEF.

Acquisitions de terrains

IMMOSTEF a poursuivi en 2018 une politique active d'acquisitions foncières. La démarche sera intensifiée en 2019, dans le droit fil du plan de développement du Groupe.

Constructions livrées

IMMOSTEF a finalisé la construction de nombreux sites, dont les plus importants sont :

- une plateforme transport sur le M.I.N de Rungis, comportant 6 180 m² de quai et une chambre négative de transit ;
- un entrepôt Tempéré Sec Alimentaire à L'Isle-d'Abeau (Lyon Est), comportant 3 cellules de 6 000 m² ;
- un entrepôt tri-températures destiné à l'activité RHD au Plessis-Pâté, avec 33 200 m³ de chambre négative ;
- un entrepôt à Kölliken en Suisse, de 16 300 m² et 111 600 m³ en froid positif et négatif ;
- une plateforme transport près de Bologne en Italie et une en Algarve au Portugal.

Extensions de sites et reconfigurations réalisées :

- en France, extensions d'entrepôts Surgelé des Essarts (Vendée), de Carquefou et de Corbas (Lyon) pour un volume additionnel de 105 000 m³ ;
- en France, extension du site Transport et Logistique de Chambéry ;
- en Belgique, extension du site Transport de Saintes.

Constructions engagées

Le programme d'investissements du Groupe en Europe se poursuit en 2019. La livraison de nombreuses constructions est prévue, dont :

- un entrepôt tri-températures pour l'activité RHD à Miramas, d'une surface totale de 11 900 m², dont 38 000 m³ de chambre négative ;
- une plateforme transport de 3 700 m² à Narbonne ;
- à Rome, la création d'un entrepôt de 5 100 m² destiné à recevoir l'activité STEF Seafood.

Par ailleurs, IMMOSTEF conduira et livrera en 2019 :

- diverses extensions en France à Rennes, Vannes, Les Essarts, Gap. En Italie, une extension de la toute récente plateforme de Bologne est engagée avec la construction d'une cellule en frais supplémentaire ;
- des chantiers de remodeling destinés à accueillir de nouveaux dossiers clients (Aix-en-Provence, Mions en région lyonnaise, Nice-Carros, Montsoult en région parisienne et Givisiez en Suisse pour aménager un entrepôt sec en froid négatif).



Le pôle Systèmes d'Information, STEF IT conçoit des solutions logicielles, intègre et maintient les systèmes d'information dont le Groupe a besoin pour accompagner ses clients et améliorer la productivité des métiers.

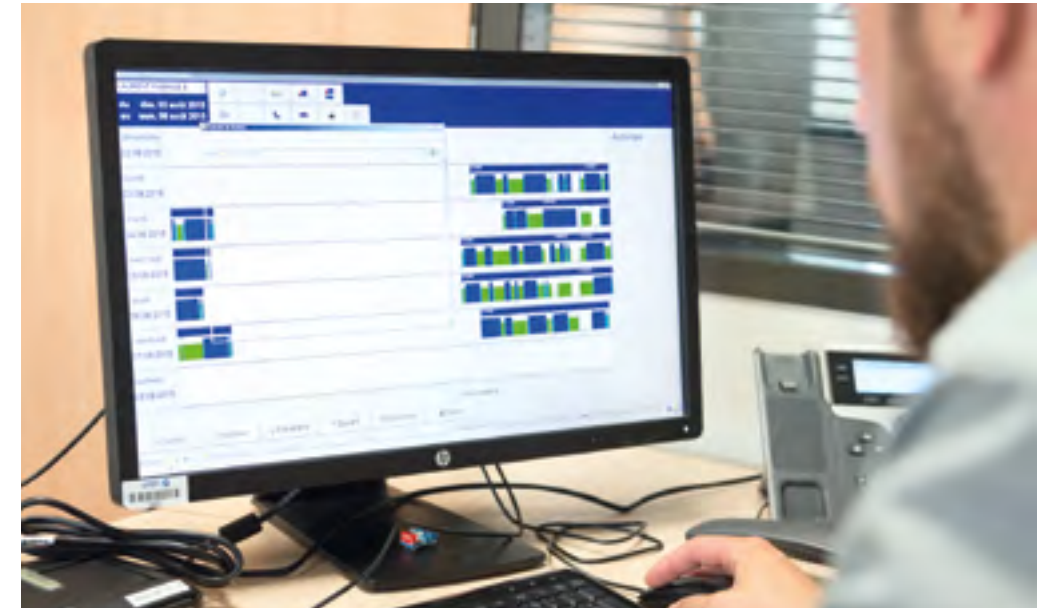
Aide à la performance des métiers du Groupe

En 2018, STEF IT a développé de nouvelles générations d'outils :

Transport :

- création de fonctionnalités pour la dématérialisation des documents de transport, le pointage des emballages, la gestion des avis, l'estimation des horaires d'arrivée (ETA) et l'intégration des sous-traitants dans le portail collaboratif SCOP ;
- extension de l'usage de l'application mobile de traçabilité des livraisons via smartphones (M-Track), incluant la traçabilité des horaires et des températures et en France, l'intégration de fonctionnalités de réception clients par Sign-on-Glass ;

- poursuite des sites pilotes pour les solutions d'optimisation des tournées, logistique de massification, gestion des flux directs et planification ;
- conception d'un nouveau portail à destination des clients et premiers tests et déploiements en Espagne et au Portugal.



Logistique

- enrichissement de la version du logiciel de gestion d'entrepôt WMS par des fonctionnalités de préparation vocale en temps réel, d'ordonnement automatique, de pilotage en temps réel et par l'envoi au fil de l'eau des ordres de transport ;
- pour l'activité RHD : mise en place du SI du Groupe sur deux nouveaux sites, pilotage de l'activité et suivi des indicateurs de performance, installation en France et en Espagne d'un progiciel de gestion du service clients, traitant des demandes et des réclamations.

Support à la productivité administrative

Le champ d'actions de STEF IT porte également sur le déploiement d'outils :

- amélioration de la productivité des opérations administratives au sein du Groupe, avec un outil de mise en conformité IFRS16, le pilotage de la trésorerie et des flux interbancaires, la dématérialisation fiscale des factures clients et fournisseurs et en Italie, la conformité avec la réglementation fiscale SDI ;
- accompagnement de la gestion des ressources humaines avec la digitalisation des évaluations annuelles, et en France, l'intégration du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu ;
- création de nouvelles fonctionnalités de l'outil de gestion de la relation clients (CRM) : « alerting » et mise en place d'un « workflow » avec l'application de gestion juridique des contrats.

STEF IT a également œuvré pour la mise en conformité des différents outils avec le nouveau règlement européen RGPD.

Transformation digitale

Dans le cadre de la transformation digitale du Groupe, STEF IT a mené des projets-pilotes innovants : analyse des causes des litiges (Big Data), capteurs (Internet des Objets) pour l'immobilier, inventaire en entrepôts via drones, picking assisté en réalité augmentée (lunettes en 3D) et « chatbot » pour l'assistance aux utilisateurs du SI.

Services pour des clients du Groupe

STEF IT réalise également des applications spécifiques pour des clients, industriels et distributeurs (offre en mode SaaS de pilotage des prévisions, des décisions d'approvisionnement et de logistique dédiée à la filière des produits frais traditionnels).



DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIÈRE

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE



01 PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS AU SEIN DU GROUPE

P. 37



02 RESSOURCES HUMAINES

P. 39



03 ENVIRONNEMENT

P. 47



04 PLAN DE VIGILANCE STEF

P. 55



05 ATTESTATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

P. 60

Les actions engagées par le Groupe dans le domaine de la responsabilité sociétale de l'entreprise lui permettent de se positionner comme un leader responsable vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes, sur chacun des territoires où il est présent.

MÉTHODOLOGIE DE REPORTING

Les informations relatives aux impacts sociaux, environnementaux et sociétaux des activités de STEF sont publiées conformément aux obligations issues de l'article 225 de la loi Grenelle 2 et de l'article R.225-105-1 du Code de commerce. Toutes les informations identifiées par le signe ⁽⁵⁾ ont été vérifiées avec un niveau d'assurance raisonnable par l'Organisme tiers indépendant.

1

Périmètre :

Les informations, tant quantitatives que qualitatives, sont fournies sur l'ensemble du périmètre du Groupe, y compris la partie sociale, incluant les effectifs au 31 décembre et leurs déclinaisons. Le cas échéant, les différences de périmètre sont précisées pour chaque indicateur concerné.

2

Sélection des informations et indicateurs du reporting :

Les informations ont été sélectionnées pour leur pertinence par rapport aux principaux impacts environnementaux et sociaux de STEF, eu égard à son cœur de métier et aux enjeux de responsabilité sociétale identifiés comme stratégiques pour le Groupe. Ces indicateurs permettent de mesurer les performances issues de ses plans d'actions. Ainsi, les thématiques suivantes, requises par l'article L.225-102-1 du Code de commerce, sont exclues car non pertinentes eu égard aux activités de STEF : lutte contre le gaspillage alimentaire et contre la précarité alimentaire, respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable.

3

Collecte et calcul des informations :

Les modalités de remontée des informations sont définies au sein d'un protocole interne (base annuelle, réalisée sur les douze mois de l'année civile), à partir de fiches techniques décrivant les méthodes de calcul, de collecte et de contrôle des indicateurs RSE.

4

Vérification externe :

Les informations liées aux exigences de l'Art. 225 de la loi Grenelle 2 et de l'article R.225-105-1 du Code de commerce ont fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant.

5

Modèle d'affaires de STEF :

Le modèle d'affaires de l'entreprise est exposé dans la partie introductive du présent rapport.

⁽⁵⁾ Le niveau d'assurance raisonnable, symbolisée par le logo est une démarche volontaire du Groupe STEF, celle-ci requiert des travaux plus poussés de la part de l'Organisme tiers indépendant (OTI) que ceux déployés dans le cadre d'une assurance modérée.



PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS AU SEIN DU GROUPE



CARTOGRAPHIE DES RISQUES SOCIAUX, SOCIÉTAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

STEF a analysé les enjeux et risques sociaux, sociétaux et environnementaux auxquels l'entreprise pourrait être exposée.

Cette démarche a permis de cartographier les différents sujets, d'évaluer leurs poids respectifs dans l'activité de STEF et leur niveau de gravité en termes d'impacts sociaux, sociétaux et environnementaux avec une graduation :

- faible / moyen / fort – en termes de poids dans les activités de STEF ;
- faible / significatif / majeur – en termes d'impact externe.

Le croisement de ces évaluations a permis de graduer par ordre de priorité les sujets à traiter, sans occulter ceux dont l'impact global est moindre.

LE CAPITAL HUMAIN

LA GESTION DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

LE CLIMAT

LA QUALITÉ DE L'AIR

LES ÉMISSIONS SONORES

sont les cinq principaux impacts qui ressortent de cette analyse.

Référentiels utilisés

En France, STEF a participé à la construction du référentiel RSE porté par la Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer (DGITM) et s'est constituée entreprise test du référentiel basé principalement sur l'ISO 26 000. La cartographie élaborée s'inspire de ces référentiels.

MÉTHODOLOGIE RETENUE POUR L'ANALYSE DES RISQUES

Afin de déterminer les thématiques, enjeux et impacts au point de vue social, sociétal et environnemental induits par les activités de STEF, actuelles et à venir, un recensement des différentes problématiques a été partagé :

- risques sociaux et sociétaux : entre experts de la fonction Ressources humaines du Groupe et les managers opérationnels et fonctionnels. Les thématiques ont été ensuite confrontées aux analyses des points de vue des parties prenantes identifiées du Groupe ;

- risques environnementaux : le recensement des différentes sources d'émissions a été établi par la Direction du Développement Durable, en coordination avec les Directions techniques du Groupe (immobilier et véhicules) et la Direction d'exploitation de La Méridionale afin de prendre en compte l'ensemble des aspects, tant constructifs que d'exploitation.

Ces éléments sont retranscrits dans la rubrique « Plan de Vigilance ».



RESSOURCES HUMAINES



CHIFFRES CLÉS EN MATIÈRE SOCIALE

Effectifs Groupe au 31 décembre 2018

Au 31 décembre 2018, les effectifs sociaux Groupe (CDI et CDD) représentent 18 053 personnes, en augmentation de 1 320 personnes par rapport à 2017, soit +7,9 %.

Cette évolution provient de l'ensemble des périmètres du Groupe. En Italie, la variation de périmètre (+14,9 %) résulte de l'acquisition de la société Marconi (76 salariés). Au Portugal, les effectifs ont augmenté de 12 % suite à des titularisations. En France, en logistique, les effectifs sont en croissance de 7,7 % principalement suite aux ouvertures des sites d'Aulnay-sous-Bois et d'Aix-en-Provence. En transport, l'effectif est en croissance de 9,7 % suite à des titularisations et recrutements, à la reprise des salariés de la société Epex (50 salariés) et à l'acquisition d'Express Marée (367 salariés).

Ces chiffres ne prennent pas en compte les contrats aidés qui représentent 462 personnes au 31 décembre 2018 (principalement, les contrats d'apprentissage et de professionnalisation) et les intérimaires (4 276 équivalents temps plein)⁽⁶⁾.

En incluant tous les types de contrats, l'augmentation est de 7,1 % sur la période.

Effectifs par pôles d'activité

CDI + CDD	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
Transport France	7 805	8 011	8 791
Logistique France	3 722	3 967	4 273
STEF International	3 100	3 571	3 817
Maritime	537	556	547
Autres activités et fonctions centrales	595	628	625
TOTAL GROUPE	15 759	16 733	18 053

⁽⁶⁾ Nombre d'heures d'intérim au cours du mois de décembre 2018 / 151,67.

Effectifs par pays

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	Variation 2016 / 2017
Effectifs France	12 718	13 224	14 306	8.2 %
Effectifs hors France, dont	3 041	3 509	3 747	6.8 %
- Espagne	1 301	1 624	1 682	3.6 %
- Portugal	435	479	537	12.1 %
- Italie	665	726	834	14.9 %
- Belgique	343	373	377	1.1 %
- Pays-Bas	205	195	207	6.1 %
- Suisse	92	112	110	-1.8 %
TOTAL GROUPE	15 759	16 733	18 053	7.9 %

Les effectifs du pôle STEF International ont augmenté dans leur globalité avec des évolutions particulièrement importantes en Italie et au Portugal.

Effectifs par sexe

La part de la population féminine est stable et représentative, fin 2018, 20,2 % des effectifs. Elle est variable selon les pays.

% des femmes dans les effectifs - Périmètre Groupe							2018
France	Espagne	Portugal	Italie	Benelux	Suisse	TOTAL	
19 %	26 %	25,3 %	32,4 %	12,5 %	7,3 %	20,2 %	

(Hors Express Marée)

Effectifs par catégories

La structure des effectifs par catégories est stable sur les trois derniers exercices.

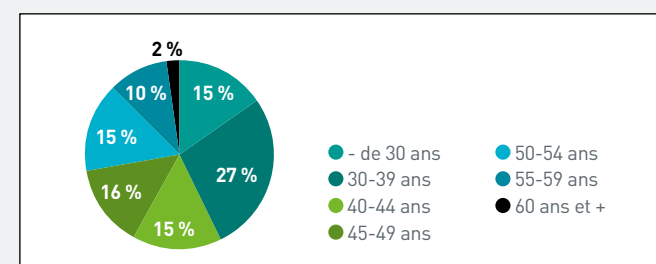
Catégories (EUROPE)	2016	2017	2018
Cadres	11,0 %	11,0 %	11,0 %
Maîtrises et Hautes Maîtrises	17,2 %	16,7 %	16,1 %
Employés	14,6 %	15,3 %	14,5 %
Ouvriers	57,2 %	57,0 %	58,4 %
- dont Ouvriers roulants	21,0 %	21,0 %	20,5 %
- dont Ouvriers sédentaires	34,1 %	34,0 %	36,0 %
- dont Ouvriers navigants	2,1 %	2,0 %	1,9 %

(Hors Express Marée)



Effectifs par tranches d'âge

Les effectifs Groupe, CDI et CDD, se répartissent de la façon suivante au 31 décembre 2018



Cette répartition, stable par rapport à l'année précédente, témoigne d'un renouvellement harmonieux des effectifs. La situation est variable selon les pays. Ainsi, au Portugal, près de 56,5 % des effectifs ont moins de 40 ans, alors que cette catégorie représente 41,2 % des effectifs en France.

(Hors Express Marée)

Turn-over

En 2018, le turn-over⁽⁷⁾ s'est élevé à 13,81 %. Cette augmentation est due à la forte progression des embauches (+726 par rapport à 2017, soit +35,4 %) :

- ▶ entrées CDI⁽⁸⁾ : 2 775 embauches ou titularisations, dont 2 319 en France ;
- ▶ sorties CDI : 1 842 sorties dont 568 licenciements ou ruptures négociées et 241 retraites ou départs en congés de fin d'activité.

(Hors Express Marée)

⁽⁷⁾ CDI (embauches + sorties) / 2 / effectifs au 31 décembre 2018, y compris reprises et cessions.

⁽⁸⁾ Les reprises d'activité sont prises en compte.

⁽⁹⁾ Compte « Rémunération du personnel », n°641 du Plan comptable général, qui inclut les salaires, congés, primes et gratifications et indemnités (hors indemnités de départ à la retraite).

⁽¹⁰⁾ Hors La Méridionale, où les temps de travail sont régis par des règles et des roulements spécifiques.

⁽¹¹⁾ Dont maladies professionnelles et accidents de trajet, hors maternité/paternité ; tous les contrats sont pris en compte, sauf pour la Méridionale où les alternants (contrats aidés) sont exclus. Il s'agit du ratio : jours calendaires perdus par nombre de jours calendaires théoriques. A noter que pour l'Italie et la Belgique, le ratio est calculé à partir de jours ouvrés, et non de jours calendaires.

Rémunération

En complément de la rémunération de base, la politique de rémunération de STEF peut inclure des éléments de rémunération variable en fonction de l'atteinte d'objectifs qualitatifs et quantitatifs (intérêt et participation au sein de chaque filiale en France) ainsi que des éléments non salariaux en France : garantie complémentaire-maladie et prévoyance.

En 2018, par rapport à 2017, la masse salariale⁽⁹⁾ globale a augmenté de 8 % (incluant participation, intérêt et charges sociales).

Organisation du travail

Le Groupe respecte les principes définis par les conventions de l'Organisation Internationale du Travail.

L'organisation du travail chez STEF est en corrélation avec l'activité. Ainsi, en 2018, 18,4 % des heures travaillées étaient des heures de nuit (contre 18,5 % en 2017), notamment dans le transport où les livraisons doivent être réalisées avant l'ouverture des magasins⁽¹⁰⁾.

Taux d'heures de nuit	
France	20.2 %
Espagne	13.7 %
Portugal	18 %
Italie	5 %
Belgique	16.7 %
Pays-Bas	14.1 %
Suisse	3.1 %
Total	18,4 %

Il n'existe aucun travail posté. L'absentéisme pour cause de maladie ou d'accident du travail⁽¹¹⁾ est stable, à 5,7 %.

(Hors Express Marée)

LE CAPITAL HUMAIN

Un capital humain engagé et motivé est un enjeu majeur pour le Groupe permettant de répondre à deux objectifs : assurer un service performant auprès des clients et accompagner la croissance à moyen terme.

Les salariés de STEF font sa force. La diversité des équipes et leurs savoir-faire font la richesse du Groupe dans les sept pays d'implantation.

Les acteurs de la fonction Ressources Humaines se mobilisent autour de cinq axes.

1 - Identifier les besoins en ressources humaines pour accompagner les objectifs business

À partir des plans de développement élaborés par chacun des pays, les fonctions ressources humaines et les managers opérationnels réalisent une projection des besoins en postes et compétences. Ces besoins sont mis en regard des ressources détectées et validées lors des people review et permettent l'élaboration de plans d'action ciblés (recrutement, formation...).

2 - Préparer les femmes et les hommes de l'entreprise pour réussir et accompagner les transformations du Groupe

Par son modèle social engagé envers ses salariés et son activité spécifique, STEF a un objectif : pourvoir 70 % des postes de cadres et d'agents de maîtrise par la promotion interne. Cet objectif est devenu une réalité grâce aux actions menées à tous les niveaux de l'organisation à travers la gestion des talents et la formation.



Gestion des talents

À tous les niveaux, les collaborateurs sont accompagnés dans leur parcours professionnel. Ce suivi veille à concilier leurs aspirations avec les besoins de STEF et crée les conditions d'un engagement fort. STEF a mis en place des dispositifs de gestion des carrières et une plateforme digitale pour gérer en direct les principaux processus de développement des ressources humaines dans l'ensemble des pays. Les entretiens annuels deviennent ainsi un véritable socle du développement des compétences et des carrières pour l'ensemble des collaborateurs. Les people reviews sont menées dans tous les périmètres afin de détecter les talents à tous les niveaux de l'organisation et d'accompagner ainsi les transformations de l'entreprise. STEF s'appuie également sur des experts de l'évaluation professionnelle qui révèlent le potentiel de chacun et aident à accélérer son développement.

Parité (loi 2018-771 du 5/09/2018)

Le dispositif people reviews de gestion des talents, évoqué en amont, permet d'identifier dans l'organisation du Groupe les femmes à potentiel, afin de les accompagner dans leur développement et ainsi, d'accroître leur représentativité au sein des divers organes de direction, en France et en Europe. Par ailleurs, le Groupe s'inscrit dans le cadre des dispositions de la Loi « Avenir professionnel », en particulier, celles relatives au respect des mesures en faveur de l'égalité femmes-hommes. Les sociétés du Groupe entrant dans le champ d'application de la loi publieront chaque année une note et, le cas échéant, mettront en place les adaptations nécessaires afin d'atteindre le seuil réglementaire de 75 points.

Formation

Transmettre les savoirs mais aussi former aux compétences de demain, tel est l'objectif de l'université STEF. Organisée par campus, celle-ci s'appuie sur un organisme de formation interne, l'IMF (Institut des métiers du froid), créé en 2006 et certifié Veriselect de Bureau Veritas depuis 2017. Il a délivré 203 035 heures de formation en 2018.



La politique de formation du Groupe a trois objectifs principaux :

- **acquérir les compétences d'aujourd'hui et de demain**
Par exemple, le parcours « Sales Campus » vise à renforcer les compétences sur les techniques commerciales. Valoriser nos prestations dans des marchés de plus en plus concurrentiels, avec de nouveaux acteurs, créer une véritable culture européenne font partie des objectifs des parcours mis en place, mêlant présentiel et digital, formation interne et externe. Ils sont individualisables et adaptés à la culture spécifique des pays ;
- **former pour préparer les évolutions de carrière**
Les potentiels détectés lors des people reviews sont accompagnés par des programmes individuels ou collectifs (programmes DEVENIR) afin de renforcer ou de compléter leurs savoir-faire et aptitudes vers un emploi à plus grande responsabilité ;
- **développer des formations socle ou transverses**
(maîtrise des savoirs fondamentaux, parcours certifiants, multiculturels, diversité).
Par exemple, le parcours certifiant « chef d'équipe » propose 13 modules de formation couvrant tous les aspects de ce métier exigeant et de terrain. La formation, principalement dispensée en interne via l'IMF, fait l'objet d'une certification reconnue en externe. Au-delà d'un renforcement des compétences, cette formation crée une véritable appétence pour l'apprentissage et une valorisation du métier.

La formation aux savoirs fondamentaux existe depuis 2012. 900 salariés du Groupe ont pu bénéficier de plus de 25 000 heures de formation au total, à travers un programme sur mesure (expression écrite, calcul...), relayé par la certification CléA et ses sept compétences clé.

3 - Attirer des talents

Le Groupe recrute des populations aussi diversifiées que préparateurs de commande, conducteurs, managers de proximité, cadres expérimentés et jeunes diplômés. Pour accompagner sa croissance, STEF a recruté en 2018, 2775 collaborateurs, soit 35 % de plus qu'en 2017.

Afin de relever ce défi, le Groupe a innové et investi dans quatre directions :

- **se rendre visible** : afin de véhiculer une image puissante et cohérente dans tous les pays où le Groupe opère, STEF a lancé en novembre 2018 sa marque employeur. Autour d'une bannière unique « Construisez votre futur au cœur du monde alimentaire » et d'outils de diffusion partagés, ressources humaines, managers et collaborateurs sont en mesure d'assurer l'attractivité du Groupe auprès de tous les publics ;
- **assurer une présence efficace sur les bons canaux** : STEF est présent dans de nombreux sites d'emploi à travers l'Europe, sélectionnés en fonction des publics ciblés. Les jeunes diplômés étant une des cibles de recrutement privilégiée, STEF a participé à l'événement Coup2Boost destiné à financer des projets étudiants proposés par plus de 250 campus en Europe ;
- **développer des programmes spécifiques pour certains emplois à forts enjeux** : STEF a développé un « graduate program » destiné à de jeunes diplômés BAC+ 5. Une centaine de jeunes suivent un parcours de deux ans, à l'issue duquel pourront leur être proposés des postes de management pouvant conduire à terme à un poste de directeur de centre de profit.
Deux autres programmes spécifiques ont vu le jour en 2018. Le premier est destiné à des jeunes diplômés BAC+2/3 et vise à les conduire vers des postes de management intermédiaire. Le second a été créé pour faire face à la pénurie de conducteurs avec un programme adapté, via des contrats de professionnalisation ou d'apprentissage d'un an ;

► **renforcer l'efficacité de la gestion des candidatures :**

le Groupe a renouvelé son outil de gestion des candidatures afin d'améliorer son efficacité vis-à-vis des candidats. Son site emploi (www.stef-jobs) regroupe les offres des différents pays.

4 - Impliquer les équipes

L'association des salariés au capital du Groupe

STEF fait du principe d'association des salariés à son capital, un modèle unique dans son secteur d'activité. Aujourd'hui, 70,5 % du capital du Groupe est détenu par son management et ses salariés, dont 16,6 % dans le cadre du Fonds Commun de Placement d'Entreprise.

L'actionnariat salarié est un des axes forts du triptyque homme / travail / capital sur lequel s'est construit le Groupe. C'est un outil fédérateur puissant et un véritable levier de performance économique. Il représente également un facteur de compétitivité et de différenciation économique important pour les clients du Groupe : près de deux salariés sur trois sont actionnaires du Groupe, via le FCPE, toutes catégories socio-professionnelles confondues. Le FCPE est déployé dans la quasi-totalité des pays où STEF est implanté. En 2018, le Groupe a fêté les 25 ans de son plan d'actionnariat salarié.

5 - Favoriser un climat social serein

Une politique de dialogue social suivie

Les instances légales sont présentes dans les filiales et établissements du Groupe, suivant la réglementation propre à chaque pays. À des niveaux supérieurs de l'organisation, des instances supra-légales (coordonnateurs syndicaux) complètent les dispositifs légaux que sont le Comité d'entreprise européen et le Comité de groupe pour favoriser un dialogue social riche à chaque niveau pertinent de l'organisation. Chez STEF, la permanence du dialogue représente le socle des relations sociales.

LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SST)

Par son activité en température dirigée et ses métiers principalement manuels, la SST est, de longue date, un enjeu majeur au niveau social pour le Groupe. La politique Santé et Sécurité au Travail s'appuie sur les valeurs du Groupe, dans le respect de l'intégrité physique et mentale des salariés : rigoureuse dans l'application des règles, enthousiaste en intégrant l'échange et la participation des collaborateurs, et tournée vers l'Homme, au cœur de la performance. Le Groupe poursuit le déploiement de sa feuille de route autour de thématiques qui ont connu des avancées notables en 2018.

Pilotage de la démarche Santé et Sécurité au Travail par le management

- une feuille de route spécifique par pays et par organisation a été déclinée, son pilotage est incarné par le management ;
- des « règles d'or SST » ont été créées en vue d'un déploiement massif et homogène à l'échelle du Groupe. Le Groupe intervenant dans le domaine du transport, trois typologies de règles ont été identifiées pour protéger les personnes circulant à l'intérieur et à l'extérieur des sites, en complément des règles universelles de sécurité, partageables par tous, y compris visiteurs et clients. Des outils de diffusion adaptés viennent renforcer la démarche (films pédagogiques, livrets d'information) ;
- Le plan de communication SST a été renforcé en 2018 afin de donner de la visibilité aux actions engagées auprès de l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Maîtrise et prévention des risques

Une démarche participative de prévention

La SST est intégrée en amont dans les processus opérationnels. Ainsi, les standards en matière de construction immobilière sont ajustés afin de prendre en compte la prévention des risques dès leur conception. Par ailleurs, des groupes de travail utilisateurs salariés ont participé aux projets d'évolution des matériels de manutention et des véhicules pour tester leur ergonomie.

Plans d'actions liés aux risques majeurs identifiés

- accidents liés à la circulation de véhicules ou de matériels de manutention dans les sites : déploiement de procédures pour rappeler les fondamentaux concernant les véhicules en cours de manœuvre et la circulation d'engins ;
- troubles musculo-squelettiques. Les activités de manutention étant intrinsèques aux métiers du Groupe, les processus de travail sont régulièrement réévalués pour améliorer les contraintes physiques. Des solutions sont testées (harnais de force en test sur 150 salariés volontaires, tests de type ergosquette) ;
- consommations et conduites addictives : un guide pratique à destination des managers et des responsables RH est en cours de déploiement en France pour aider à la gestion d'éventuelles situations de consommations addictives.

Par ailleurs, les sites opérationnels disposent tous d'outils d'identification et de pilotage :

- documents d'évaluation des risques ;
- indicateurs de suivi d'accidentologie (taux de fréquence et taux de gravité).

En 2018, pour l'ensemble du Groupe, le taux de fréquence des accidents avec arrêt est de 45,95 (1275 accidents avec arrêt) et le taux de gravité est de 2,5.



Déploiement de la démarche santé et qualité de vie au travail en 2018

- ▶ refonte de la gamme des vêtements de travail sur l'ensemble des températures et des activités du Groupe (surgelé / froid positif / tenues spécifiques / tenues haute visibilité pour les conducteurs) ;
- ▶ prévention des risques psycho sociaux : formation des managers et des acteurs de la fonction ressources humaines, signature de contrats-cadre, en France, pour l'accès à un réseau d'assistantes sociales ou d'intervention de psychologues du travail en cas de difficultés ou d'urgence individuelle ou collective de salariés ;
- ▶ initiatives favorisant l'équilibre vie professionnelle/vie privée (mise à disposition d'une application sportive pour tous les salariés européens, 2000 salariés ont participé) ;
- ▶ signature d'un accord QVT, en France, avec pour objectif de promouvoir et de favoriser la qualité de vie au travail, de valoriser et de diffuser les bonnes pratiques. Les thèmes déclinés sont l'environnement de travail des salariés avec la mise en place de groupe utilisateurs salariés dans la conception et le test de nouvelles solutions, l'articulation vie personnelle/ vie professionnelle, l'égalité professionnelle, les mesures de lutte contre les discriminations, le droit à la déconnexion et le télétravail ;
- ▶ mise à disposition d'une plateforme de soutien scolaire en France, permettant d'accompagner les enfants des salariés. Fin 2018, 2500 enfants étaient inscrits.

AU-DELÀ DE CES DEUX ENJEUX PRINCIPAUX, LE GROUPE MAINTIEN UNE POLITIQUE VOLONTARISTE SUR LES AUTRES THÉMATIQUES

Diversité et égalité des chances

Le Groupe maintient son engagement en matière de diversité, notamment pour les personnes en intégration ou en situation de handicap avec un taux d'emploi de 4,31 %. Des actions de sensibilisation sont organisées sur les sites, avec la présence de personnalités en situation de handicap inspirantes. En 2018, en France, le Groupe s'est engagé dans le cadre du programme PHARES (Par-delà le Handicap, Avancer et Réussir des Études Supérieures) qui vise à favoriser l'accès aux études supérieures de jeunes handicapés en leur apportant les clés pour envisager et réussir des études supérieures ; seize jeunes et leurs accompagnateurs ont été accueillis sur un site.

Mixité : Des actions pilotes de professionnalisation sont en cours de construction pour favoriser la mixité dans les métiers de conducteurs et d'agents de quai.

Responsabilité éducative

Le Groupe poursuit son accompagnement dans l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes. En 2018, environ 400 jeunes ont été accueillis dans différents sites du Groupe pour découvrir les métiers, décrocher un stage, une alternance ou un job d'été.

En France, STEF a participé à l'élaboration du manifeste « Vers une responsabilité éducative des entreprises » avec le think thank « Vers Le Haut ». Cet événement a été l'occasion de témoigner des actions conduites au sein du Groupe (formation à la maîtrise des savoirs fondamentaux, plateforme de soutien scolaire, politique de promotion interne et d'insertion professionnelle).

Engagements solidaires

Les partenariats associatifs sont renforcés (association Sport dans la Ville, NQT, EPIDE, Tremplin Handicap). STEF coopère en France avec l'association Les Restos du cœur dans le cadre d'une convention de mécénat qui se traduit par des actions en matière d'insertion professionnelle de bénéficiaires, la formation de bénévoles (33 personnes), du mécénat de compétences et une aide logistique pour les campagnes de collecte.



ENVIRONNEMENT





STEF met en œuvre depuis de nombreuses années une politique volontariste pour limiter les impacts liés aux risques environnementaux identifiés dans sa cartographie des risques.

IMPACT SUR LE CLIMAT

L'analyse des sources d'émissions de gaz à effet de serre (GES) liées aux activités logistiques démontre qu'elles sont dues pour :

- 91 % à la consommation de carburants (gazole pour la traction et gazole non routier (GNR) pour le fonctionnement des groupes de froid embarqués) ;
- 6 % à la consommation d'énergie électrique (production du froid des bâtiments) ;
- 3 % à la consommation de certains fluides frigorigènes (HFC employés dans les installations frigorifiques).

Au vu de ce constat, STEF agit prioritairement sur :

- les moyens techniques (renouvellement régulier du parc de véhicules, choix des équipements immobiliers) ;
 - la collaboration avec les constructeurs de véhicules (conception et expérimentation) et les fournisseurs d'équipements ;
 - l'organisation (massification et optimisation des tournées) ;
 - la formation des collaborateurs (éco-conduite, gestion du froid et conduite des installations).
- Les sous-traitants transport sont impliqués dans la démarche, leurs émissions étant prises en compte dans les indicateurs.

Réduire les émissions liées à la consommation d'hydrocarbures

Depuis plusieurs années, STEF s'est engagé :

- dans une démarche de labellisation de ses moyens de transport, « Objectif CO₂ » en France, « Lean & Green » aux Pays-Bas, permettant de couvrir ainsi 94 % du parc ;
- dans le renouvellement systématique des véhicules, avec un parc aux dernières normes (94 % des tracteurs et 56 % des porteurs à la norme Euro VI) ;
- dans l'élaboration de critères RSE pour le référencement des sous-traitants transport réguliers :
 - intégration dans les contrats d'une clause « Éthique – Environnement » conforme à la charte d'achats responsables de STEF ;
 - exigence de la norme minimale Euro V pour les prestataires répondant aux appels d'offres en France, en Espagne, aux Pays-Bas, au Portugal, en Suisse et à la norme Euro IV, en Italie, en cohérence avec le parc disponible dans ce pays ;
 - incitation des prestataires réguliers à s'engager dans des démarches de labellisation ;
 - exigence du strict respect de normes techniques et d'exploitation conformes aux prescriptions applicables au parc propre de STEF pour les prestataires de sous-traitance transport travaillant majoritairement pour STEF (Espagne, Italie et Portugal).

- dans l'utilisation, sur certaines agences de distribution urbaine, de froid cryogénique embarqué en remplacement de groupes classiques à compression de vapeur afin de réduire la consommation de GNR utilisé pour le fonctionnement de ces groupes et leurs émissions ;
- depuis 2018, à intégrer la consommation des carburants en France (91 % de la consommation totale du parc propre) dans la certification ISO 50001, avec un objectif de réduction de la consommation de 1 % par an. Ces actions conjuguées ont permis une réduction sensible des émissions de gCO₂/t.km.

Pour aller plus loin

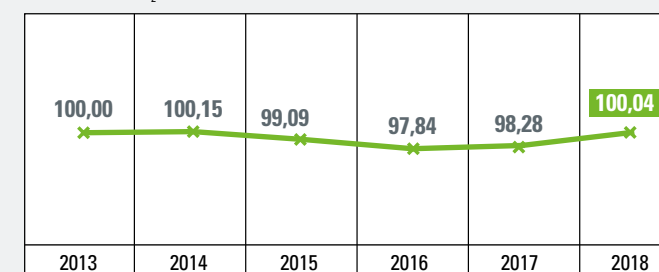
STEF poursuit sa démarche de réduction continue de consommation, en associant les constructeurs sur des adaptations des véhicules pour réduire les consommations, ainsi que les opérationnels (managers et conducteurs). Ainsi, STEF a décidé de déployer sur l'ensemble de sa flotte de tracteurs en France (91 % du parc propre et effectuant 92 % des kilomètres parcourus) la mise en place d'un équipement spécifique « alertgasoil » permettant de mesurer en temps réel la consommation instantanée de chaque véhicule.

Indicateurs relatifs aux émissions liées à la consommation d'hydrocarbures

Le Groupe poursuit sa politique de réduction des impacts liés à ses activités par la mise en performance et l'adaptation continue des outils d'exploitation et des schémas d'organisation. La stabilisation du niveau de l'indicateur gCO₂/t.km est liée à l'évolution constante de la demande du marché et des consommateurs qui imposent aux prestataires de multiplier les points de livraisons, des charges unitaires réduites, dans des créneaux horaires plus contraints, assortis de restrictions de circulation et d'accès en centre-ville. En réponse à ces enjeux, STEF s'engage auprès de différentes collectivités locales pour leur apporter son expertise métier et proposer des schémas de distribution plus vertueux.

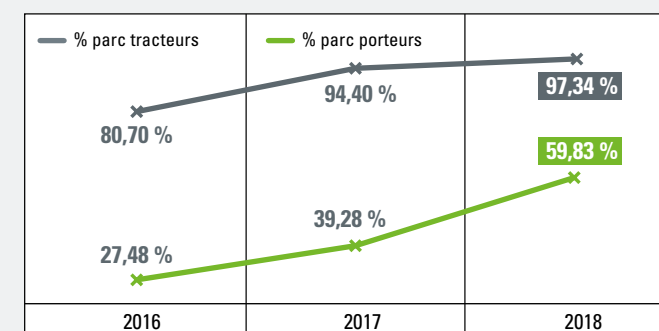
Empreinte carbone transport en gCO₂/t.km

Évolution du gCO₂/t.km - base 100 en 2013 ensemble du groupe



Répartition du parc de véhicules par normes Euro

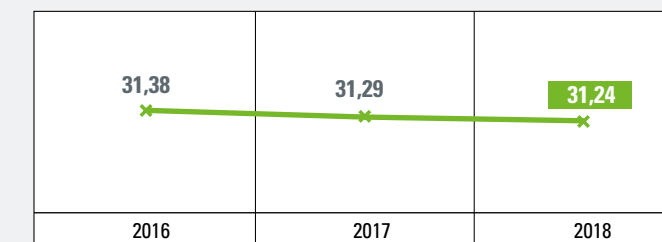
% du parc Euro VI - STEF France



La poursuite régulière du renouvellement du parc permet à STEF de disposer de véhicules de dernière génération.

Consommation des tracteurs en litres/100 km

Évolution de la consommation Tracteurs STEF Transport France



La maîtrise des consommations de carburants, notamment dans le cadre de l'ISO 50001, se traduit par une réduction constante de la consommation aux 100 km.

Réduire les émissions liées à la consommation d'énergie électrique

Des engagements au long cours

STEF a engagé depuis de nombreuses années un plan de suivi et de réduction de ses consommations d'électricité, source principale d'alimentation des entrepôts et plateformes frigorifiques. Une méthodologie structurée de comptage, d'analyse et d'audits énergétiques a été mise en place sur l'ensemble des sites du Groupe.

Cette démarche s'est traduite par la mise en place d'un Système de Management de l'Énergie (SME- ISO 50001), certifié en France dès 2014 (71 % de la consommation totale du Groupe) et d'audits rigoureux pour les sites à l'International (hors périmètre ISO 50001), avec un objectif de réduction de consommation de 4 % sur la période. Il résulte de ces actions une réduction constante dans le temps de la consommation totale d'électricité.

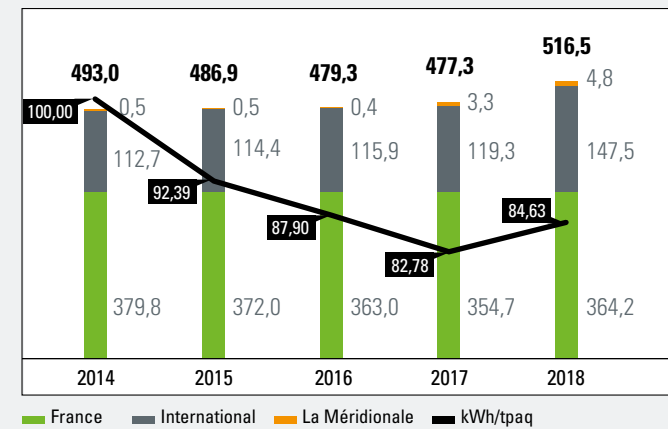
Pour aller plus loin

STEF a mis en place, début 2019, une structure dédiée : Blue EnerFreeze. Celle-ci rassemblera une équipe d'experts dont la mission sera de piloter les actions visant à optimiser les consommations d'énergie électrique et notamment, celles liées au fonctionnement des installations frigorifiques qui représentent, à elles seules, 80 % de la consommation totale.



Indicateurs liés à la consommation d'énergie électrique

Consommation totale d'électricité en GWh
Évolution de la performance énergétique en kWh/tonne prestée (base 100 en 2014)



L'intégration de l'activité « surgelé » de Marconi en Italie se traduit par une augmentation de la consommation à l'international.

Réduire les émissions liées à la consommation de certains fluides frigorigènes (HFC)

Les fluides synthétiques HCFC⁽¹²⁾ (comme le R22) précédemment employés par STEF pour la production du froid, ont progressivement été retirés, conformément aux réglementations internationales, en raison de leur effet sur la couche d'ozone. Ils sont remplacés par des HFC⁽¹³⁾ (comme le R404A) et/ou par des fluides naturels comme l'ammoniac (NH₃) ou le dioxyde de carbone (CO₂).

Un plan de conversion des installations

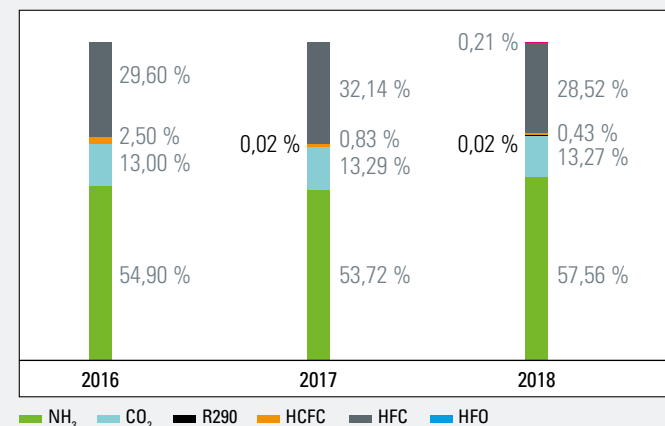
Certains HFC avec un GWP important (Global Warming Potential) faisant l'objet de restrictions d'utilisation à court et moyen terme, STEF met en œuvre un plan de conversion privilégiant les fluides naturels moins impactants pour l'environnement (installations négatives) ou des fluides synthétiques présentant un faible GWP (installations positives), en fonction de la réglementation locale.

Des protocoles de maintenance

Au-delà de l'anticipation des investissements de conversion, des plans rigoureux d'entretien et de maintenance des installations et des équipements de détection sont massivement déployés afin de limiter les émissions liées aux fuites de fluides frigorigènes. Les personnels concernés suivent des modules de formation continue à leur manipulation.

Indicateur lié à la consommation de fluides frigorigènes

Répartition des fluides frigorigènes par nature (t)



STEF privilégie les fluides présentant un moindre effet de serre en expérimentant le propane et les HFO (HydroFluorOléfines).

⁽¹²⁾ Hydro Chloro Fluoro Carbures
⁽¹³⁾ Hydro Fluoro Carbures



LA QUALITÉ DE L'AIR

En concertation avec les collectivités territoriales, STEF anticipe les évolutions à venir (restrictions de circulation, ZFE...) dans les zones où l'entreprise est implantée. L'objectif est de mettre en place des schémas de distribution et des moyens techniques les plus respectueux de l'environnement.

Un dialogue permanent avec les parties prenantes

STEF participe à différents groupes de travail avec les collectivités territoriales et plusieurs fédérations professionnelles sur les thématiques liées à la logistique urbaine afin de développer une approche concertée sur les particularités inhérentes à cette activité. Des partenariats et expérimentations sont également conduits avec les constructeurs de véhicules concernant aussi bien les motorisations, châssis et carrosseries (notamment l'allègement de poids), que des équipements de froid embarqué. L'enjeu est de disposer de véhicules de dimensions et de motorisations adaptées permettant de répondre aux besoins, tout en réduisant les émissions.

Des actions concrètes et des progrès continus

STEF actionne différents leviers pour répondre aux attentes exprimées par les parties prenantes locales, les actions engagées sont de divers ordres :

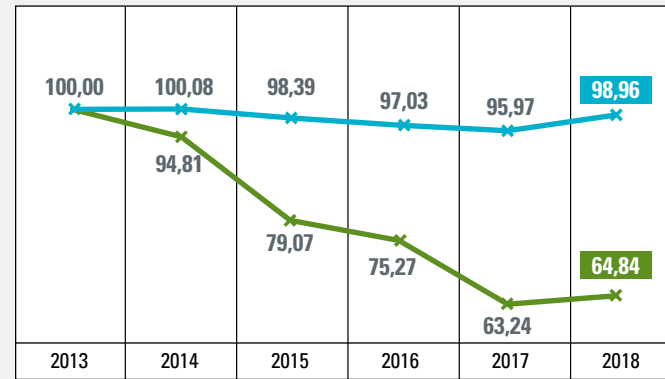
- les moyens mis en œuvre pour distribuer les produits alimentaires sous température dirigée ont ainsi été adaptés pour les cœurs de villes présentant des difficultés d'accès (tri-porteurs à assistance électrique à Rennes, véhicules de 7,5 t au GNV à Strasbourg) ;
- le déploiement d'équipements cryogéniques embarqués sur les véhicules de trois plateformes de la région Rhône Alpes (Brignais, Chambéry et Mions) permet de réduire les émissions de polluants (NO_x, HC) et de particules issues de la combustion des hydrocarbures ;

- l'optimisation des tournées et la massification des expéditions permettent de limiter le nombre de véhicules en circulation, réduisant ainsi d'autant la congestion ;
- STEF privilégie l'emploi de fluides naturels (NH₃ et CO₂), notamment pour les installations frigorifiques négatives. Ces fluides représentent, en masse, 71 % de la charge totale en fluides du Groupe. Compte tenu de leurs spécificités, ils nécessitent une conception des installations et des conditions d'exploitation très rigoureuses. STEF dispose de ses propres équipes (ingénierie et techniciens) régulièrement formées et entraînées afin d'assurer la maintenance des installations ;
- les installations frigorifiques industrielles négatives, notamment celles fonctionnant à l'ammoniac, sont fréquemment équipées de tours de refroidissement (TAR) susceptibles, dans certaines conditions, de favoriser le développement accidentel de légionnelles. STEF a mis en œuvre, de longue date, des procédures strictes de suivi des installations.



Indicateur : évolution des émissions de polluants (NOx, HC) et particules

Évolution d'émission à la t.km



g(NOx+HC)/t.km mg.part/t.km

Conscient des enjeux liés aux émissions de polluants, notamment dans les zones très urbanisées, STEF suit l'évolution de ces émissions :

- NOx⁽¹⁴⁾ et HC⁽¹⁵⁾ : on observe une stabilisation des émissions, après une forte réduction induite par la consommation de carburants et l'amélioration constante de la qualité du parc de véhicules (Euro VI) ;
- particules : les émissions restent stables, celles-ci provenant principalement des groupes frigorifiques embarqués. La mise en place de normes d'émissions pour ces groupes et des technologies alternatives (électricité, cryogénie...) expérimentées par le Groupe permettront de réduire celles-ci dans le futur.

⁽¹⁴⁾ NOx: Dioxydes d'Azote.
⁽¹⁵⁾ HC : Hydro Carbures.



ÉMISSIONS SONORES

Le choix des matériels et des équipements influe fortement sur la qualité de l'air mais également sur les émissions sonores. Les modes et heures de livraison des marchandises sont donc adaptés aux contraintes d'exploitation (réglementations locales, heures de réception des clients). Afin d'assurer le maintien permanent de la chaîne du froid, les groupes frigorifiques embarqués doivent rester en fonctionnement lors des opérations de livraison et les émissions sonores induites peuvent être une gêne pour les riverains vivant à proximité des points de livraison.

Actions engagées pour les livraisons en centre-ville

Pour remédier à ces inconvénients, STEF privilégie le choix des matériels (notamment de production du froid embarqué) présentant les niveaux d'émissions sonores les plus bas du marché. De même, afin d'en analyser la pertinence, des groupes frigorifiques cryogéniques à l'azote sont déployés, comme indiqué auparavant, sur des sites assurant la distribution urbaine, notamment en horaires décalés.

Actions engagées pour les entrepôts et plateformes frigorifiques

Ces derniers sont principalement situés dans des zones industrielles. Préalablement à leur implantation, ils font l'objet d'une étude d'impact, incluant des mesures de bruit. Les installations frigorifiques sont dans leur grande majorité implantées dans des salles des machines permettant d'atténuer fortement le bruit émis par les équipements de compression en fonctionnement. Des aménagements spécifiques (confinement, merlon) permettent de limiter encore davantage le niveau des émergences.



AUTRES ENJEUX LIÉS AUX ACTIVITÉS

Santé et sécurité des consommateurs

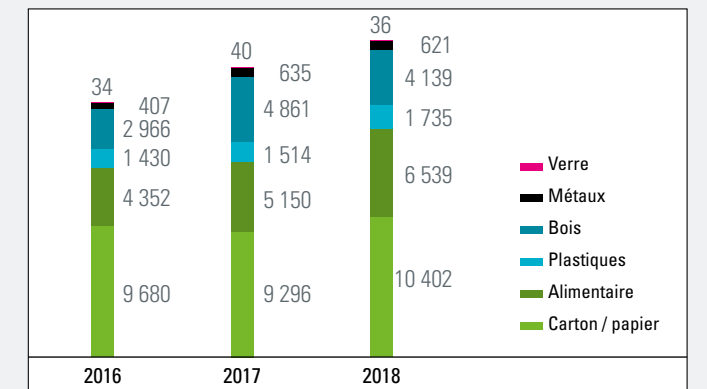
STEF, partie prenante de la chaîne du froid, a pour obligation de garantir son respect et celui de la traçabilité des produits qui lui sont confiés. Cette exigence se traduit par des systèmes de mesure et d'enregistrement de température pendant les périodes d'exploitation, des systèmes de télésurveillance pour les périodes hors exploitation et des systèmes d'information qui assurent la traçabilité des marchandises, permettant de répondre à toute demande d'identification et de localisation. STEF dispose d'une organisation structurée chargée d'assurer la sécurité sanitaire des produits alimentaires qui lui sont confiés, vis-à-vis d'éventuels risques biologiques, physiques ou chimiques.

Suivi et contrôle des sites

Des procédures strictes de suivi de fonctionnement des installations et du respect de la réglementation en vigueur existent dans chaque pays d'implantation. Ces dispositions sont d'autant plus encadrées réglementairement en France que la plupart des établissements relèvent du régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Les sources éventuelles de pollution et/ou d'incidents

sont strictement circonscrites par la mise en place d'audits internes, de manière régulière sur l'ensemble des sites du Groupe. Ces audits concernent à la fois, la sécurité des personnes et des biens, le respect des consignes et des procédures techniques. Par ailleurs, dans le cadre de l'économie circulaire, STEF suit étroitement d'autres indicateurs, dont la gestion des déchets.

Traitement des déchets



Plus de 81 % des sites du Groupe procèdent au triage et recyclage des déchets non dangereux, soit un taux de recyclage de 63,4 % [23 472 tonnes]. Les déchets dangereux (en quantités faibles) font l'objet d'une élimination systématique en filière agréée.

ENJEUX LIÉS AU PÔLE MARITIME

Les activités maritimes réalisées par La Méditerranéenne font l'objet d'une démarche environnementale spécifique, se traduisant notamment par la certification ISO 14001 obtenue en 2009.

L'impact des activités de La Méditerranéenne est dû pour :

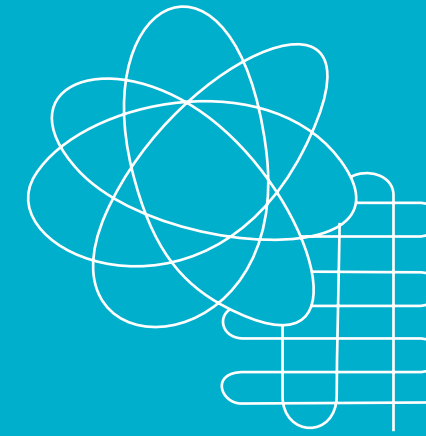
- 99,5 % à la consommation de carburants (gazole et fuel pour la propulsion des navires) ;
- 0,5 % à la consommation d'énergie électrique (alimentation à quai des navires et des bureaux).

La Méditerranéenne privilégie les motorisations les plus performantes afin de réduire les consommations de ses navires. Elle s'est également engagée dans un projet de filtre à particules afin de supprimer les rejets de soufre et de particules fines en mer, pendant la traversée. Elle a conclu un partenariat avec deux industriels pour la création d'un dispositif qui fera l'objet d'un test expérimental au premier semestre 2019. Cette innovation vise à lui permettre d'être en conformité avec les dispositions de la directive MARPOL, mais aussi, d'anticiper les évolutions environnementales.

Par ailleurs, soucieuse de réduire les émissions lors du stationnement à quai de ses navires, la compagnie a mis en service la connexion électrique à quai sur le port de Marseille, permettant de réduire :

- les consommations de gazole pendant les phases de stationnement et de supprimer les émissions induites ;
- les nuisances sonores liées au fonctionnement des moteurs lors des escales.

La démarche est en cours de déploiement en Corse sur le port d'Ajaccio, où la compagnie a réalisé un test positif d'alimentation électrique avec du gaz naturel liquéfié. Cet enjeu est d'autant plus pertinent que le stationnement s'effectue dans des zones fortement urbanisées. Enfin, afin de prévenir des pollutions accidentelles en mer et de protéger la biodiversité, la compagnie a mis en place et éprouvé des procédures opérationnelles strictes et tous ses navires sont équipés de systèmes de détection permettant la localisation des cétacés, afin d'éviter les risques de collision.



PLAN DE VIGILANCE STEF



CONTEXTE DU PLAN DE VIGILANCE STEF

Conformément à l'article L. 225-102-4 du Code de commerce, le plan de vigilance de STEF a pour objet de présenter les mesures de vigilance raisonnables mises en place au sein du Groupe en vue d'identifier les risques et de prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes et l'environnement résultant des activités de la Société et de celles de ses filiales consolidées (au sens du II de l'article L. 233-16 du Code de commerce), ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels le Groupe entretient des relations commerciales établies.

STEF exerce ses activités dans sept pays en Europe dans les métiers de la logistique du froid et dans des environnements économiques et socio-culturels qui présentent peu d'écart structurels ; de ce fait, le plan peut être déployé de façon homogène partout dans le Groupe.

1

Gouvernance de la démarche RSE Plan de vigilance

STEF a adopté des politiques de gouvernance contribuant au respect des domaines recouvrant les droits humains et libertés fondamentales, la santé et sécurité des personnes dans les sept pays où le Groupe est implanté : un Comité de pilotage Santé Sécurité au Travail est chargé de promouvoir une politique de prévention dans les pratiques managériales et les processus opérationnels et rend compte au Comité de direction opérationnel. En matière d'environnement, la direction du Développement Durable, directement rattachée à la Direction Générale, est chargée de concevoir et de déployer la politique environnementale du Groupe.

Le pilotage de la démarche RSE, incluant le plan de vigilance, et les arbitrages sur le développement de la politique et les enjeux à venir sont traités au sein du Comité de direction opérationnel qui lui dédie, à minima, deux séances plénières par an.

2

Méthodologie et élaboration du Plan de vigilance

L'élaboration de ce premier Plan de Vigilance a associé les principales fonctions groupe concernées (Ressources Humaines, Développement Durable, Achats, Direction des Métiers, Audit interne, Secrétariat général). Celui-ci précise les règles et dispositifs qui permettent au Groupe d'identifier et prévenir les atteintes, réelles ou potentielles, liées à ses activités et, le cas échéant, d'en limiter les effets. La démarche d'écoute et d'échanges continus initiée de longue date vise à impliquer l'ensemble des parties prenantes dans le choix des actions conduites et dans leur déploiement. Les deux principales thématiques sur lesquelles portera ce dialogue en 2019 : les accès et les modes de livraison dans les zones très urbanisées et l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes.

Cartographie des parties prenantes de STEF

Parties prenantes	Enjeux associés
Collaborateurs	Attirer et fidéliser les talents, favoriser les évolutions professionnelles, développer la culture Santé Sécurité et la Qualité de Vie au travail
Clients	Assurer une prestation dans le respect de la chaîne du froid, garantissant la salubrité des produits alimentaires confiés
Fournisseurs	Obtenir les meilleures prestations et être partenaire de l'innovation (exemple : véhicules, engins de manutention, production du froid)
Pouvoirs publics	Partager nos enjeux métier et faire progresser les pratiques Exemples pour la France : ▶ autorités de tutelle (ministères et services décentralisés) ▶ organismes parapublics (ex : ADEME, CARSAT...) ▶ collectivités locales
Organismes professionnels	Travailler ensemble sur les impacts du secteur, exemple : ECSLA
Territoires et localités	Partager les enjeux et trouver ensemble les solutions adaptées à chaque contexte
Partenaires de l'emploi	Agir en faveur de l'insertion professionnelle, notamment des plus fragiles : structures d'emploi, société d'intérim, organismes d'insertion, associations et fondations
Écoles et universités	Faire découvrir nos métiers et agir en faveur de l'insertion des jeunes
Agences et organismes d'évaluation et de contrôle	Se faire évaluer sur nos différents enjeux, exemple : Commissaires aux comptes, plateforme de notation RSE Ecovadis
Partenaires financiers	Accès aux financements
Médias	Informers sur l'entreprise et son développement

Cartographie des risques et enjeux de STEF

Compte tenu des activités de logistique sous température dirigée et maritimes de STEF, les principaux impacts concernent :

- ▶ Le capital humain
- ▶ La gestion de la santé et sécurité au travail
- ▶ Le climat
- ▶ La qualité de l'air
- ▶ Les émissions sonores



3

Le Plan de Vigilance

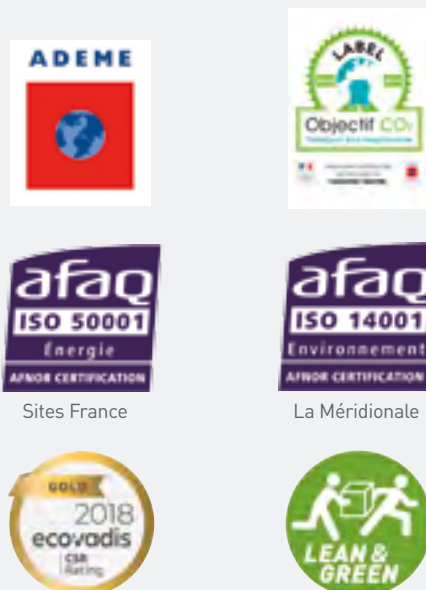
3.1 Environnement

La cartographie des risques environnementaux de STEF se traduit par des impacts sur :

- ▶ le climat, par les émissions de GES (gaz à effet de serre) issues principalement de la combustion d'hydrocarbures (traction des véhicules et fonctionnement des groupes frigorifiques embarqués, propulsion des navires) et, dans une moindre mesure, par la consommation d'électricité (alimentation à quai des navires, réfrigération des plateformes) et les émissions de fluides frigorigènes pour la maintenance des installations de production du froid des entrepôts et des plateformes ;
- ▶ la qualité de l'air, par les rejets dans l'atmosphère (NOx, HC et particules) lors de la combustion des hydrocarbures (traction des véhicules et fonctionnement des groupes de production de froid embarqué, propulsion et stationnement à quai des navires) ;
- ▶ les émissions sonores, émanant du fonctionnement des véhicules (traction et groupes frigorifiques embarqués), des navires et des installations fixes de production du froid (entrepôts et plateformes).

Afin de réduire dans le temps ses émissions, STEF a mis en place une démarche structurée se traduisant par des investissements spécifiques (renouvellement constant de sa flotte de véhicules et de ses outils immobiliers, alimentation électrique à quai des navires), associés à des engagements volontaires (labellisation Ademe, Lean & Green, ISO 50001) et enfin, par l'adaptation constante de ses modes d'exploitation, de pilotage et de massification des flux.

Maritime : la démarche environnementale engagée depuis de nombreuses années a permis à La Méridionale d'obtenir la certification ISO 14001 dès 2009.



3.2 Ressources Humaines et droits fondamentaux

Le Groupe STEF respecte les réglementations sociales en vigueur dans chacun de ses pays d'implantation.

Outre les principes fondamentaux édictés dans la charte éthique du Groupe relatifs au respect des droits humains, le Groupe a choisi d'orienter ses actions en faveur d'une politique de diversité et d'égalité des chances, en cours de déploiement dans chacun de ses pays d'implantation.

Une feuille de route Santé et Sécurité au Travail Groupe a été formalisée en 2016 et est déclinée dans chaque pays et dans chaque organisation. Elle se compose de différentes thématiques :

- ▶ pilotage de la démarche Santé et Sécurité au Travail par le management dans chaque pays ;
- ▶ maîtrise et prévention des risques :
 - ▶ intégration de la démarche SST en amont dès la conception des outils immobiliers, véhicules ou engins de manutention ;
 - ▶ les risques majeurs en matière de santé et sécurité au travail ont été identifiés :
 - les accidents liés à la circulation de véhicules ou de matériels de manutention dans les sites ;
 - les troubles musculo squelettiques ;
 - les consommations et conduites addictives.
 - ▶ principe de pilotage et de suivi directement gérés par les sites opérationnels : documents d'évaluation des risques, indicateurs de suivi d'accidentologie (taux de fréquence et de gravité) consolidés à l'échelle du pays, puis du Groupe.
- ▶ déploiement d'une démarche Santé et Qualité de Vie au Travail :
 - refonte de la gamme des vêtements de travail ;
 - programme de prévention des Risques Psycho sociaux.
- ▶ une communication ciblée à tous les niveaux de l'organisation, afin de partager une culture commune SST.



4

Relations avec les fournisseurs et sous-traitants

En tant que donneur d'ordre dans différents domaines d'activité, tels que la sous-traitance transport, la conduite de chantiers de construction et dans de nombreuses familles d'achats, STEF conduit une politique volontariste et inclusive dans ces domaines à l'égard de ses principaux fournisseurs et sous-traitants. Outre le respect des droits fondamentaux des personnes, en matière d'environnement, cette politique se traduit par :

- ▶ l'intégration d'une clause RSE dans tous les contrats d'achats et de sous-traitance ;
- ▶ la signature d'une charte d'achats responsables ;
- ▶ La présence de critères RSE dans les cahiers des charges lors des appels d'offres ;
- ▶ L'intégration de critères RSE pour le référencement des sous-traitants transport réguliers.

5

Mécanismes de formation et d'information

- ▶ la charte éthique du Groupe intègre les règles de bonne conduite des affaires applicables ;
- ▶ lutte contre la corruption : le Groupe s'est conformé aux dispositions de la loi Sapin 2 sur le risque de corruption ;
- ▶ organisation de séminaires européens sur les thématiques SST/ RH/ Environnement qui regroupent les correspondants de la fonction RH, Santé et Sécurité au Travail ou Environnement de tous les pays.

6

Alertes et recueil des signalements

La remontée des cas litigieux s'effectue via la voie managériale, selon l'organisation du Groupe et les recommandations de la charte éthique.



CHARTÉ ÉTHIQUE / CODE DE CONDUITE

La charte éthique du Groupe STEF intègre les règles de bonne conduite des affaires applicables dans le Groupe, de même que les dispositions de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite « Sapin II »). STEF a mis en place une organisation, des outils et une procédure pour se conformer à ces obligations de prévention et de vigilance. Dans ce cadre, un code de conduite a été élaboré, qui définit les normes de comportement à respecter par l'ensemble des collaborateurs dans les situations présentant des risques de corruption et de trafic d'influence. Ce code suit le référentiel Middenext auquel STEF a choisi de se référer.

FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

La charte d'achats responsables du Groupe fixe les principaux engagements éthiques, sociaux et environnementaux auxquels les fournisseurs du Groupe doivent adhérer et également, en décliner les principes chez leurs propres fournisseurs. Elle est disponible dans toutes les langues pratiquées dans le Groupe. En 2018, la charte a été intégrée dans les conditions générales d'achats et dans tous les contrats types. Les 212 fournisseurs ayant adhéré à la charte d'achats responsables représentent plus de 50% des dépenses (hors sous-traitance de transport).

Aussi, les fournisseurs stratégiques et critiques font l'objet d'une évaluation régulière. Ce sondage permet aux parties prenantes internes de donner leur perception à l'égard des fournisseurs. Ces évaluations sont présentées et commentées avec les fournisseurs et les fonctions opérationnelles et permettent l'établissement de plans d'actions correctives. L'un des critères de ce questionnaire est le Développement Durable.

ATTESTATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la Société STEF, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1058 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion, en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la Société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance. La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de la Société, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de la Société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
 - la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».
- Il nous appartient également d'exprimer, à la demande de l'entité et hors champ d'accréditation, une conclusion d'assurance raisonnable sur le fait que les informations sélectionnées par l'entité⁽¹⁾ ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux Référentiels.

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par la Société des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du Code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information

prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale, ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;

- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle

⁽¹⁾ Informations quantitatives sociales : Effectif total fin de période ; Taux d'absentéisme ; Nombre d'heures de formation par salarié ; Turn-over.

Informations quantitatives environnementales : Consommation de Gazole aux 100 km en parc propre ; Émission de CO₂ - gCO₂/tonne.kilomètre ; Répartition des fluides frigorigènes par nature dans les installations fixes ; Consommation d'énergie par tonne prestée (Groupe hors La Méridionale) ; Émissions de polluants, émises lors des opérations de transport terrestres (Groupe hors La Méridionale).

⁽²⁾ Informations quantitatives sociales : Effectif total fin de période ; Taux d'absentéisme ; Nombre d'heures de formation par salarié ; Turn-over.

Informations quantitatives environnementales : Consommation de Gazole aux 100 km en parc propre ; Émission de CO₂ - gCO₂/tonne.kilomètre ; Répartition des fluides frigorigènes par nature dans les installations fixes ; Consommation d'énergie par tonne prestée (Groupe hors La Méridionale) ; Émissions de polluants, émises lors des opérations de transport terrestres (Groupe hors La Méridionale).

⁽³⁾ STEF France, STEF Espagne.

⁽⁴⁾ Informations qualitatives sociétales : Mesures prises en faveur de la santé et la sécurité des consommateurs.

interne et de gestion des risques mises en place par la Société ;

- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs⁽²⁾ que nous avons considérés les plus importants :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices⁽³⁾ et couvrent entre 69 % et 89 % des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes⁽⁴⁾ ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de la Société.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources




Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre octobre 2018 et avril 2019 sur une durée totale d'intervention de 6 semaines.

Nous avons mené une quinzaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.


Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Rapport d'assurance raisonnable sur une sélection d'Informations RSE

Concernant les informations sélectionnées par la Société et identifiées par le signe , nous avons mené, à la demande de la Société dans un cadre volontaire, des travaux de même nature que ceux décrits dans le paragraphe « Nature et étendue des travaux » ci-dessus pour les indicateurs clés de performance et pour les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants mais de manière plus approfondie, en particulier en ce qui concerne le nombre de tests. L'échantillon sélectionné représente ainsi 89 % des effectifs et entre 69 % et 80 % des informations environnementales identifiées par le signe . Nous estimons que ces travaux nous permettent d'exprimer une assurance raisonnable sur les informations sélectionnées par la Société et identifiées par le signe .

Conclusion

A notre avis, les informations sélectionnées par la Société et identifiées par le signe  ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Fait à Paris La Défense, le 28 mars 2019
L'organisme tiers indépendant MAZARS SAS

Anne-Laure ROUSSELOU - Associée
Edwige REY - Associée RSE & Développement Durable

01
RAPPORT SUR
LE GOUVERNEMENT
D'ENTREPRISE

P. 64

02
RENSEIGNEMENTS
À CARACTÈRE
GÉNÉRAL

P. 71

03
FACTEURS
DE RISQUES

P. 74

The image shows a close-up, low-angle shot of a building's facade. The building has a grey, corrugated metal texture. A large white banner is mounted on the facade, featuring the 'STEF' logo in blue. The logo consists of the word 'STEF' in a bold, sans-serif font, followed by a stylized blue circular icon composed of two overlapping loops.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LA DIRECTION GÉNÉRALE

Présidence et Direction Générale

Les fonctions de Président et de Directeur Général sont dissociées en application de l'article L 225-51-1 du Code de commerce.

M. Francis Lemor exerce la présidence du Conseil d'administration.

La **Direction Générale** de la Société est assurée par **M. Jean-Pierre Sancier**. Celui-ci est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Un **Directeur Général Délégué**, **M. Stanislas Lemor**, en charge de l'administration et des finances, assiste le Directeur Général dans la conduite de la direction du Groupe. M. Serge Capitaine, Directeur Général Délégué en charge du Commerce a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} juillet 2018.

Missions du Président

Le Conseil d'administration a fixé les missions que le Président du Conseil d'administration exerce dans des domaines qui ne relèvent pas nécessairement de l'organisation des travaux du Conseil d'administration

et des responsabilités qui lui sont dévolues en vertu des dispositions légales :

- affaires maritimes
- relations extérieures de haut niveau et d'importance stratégique
- communication institutionnelle, relation avec les actionnaires
- opérations stratégiques de croissance externe et de cession
- projets significatifs d'investissements et de désinvestissements immobiliers

À la demande du Directeur Général, le Président peut apporter son concours à la Direction Générale dans les réflexions et les travaux conduits en interne, portant sur la stratégie, l'organisation et les grandes orientations de la vie de l'entreprise.

Les actions relevant des domaines d'intervention du Président sont exercées en coordination avec la Direction Générale et sans préjudice des fonctions exécutives qui sont dévolues à cette dernière. Ces principes de fonctionnement ne limitent pas les pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués dans leurs domaines respectifs, tels que prévus par la loi. Ils sont sans incidence sur les compétences propres du Conseil d'administration.

Évolution de la gouvernance du Groupe en 2019

L'année 2019 marquera une évolution dans la gouvernance du Groupe. L'enjeu a été d'orienter les choix vers une gouvernance, qui incarne la culture et les valeurs du Groupe et qui soit également prête à affronter les enjeux et mutations du marché de la logistique en Europe.

À compter du 30 avril prochain, à la suite de l'Assemblée Générale des actionnaires, et sous réserve de son approbation pour les décisions de son ressort :

- le mandat d'administrateur du Président arrivant à son terme à l'issue de l'Assemblée, **M. Francis Lemor**, se retirera de ses fonctions de Président et d'administrateur de STEF. Il sera nommé Président d'honneur
- À la même date, **M. Jean-Pierre Sancier** se retirera de sa fonction de Directeur Général
- sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale, **M. Stanislas Lemor** entrera au Conseil d'administration de STEF
- les fonctions de Président et de Directeur Général seront réunies
- la Présidence et la Direction Générale seront confiées à **M. Stanislas Lemor** qui prendra ses fonctions dès le 30 avril à l'issue de l'Assemblée Générale
- **M. Marc Vettard**, actuel Directeur Général Adjoint, sera nommé Directeur Général Délégué en charge des opérations et entrera en fonction à cette même date

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de 14 membres, dont un membre représentant les salariés actionnaires et deux membres représentant les salariés.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES ADMINISTRATEURS EN 2018

M. Francis Lemor
Président du Conseil d'administration, administrateur depuis 1983

- Président Directeur Général de la société Union Économique et Financière (UEF)
- Représentant légal de la société Européenne de Logistique du Froid
- Administrateur d'Atlantique Management
- Administrateur de La Méridionale
- Président du Conseil d'administration d'IMMOSTEF
- Administrateur de STEF Iberia (Espagne)

M. Jean-Michel Delalande
Administrateur depuis 2015

Mme Elisabeth Ducottet
Administratrice depuis 2014

- Gérante de Holding Thuasne Présidente de Thuasne Management, mandats de présidence et de direction dans des sociétés membres du Groupe Thuasne en Europe, associé gérant de la SCI Val du Parc
- Administratrice d'Universcience et de Museal Luxembourg

M. Jean-Charles Fromage
Administrateur depuis 2005

- Administrateur d'Atlantique Management et de La Méridionale
- Administrateur de STEF Iberia (Espagne)
- Représentant permanent de STEF au Conseil d'administration d'IMMOSTEF
- Représentant permanent de STEF Transport au Conseil d'administration de Froidcombi jusqu'en juin 2018 et de Primæver, Administrateur de Primaver

M. Alain Georges
Administrateur depuis 2015

M. Emmanuel Hau
Administrateur depuis 2007

Mme Estelle Hensgen-Stoller
Administratrice depuis 2013

M. Bernard Jolivet
Vice-Président de STEF, Administrateur depuis 1996

- Président Directeur Général d'Atlantique Management

M. Jean-François Laurain
Administrateur depuis 2016

- Directeur Général Délégué d'Unigrains, mandats de présidence et de direction dans des sociétés membres du Groupe Unigrains (Administrateur et Directeur Général d'Unigrains Diversification et d'Agrifigest-Alma, Unigrains Développement, Administrateur et Président de Messis Finances)
- Administrateur de SAIAM, représentant permanent de la société Unigrains
- Administrateur d'Atlantique Management

Mme Murielle Lemoine
Administratrice depuis 2011

- Depuis 2017, Administratrice de Pharnext
- Administratrice d'IMMOSTEF

Mme Lucie Maurel-Aubert
Administratrice depuis 2017

- Vice-Présidente de Rothschild Martin Maurel Associés et membre du Conseil de surveillance de Rothschild and Co
- Administratrice de Plastic Omnium

Mme Dorothée Pineau
Administratrice depuis 2016

- Membre du Conseil de Surveillance de Chevrillon et associés et de Financière Miro SAS (jusqu'en décembre 2018 pour cette dernière)
- Administratrice d'Axa Iard SA
- Co-gérante de la société DP Conseil Sarl
- Gérante des SCI Vêrigny et Heyrault

Allianz Vie, Administrateur depuis 1997, représentée par Mme Clarisse KOPFF

- Mme KOPFF exerce des mandats de présidence et de direction dans des sociétés membres du Groupe Allianz

Atlantique Management, Administrateur depuis 2010, représentée par M. François de Cosnac

- M. François de Cosnac est Administrateur d'IMMOSTEF et d'UEF, représentant permanent de la société UEF, Administrateur d'Atlantique Management
- Président de Gerignac SAS et de Gêribourg, gérant de FDC Conseil Patrimoine
- Vice-Président du Conseil de surveillance d'Auris Gestion Privée

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le règlement intérieur du Conseil d'administration organise le fonctionnement du Conseil d'administration dans le cadre législatif et réglementaire applicable à la Société. Il détermine les périmètres de responsabilité du Conseil d'administration et de ses membres, son mode de fonctionnement, de même que celui du Comité d'audit et du Comité des rémunérations et des nominations, enfin il inclut la charte de l'administrateur.

Le Code de gouvernement d'entreprise de la Société

Le Code de gouvernance d'entreprise auquel se réfère la Société est le Code Middenext. Le Conseil d'administration a considéré que celui-ci proposait des principes de gouvernance adaptés à la taille et à la structure de capital d'une entreprise telle que STEF.

Administrateurs indépendants :

À la date du rapport, le Conseil d'administration comprend cinq administrateurs indépendants au sens du Code Middenext qui caractérise l'indépendance des administrateurs par l'absence de relation actionnariale, financière, salariale, contractuelle ou familiale proche, susceptible d'altérer l'indépendance du jugement. Ces administrateurs sont Mesdames Ducottet, Lemoine, Maurel-Aubert, Pineau et M. Hau.

Cumul mandat social - contrat de travail : les contrats de travail du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués ont été suspendus lors de leur nomination. Par ailleurs, le Président est exclusivement rétribué au titre de son mandat social.

Indemnités de départ des dirigeants mandataires sociaux : les engagements excédant les limites conventionnelles ont été soumis au respect de critères de performance, appréciés au regard de celle de la Société et qui sont la réalisation

d'une croissance annuelle du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel consolidés. Ces engagements ont été approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Rémunération des mandataires

sociaux : La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux résulte d'une démarche constante, fondée sur des critères objectifs et, par ailleurs, cohérente avec la politique salariale d'ensemble menée au sein du Groupe.

Parité : Le Conseil d'administration comprend six administratrices : Mesdames Ducottet, Hensgen-Stoller, Lemoine, Maurel-Aubert, Pineau et Kopff. La Société répond aux prescriptions de l'article L225-17, al.2 du Code de commerce relatives à la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des Conseils d'administration. Conformément à la loi, les administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte pour la détermination de ce pourcentage.

Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

1 - L'organisation des travaux du Conseil d'administration

Le Président du Conseil d'administration réunit le Conseil aussi souvent qu'il le juge opportun. Les réunions planifiées en fonction d'un calendrier prévisionnel sont au nombre de cinq, d'autres réunions sont optionnelles suivant l'intérêt social.

Chaque réunion du Conseil d'administration donne lieu à convocation individuelle des administrateurs, adressée environ quinze jours avant la réunion. La convocation est assortie de l'ordre du jour du Conseil et du projet de procès-verbal de la précédente réunion. Dans les jours précédant la réunion, chaque administrateur reçoit un dossier comprenant les documents afférents aux principaux sujets à l'ordre du jour.

Les statuts et le règlement intérieur du Conseil d'administration organisent les modalités de participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration par visioconférence. Les questions susceptibles d'être traitées et les décisions arrêtées par ce mode de participation sont régies par les textes législatifs et réglementaires applicables.

Le taux de participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration est de 93 % en 2018 (96 % en 2017).

2 - Les travaux du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises en 2018.

La projection des résultats de l'exercice écoulé et les principales composantes du budget de l'année en cours sont traditionnellement examinées lors de la réunion qui se tient fin janvier.

Les réunions de mars et fin août sont essentiellement consacrées aux arrêtés de comptes annuels et semestriels.

La réunion intervenant à la suite de l'Assemblée Générale en mai a généralement pour objet de mettre en œuvre le programme de rachat d'actions voté par l'Assemblée Générale.

En décembre, le Conseil examine l'évolution de l'activité du Groupe sur l'exercice en cours et la compare à la projection budgétaire réactualisée.

À chaque réunion de Conseil, les résultats du Groupe du mois précédent sont analysés. Par ailleurs, chaque mois, les administrateurs reçoivent les données financières commentées leur permettant d'apprécier la performance du Groupe au titre du mois précédent.

Le Conseil d'administration prend les avis de deux comités spécialisés.

Les Comités du Conseil d'administration

1 - Le Comité d'audit

À la date du rapport, le Comité d'audit est composé de trois membres : M.Hau, M. Jolivet et Mme Kopff. Le président du Comité d'audit est M. Hau, administrateur indépendant.

En complément des attributions relatives à l'examen des états comptables et budgétaires, le Comité d'audit est en charge du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Dans ce cadre, il s'assure de la mise en place des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, de l'adéquation des missions menées par l'Audit interne avec ces enjeux et de l'efficacité des contrôles effectués sur les risques identifiés.

Le Comité d'audit a défini son mode opératoire, tant dans son fonctionnement interne qu'à l'égard de ses interlocuteurs au sein de l'entreprise et a établi son champ d'action. Les membres de la Direction Générale, les représentants de la Direction Financière et du service d'audit interne peuvent être entendus par le Comité d'audit, de même que les commissaires aux comptes.

Le Comité d'audit se réunit généralement à trois reprises dans l'année, pour un taux de participation de 100 % en 2018.

Lors de séances précédant les réunions du Conseil d'administration qui arrêtent les comptes annuels et semestriels, le Comité examine la présentation des états comptables qui lui ont été remis. En décembre, le Comité d'audit examine les travaux conduits par le service d'audit interne au cours de l'année écoulée, analyse des rapports de missions spécifiques, étudie le plan de charge de l'Audit interne pour l'année à venir et enfin, procède à la revue des honoraires des commissaires aux comptes.

Le Président du Comité d'audit rend compte des travaux du Comité au Conseil d'administration.

2 - Le Comité des rémunérations et des nominations des mandataires sociaux

Ce Comité est composé de deux membres : Mme Lemoine et M. Laurain. Mme Lemoine préside le Comité. Un troisième membre sera nommé à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Il est chargé de faire des recommandations au Conseil d'administration pour la détermination des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux, à savoir, le Président, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués. Le Président du Conseil d'administration participe aux travaux du Comité pour présenter les éléments d'atteinte des objectifs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués. Le Comité examine également la politique et les projets de plans d'attribution d'actions de performance.

Le Comité s'est réuni à deux reprises en 2018 pour un taux de participation de 100 %, en premier lieu, en mars, pour examiner le projet de plan d'attribution d'actions de surperformance et pour formuler ainsi un avis auprès du Conseil d'administration, en second lieu, en décembre, pour déterminer les éléments constitutifs de la rémunération, fixe et variable, des dirigeants mandataires sociaux.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MEMBRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE EN 2018

M. Jean-Pierre Sancier
Directeur Général

- Président de STEF Transport jusqu'au 31 décembre 2018
- Administrateur de STEF Italia S.P.A. (Italie)
- Président de STEF Iberia (Espagne)
- Gérant de Stef Portugal-Logistica e Transporte LDA
- Administrateur d'Atlantique Management
- Représentant permanent de STEF Transport au Conseil de FROIDCOMBI depuis le 30 juin 2018

M. Serge Capitaine
Directeur Général Délégué jusqu'au 1^{er} juillet 2018

- Président du Conseil d'administration de STEF Logistics Courcelles, de STEF Logistics Saintes et de STEF Transport Saintes (Belgique) jusqu'au 30/06/2018 et Administrateur de ces sociétés depuis cette date
- Administrateur d'Atlantique Management

M. Stanislas Lemor
Directeur Général Délégué

- Administrateur de STEF Transport Saintes, de STEF Logistics Saintes et de STEF Logistics Courcelles (Belgique)
- Président de STEF Italia Holding S.R.L., de STEF Logistics Italia S.R.L., de STEF Italia S.P.A. et Administrateur de STEF International Italia S.P.A (Italie)
- Administrateur de Orlando Marconi Trasporti S.r.L. et de STEF Frozen Italia S.r.L depuis mai 2018 (Italie)
- Administrateur de STEF Iberia (Espagne) et de STEF Suisse
- Représentant permanent de STEF au Conseil d'administration de GEFA
- Administrateur de Prim@ever et de Prim@ever IMMO
- Administrateur d'UEF

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération du Président du Conseil d'administration, du Directeur Général et celle des Directeurs Généraux Délégués sont fixées par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations des mandataires sociaux et conformément aux principes des articles L225-37-2 et L225-100, alinéa II du Code de commerce.

Les membres du Conseil d'administration reçoivent des jetons de présence dont l'enveloppe globale a été fixée à 126 000 euros par l'Assemblée Générale des actionnaires, dont 12 000 euros sont réservés aux membres du Comité d'audit et 9 000 euros aux membres du Comité des rémunérations et des nominations.

Les administrateurs exerçant des fonctions dans l'entreprise sont rémunérés dans le cadre de leur contrat de travail : il s'agit de Mme Hensgen Stoller, Directrice Comptes-Clés Logistique France, de M. Georges, Directeur du Développement Durable et de M. Delalande, conducteur.

RAPPORT SUR LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX (ARTICLE L.225-37-2 DU CODE DE COMMERCE)

Le Conseil d'administration soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale les principes et critères applicables à la détermination, à la répartition et à l'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux en raison de l'exercice de leur mandat et constituant la politique de rémunération les concernant.

Les dirigeants mandataires sociaux concernés par ces dispositions sont M. Francis Lemor, Président du Conseil d'administration, M. Jean-Pierre Sancier - Directeur Général, M. Serge Capitaine - Directeur Général Délégué Commerce (départ en retraite le 1^{er} juillet 2018) et M. Stanislas Lemor - Directeur Général Délégué Finances.

Leur rémunération est composée de trois principaux éléments : un salaire fixe, une part variable et, pour la Direction Générale, un intéressement à plus long terme (attribution d'actions de performance). Cette politique de rémunération établit un équilibre entre des facteurs de performance à court et moyen terme et à plus long terme.

Salaire fixe

La politique de détermination et d'actualisation de la partie fixe des rémunérations résulte d'une démarche constante dans l'entreprise, fondée sur des critères objectifs de mesure et de comparaison. Une attention particulière est portée sur le fait qu'elle soit en adéquation avec les pratiques du marché, tout en restant cohérente avec la politique salariale d'ensemble menée au sein du Groupe.

Principes de détermination de la rémunération variable annuelle

Celle-ci est fondée sur des appréciations objectives approuvées chaque année par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations qui se fonde sur des principes simples et stables d'une année sur l'autre. La rémunération variable annuelle est accordée sous des conditions de performance qui sont définies par rapport à des critères économiques quantitatifs et à des critères managériaux et sociaux.

La part économique, quantitative, est établie par rapport à la progression des indicateurs sur lesquels STEF communique habituellement avec le marché, à savoir, la croissance organique du chiffre d'affaires, la marge opérationnelle du Groupe, la génération de free cash-flow, le résultat net part du Groupe.

La part managériale est déterminée par rapport à des objectifs liés au développement de l'activité du Groupe (conquête de parts de marché, développement de nouveaux territoires et de nouveaux domaines d'activités).

Une part est réservée au maintien d'une politique sociale cohérente et homogène au sein du Groupe.

Une péréquation est systématiquement pratiquée de façon à maintenir une cohérence avec la politique salariale d'ensemble menée au sein du Groupe et afin d'éviter des variations, d'une année à l'autre, qui ne seraient pas le reflet d'une évolution globale d'ensemble.

Une part exceptionnelle peut, le cas échéant, être attribuée en cas de réalisation de missions particulières, telles que l'intégration d'une opération de croissance externe significative.

Actions de performance

Les critères d'attribution et de performance du plan de performance 2018 ont été définis par le Conseil d'administration en date du 14 mars 2018. L'acquisition définitive des actions de performance dépend de l'atteinte de critères de performance basés sur l'évolution annuelle du chiffre d'affaires du Groupe STEF et sur celle du résultat net part du Groupe STEF après impôt. Ces deux conditions sont complétées d'une condition de présence à compter de l'attribution. Les trois dirigeants mandataires sociaux exécutifs bénéficient d'un nombre maximal global de 7 920 actions de performance au titre du plan 2018.

Informations complémentaires

► Indemnités en cas de rupture du contrat de travail : les contrats de travail de Messieurs Sancier et S. Lemor contiennent des dispositions relatives aux indemnités à leur verser en cas de rupture du contrat de travail entrant dans le champ des conventions et engagements réglementés relevant de l'article L.225-42-1 du Code de commerce. Conformément à la loi, les engagements excédant les limites conventionnelles ont été soumis au respect de critères de performances,

appréciés au regard de celles de la Société et qui sont la réalisation d'une croissance annuelle du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel consolidés au moins égale à 3 %. Ces engagements ont été approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société.

► Existence d'un avantage en nature constitué d'une voiture de fonction.
► Absence d'engagements de retraites complémentaires à prestations définies au sens de l'article L137-11 du Code de la Sécurité sociale.

Le contrat de travail de M. Capitaine contenait ces mêmes dispositions. Celui-ci ayant fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} juillet 2018, ces engagements n'ont pas trouvé à s'appliquer.

RÉMUNÉRATIONS, NETTES DE PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX, VERSÉES AUX MANDATAIRES SOCIAUX EN 2018

En euros	Jetons de présence 2018	Rémunération fixe 2018	Rémunération variable 2018 ⁽¹⁾	Rémunération exceptionnelle 2018 ⁽²⁾	Avantages en nature 2018
Administrateurs					
Francis Lemor Président du Conseil d'administration	10 966	171 798	80 000		4 020
Bernard Jolivet Vice-président	10 000			55 000	4 885
Jean-Michel Delalande	6 688	26 276			
Elisabeth Ducottet	2 675			25 000	
Jean-Charles Fromage	12 801				3 397
Alain Georges	6 688	68 992	7 597		
Emmanuel Hau	10 000				
Estelle Hensgen-Stoller	6 688	51 357	9 306		2 834
Jean-François Laurain	10 413				
Murielle Lemoine	13 311				
Lucie Maurel-Aubert	5 351				
Dorothee Pineau Allianz Vie, représentée par M. Etzenbach	6 688 10 462				
puis par Mme Clarisse Kopff depuis le 12 décembre 2018					
Atlantique Management, représentée par M.de Cosnac	9 586				
Direction Générale					
Jean-Pierre Sancier Directeur Général ⁽³⁾		263 327	150 000		6 900
Serge Capitaine Directeur Général Délégué (fin de mandat au 30 juin 2018) ⁽³⁾		140 179	131 000	231 926 ⁽⁴⁾	4 202
Stanislas Lemor Directeur Général Délégué ⁽³⁾	6 374	246 651	131 000		4 091

⁽¹⁾ versée en 2018 au titre de l'exercice 2017.

⁽²⁾ Le Conseil d'administration a alloué à MM. Jolivet et Fromage une rémunération exceptionnelle pour des missions détaillées dans la section « Conventions avec des administrateurs ».

⁽³⁾ MM. Sancier, Capitaine et S. Lemor ont bénéficié chacun d'une attribution effective de 960 actions de performance dans le cadre de la politique générale d'intéressement à long terme du Groupe, en tenant compte de l'atteinte de critères relatés dans la section « Plans d'intéressement à long terme ».

⁽⁴⁾ Indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

RÉMUNÉRATIONS VARIABLES, NETTES DE PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX, DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE L'EXERCICE 2018 – PROPOSITIONS D'APPROBATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 AVRIL 2019

	Francis Lemor	Jean-Pierre Sancier	Serge Capitaine	Stanislas Lemor
En euros	Président du Conseil d'administration	Directeur Général	Directeur Général Délégué	Directeur Général Délégué
Rémunération nette variable au titre de l'exercice 2018	80 000	150 000	131 000 ⁽¹⁾	131 000

⁽¹⁾ Versée en juillet 2018.

Les données relatives aux dirigeants mandataires sociaux figurant dans les deux tableaux ci-dessus contiennent les informations permettant à l'Assemblée Générale de se prononcer sur l'approbation des rémunérations les concernant (art. L.225-100-alinéa II du Code de commerce).

Ces rémunérations variables sont fixées en fonction des critères exposés dans la section « Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux », en application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce et sont soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du Groupe.

CONVENTIONS AVEC DES ADMINISTRATEURS

Des conventions ont été conclues avec MM. Jolivet et Fromage :

► M. Jolivet a pour mission de conseiller le Président et d'assurer, le cas échéant, la présidence du Conseil d'administration en cas d'empêchement du Président. Il peut se voir confier des missions de représentation des intérêts du Groupe auprès des administrations, des pouvoirs publics et des instances professionnelles.

► En 2018, M. Fromage a assisté le Groupe sur un projet de coopération opérationnelle, relatif au développement de la filiale de STEF en Tunisie.

RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Au 31 décembre 2018, le capital social s'élève à 13 165 649 €, composé de 13 165 649 actions d'une valeur nominale de 1 €, sans modification au cours de l'exercice.

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 DÉCEMBRE 2018

9 435 248 actions bénéficiaient d'un droit de vote double en vertu des dispositions de l'article 18 des statuts de la Société.

	Actions	% capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables ⁽¹⁾	% droits de vote exerçables
Atlantique Management ⁽¹⁾	4 001 722	30,39 %	8 000 419	35,40 %	8 000 419	36,75 %
FCPE STEF ⁽²⁾	2 186 870	16,61 %	4 342 110	19,21 %	4 342 110	19,95 %
Société des Personnels de la Financière de l'Atlantique (S.P.F.A) ⁽¹⁾	1 296 578	9,85 %	2 517 817	11,14 %	2 517 817	11,57 %
Union Economique et Financière (UEF) ⁽³⁾	977 345	7,42 %	1 927 804	8,53 %	1 927 804	8,86 %
Société Européenne de Logistique du Froid ⁽⁴⁾	771 809	5,86 %	1 509 618	6,68 %	1 509 618	6,93 %
M. Francis Lemor ⁽⁵⁾	60 187	0,46 %	120 374	0,53 %	120 374	0,55 %
Sous/total – action de concert	9 294 511	70,59 %	18 418 142	81,49 %	18 418 142	84,61 %
Auto-détention	831 438	6,32 %	831 438	3,68 %	0	0,00 %
(Autres actionnaires détenant moins de 5 % du capital)	3 039 700	23,09 %	3 351 317	14,83 %	3 351 317	15,39 %
Total	13 165 649	100,00 %	22 600 897	100,00 %	21 769 459	100,00 %

⁽¹⁾ Hors les droits de vote attachés aux actions privées de droit de vote (auto-détention).

⁽¹⁾ SA contrôlée par des dirigeants et cadres de STEF.

⁽²⁾ Le FCPE STEF est géré par Natixis Interépargne et regroupe des salariés de STEF.

⁽³⁾ SA contrôlée par la famille Lemor.

⁽⁴⁾ SAS détenue à 57,1 % par la société Union Économique et Financière et détenue pour le reste par des dirigeants et cadres de STEF.

⁽⁵⁾ Président du Conseil d'administration.

Franchissements de seuil au cours de l'exercice

Néant.

Dispositions statutaires relatives au changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositions qui auraient pour effet de retarder, différer ou entraver un changement de contrôle.

Participation aux Assemblées Générales

La participation des actionnaires aux Assemblées Générales s'effectue dans les conditions prévues par la loi et par les dispositions des articles 17 et 18 des statuts de la Société. Conformément à ce dernier article, un droit de vote double est attribué aux actions inscrites au nominatif pendant deux ans au nom du même actionnaire.

Délégations de compétence en matière d'augmentation de capital / valeurs mobilières donnant accès au capital

Néant.

Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

Les informations figurant dans la présente rubrique « Renseignements à caractère général » permettent de répondre aux dispositions de l'article L225-37-5 du Code de commerce, relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

PLAN D'INTÉRESSEMENT À LONG TERME – ACTIONS DE PERFORMANCE

L'Assemblée Générale des actionnaires du 18 mai 2016 a décidé de l'attribution d'actions de performance au profit de salariés et/ou de dirigeants mandataires sociaux du Groupe STEF et a fixé à 1,5% le pourcentage maximal du capital affecté à ce plan. Elle a délégué sa compétence au Conseil d'administration pour mettre en œuvre la décision dans un délai de 38 mois.

Dans ce cadre, celui-ci a attribué à des collaborateurs du Groupe :

- le 1^{er} septembre 2016, un nombre maximal de 42 744 actions de performance, représentant 0,32 % du capital social ;
- le 15 mars 2017, un nombre maximal de 68 640 actions de performance, représentant 0,52 % du capital social ;
- le 14 mars 2018, un nombre maximal de 75 680 actions de performance, représentant 0,57 % du capital social.

L'Assemblée Générale du 2 mai 2018 a autorisé la mise en œuvre d'un nouveau plan d'attribution d'actions de performance pour un nombre d'actions correspondant à 1,5% du capital social. Elle a délégué sa compétence au Conseil d'administration pour mettre en œuvre la décision pour une nouvelle durée de 38 mois.

Dans ce cadre, celui-ci a attribué à des collaborateurs du Groupe :
► le 14 mars 2019, un nombre maximal de 93 456 actions de performance, représentant 0,71 % du capital social.

L'acquisition définitive des actions de performance dépend de l'atteinte de critères de performance basés sur l'évolution annuelle du chiffre d'affaires du Groupe STEF et sur celle du résultat net part du Groupe STEF après impôt. Ces deux conditions sont complétées d'une condition de présence à compter de la date d'attribution par le Conseil d'administration. Les mandataires sociaux ont l'obligation de conserver un pourcentage minimal des actions acquises jusqu'à la fin de leur mandat.

SYNTHÈSE DU PLAN D'ACTIONS DE PERFORMANCE AU 14/03/2019*

	Plan « Performance 2016 »	Plan « Performance 2017 »	Plan « Performance 2018 »	Plan « Performance 2019 »
Date d'Assemblée Générale	18/05/2016	18/05/2016	18/05/2016	02/05/2018
Date de Conseil d'administration	01/09/2016	16/03/2017	14/03/2018	14/03/2019
Nombre maximal d'actions de performance à attribuer	42 744	68 640	75 680	93 456
Nombre d'actions de performance réellement attribuées	24 576	24 800		
Dont concernant les dirigeants mandataires sociaux exécutifs à attribuer	5 616	7 488	7 920	8 448
attribuées effectivement	3 456	2 880		
Date d'acquisition effective - Résidents fiscaux français	01/09/2017	01/04/2018	01/04/2019	01/04/2022
Fin de période d'indisponibilité - Résidents fiscaux français	01/09/2019	01/04/2020	01/04/2021	01/04/2022
Date d'acquisition effective et fin de période d'indisponibilité - Non- résidents fiscaux français	01/09/2019	01/04/2020	01/04/2021	01/04/2022
Actions ayant fait l'objet d'une acquisition au 14/03/2019	20 928	19 680	0	0
Nombre de bénéficiaires à la date d'attribution d'origine	64	80	88	94
Nombre de bénéficiaires au 14/03/2019	59	75	81	94
Nombre d'actions annulées ou caduques	18 168	43 840	7 480	
Actions de performance attribuées restantes	3 648	5 120	68 200	93 456

*⁽¹⁾ Date d'arrêté du rapport de gestion par le Conseil d'administration.

ACQUISITION PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

Destination des titres détenus en autocontrôle	Comptes annuels au 31/12/2017	Titres acquis en 2018	Titres cédés en 2018	Titres transférés en 2018	Comptes annuels au 31/12/2018
Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité	4 131	42 483	-32 242		14 372
Couverture d'attribution d'actions aux salariés dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise	38 584			-7 814 ⁽¹⁾	30 770
Couverture du plan d'attribution d'actions de performance [article L225-197-1 du Code de commerce]	90 456			-19 680 ⁽²⁾	70 776
Remise en paiement ou en échange dans le cadre d'une acquisition	650 000				650 000
Autres	65 520				65 520
Total	848 691	42 483	-32 242	-27 494	831 438

⁽¹⁾ Attribution d'actions aux salariés dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise.

⁽²⁾ Attribution à des bénéficiaires du plan d'actions de performance.

PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS 2018

Durant l'exercice 2018, deux programmes de rachat d'actions se sont succédés.

D'une durée maximale de 18 mois, ils ont fait l'objet d'un descriptif de leurs finalités et modalités, en application de l'article 241-2 du Règlement général de l'AMF :

- Assemblée Générale des actionnaires du 10 mai 2017 – 12^{ème} résolution - cours maximal à l'achat : 90 € - part maximale de capital à acquérir : 10 % ;
- Assemblée Générale des actionnaires du 2 mai 2018 – 15^{ème} résolution - cours maximal à l'achat : 90 € - part maximale de capital à acquérir : 10 %.

Il précise que les opérations pourront être effectuées à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur.

CONTRAT DE LIQUIDITÉ

Un contrat de liquidité sur Euronext Paris a été confié à la société de bourse Gilbert Dupont.

Ce contrat est conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association française des entreprises d'investissement approuvée par la décision de l'AMF du 22 mars 2005.

Au 31 décembre 2018, le solde d'auto-détention au titre du contrat de liquidité s'établit à 14 372 actions.

COURS DE BOURSE

Entre le 2 janvier et le 31 décembre 2018, le cours a évolué entre 70,50 € au plus bas et 115,00 € au plus haut.

Sur la même période, la moyenne des titres échangés quotidiennement s'établit à 3 436, pour un cours moyen annuel de 95,43 €.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DANS LE GROUPE ENTRE LA DATE DE CLÔTURE ET LA DATE D'ÉTABLISSEMENT DU PRÉSENT RAPPORT

France : acquisition, le 4 janvier 2019 de 100 % des actions de la société Transports Frigorifiques Grégoire Gaillard.

Pays-Bas : acquisition de 60% des titres de la société Netko, portant ainsi la participation du Groupe à 100%.

Maritime : La Méridionale a candidaté à la nouvelle Délégation de Service Public portant sur la période du 1^{er} octobre 2019 au 31 décembre 2020. L'appel d'offre porte sur l'ensemble des cinq lignes. Le 13 février 2019, la Collectivité de Corse lui a notifié qu'elle était admise aux négociations pour trois d'entre elles (Bastia, l'Île-Rousse et Porto Vecchio). La Méridionale a introduit un recours en référé précontractuel auprès du Tribunal administratif de Bastia pour contester son éviction sur les lignes d'Ajaccio et de Propriano.

L'audience a eu lieu le 13 mars 2019 pour un délibéré à intervenir le 19 du même mois.

FACTEURS DE RISQUES

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère, à sa meilleure connaissance, qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs ou susceptibles d'avoir un tel effet, hormis ceux présentés.

RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS DU GROUPE

Risques macro-économiques liés à la conjoncture de certaines zones géographiques

La situation économique dans certains pays d'implantation pourrait se traduire par une baisse de chiffre d'affaires et de rentabilité des filiales concernées. Afin de limiter son exposition à ces risques macro-économiques, STEF oriente sa stratégie sur la recherche d'un équilibre entre, d'une part, les deux principaux pôles d'activité, le transport et la logistique, d'autre part, la diversification de son portefeuille de clients entre les grands comptes et le mid-market.

Risque de destruction des outils d'exploitation

L'activité du Groupe est centrée sur les denrées périssables et les produits à contrainte de température et de date. Il est donc exposé au risque de destruction des outils d'exploitation et à celui de la rupture de la chaîne du froid, avec leurs conséquences sur les marchandises confiées.

Pour pallier ces risques et réduire les conséquences dommageables d'une problématique de cet ordre, l'organisation du Groupe et le maillage territorial de ses implantations lui permettraient de faire face, dans un délai rapide, à l'impossibilité d'utiliser un ou plusieurs de ses outils d'exploitation. Ainsi, les conséquences d'un risque incendie paraissent limitées à l'échelle du Groupe, le nombre d'entrepôts et de plateformes exploités permettant de transférer rapidement les flux affectés par le dommage vers un autre site.

La Direction d'exploitation a pour mission de prévoir et de mettre en œuvre des solutions pour assurer la continuité de l'exploitation en fonction des aléas qui se présentent (climatiques, sociaux ou d'ordre accidentel).

Par ailleurs, STEF a mis en place un programme de maintenance et investit chaque année dans la mise en sécurité de ses sites, de façon à réduire au maximum les risques de survenance d'un sinistre et pour en minimiser la portée, en cas de survenance. Une direction dédiée est en charge de ces actions et une politique harmonisée de prévention des risques immobiliers est déployée à l'échelle du Groupe, s'appuyant sur des outils d'évaluation et de suivi des recommandations.

Risque de rupture de la chaîne du froid

Le Groupe a mis en place des procédures de sécurisation et de contrôle de la chaîne du froid. Les outils immobiliers sont équipés de systèmes d'enregistrement de température pendant l'exploitation et de systèmes de télésurveillance pour les périodes hors exploitation.

Risques financiers liés aux effets du changement climatique et mesures prises pour les réduire

La politique de Développement Durable du Groupe est décrite dans la section « Déclaration de performance Extra-financière - Responsabilité sociétale de l'entreprise ». Les engagements prioritaires du Groupe dans ce domaine sont orientés sur l'amélioration des impacts environnementaux des activités transport et logistique du Groupe et sur le développement de solutions métiers innovantes.

La politique mise en œuvre s'appuie sur la maîtrise de l'énergie consommée, tant par les équipements que par les bâtiments et le recours à des modes opératoires opérationnels visant à améliorer les performances économiques et environnementales des activités.

La Société n'a pas identifié de risques financiers spécifiques liés aux effets du changement climatique.

Risque sanitaire

Le Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS) de STEF décrit les mesures permettant d'assurer l'hygiène et la sécurité sanitaire des activités du Groupe vis à vis d'éventuels risques biologiques, physiques et chimiques. Le PMS s'inscrit dans le cadre de la réglementation européenne, dite « Paquet Hygiène ». En application de cette réglementation, STEF a mis en place au travers de son PMS des mesures de maîtrise de ce risque : Bonnes Pratiques d'Hygiène, des procédures basées sur l'HACCP (système d'identification, d'évaluation

et de maîtrise des dangers significatifs au regard de la sécurité des aliments), ainsi que des procédures de traçabilité et de gestion des produits non conformes. Une direction de la sécurité sanitaire est chargée d'harmoniser les procédures sur l'ensemble du périmètre du Groupe.

Respect des normes environnementales

Les sites du Groupe doivent respecter les normes applicables en matière d'environnement. Les projets immobiliers sont réalisés dans le respect de la réglementation propre aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), prennent en compte les impacts environnementaux selon les prescriptions de la Charte AFILOG « plateforme logistique durable » et les préconisations du référentiel HQE (Haute Qualité Environnementale) propre aux entrepôts frigorifiques. Il en est de même pour les constructions réalisées dans les autres pays d'implantation qui doivent s'inscrire dans le strict respect des normes et réglementations des zones concernées.

Risque routier

Le risque routier est inhérent à l'activité Transport. STEF fait de la sécurité routière une priorité.

La maîtrise du risque routier s'effectue par un plan de formation à la sécurité (hors formation obligatoire), représentant 8000 heures pour 1 135 conducteurs formés en 2018 et 23 formateurs spécialistes de la sécurité routière. Par ailleurs, un plan de prévention spécifique est déployé. Ces actions permettent une amélioration régulière de la fréquence de la sinistralité.

Risque lié aux systèmes d'information

Du fait de sa dépendance aux flux d'informations qui circulent en permanence et à leur nécessaire sécurisation, la sauvegarde et la sécurité des données sont une priorité. C'est pourquoi, un pôle d'expertise dédié aux systèmes d'information est présent dans l'organisation, STEF Information et Technologies. La sécurisation des données, leur restauration rapide en cas d'incident affectant les unités centrales et le maintien de l'intégrité des systèmes d'information constituent un enjeu fondamental et constant de la relation avec les clients.

Assurances et couverture des risques

Le Groupe dispose, au travers de ses programmes d'assurances, tant en dommages/pertes d'exploitation qu'en responsabilité civile, d'une couverture aussi adaptée que possible aux responsabilités qu'il assume. Une politique prudente en matière de garanties et de franchises, revalidée périodiquement pour répondre aux évolutions des marchés et à la croissance du Groupe, doublée d'une politique volontariste de prévention et de formation, réduit l'exposition du Groupe aux conséquences d'un important sinistre.

Délégation de service public pour la desserte de la Corse

La Méridionale assure la desserte maritime de la Corse, via une convention de Délégation de Service Public (DSP), conclue avec la Collectivité de Corse (CdC). Elle est partie prenante d'une DSP de raccordement jusqu'au 30 septembre 2019. À cette délégation, succédera une nouvelle délégation de courte durée devant s'achever le 31 décembre 2020. La Méridionale a candidaté à l'appel d'offre lancé par l'OTC en vue de l'obtention de cette délégation. N'ayant pas été admise aux négociations pour deux lignes sur les cinq sollicitées, pour des motifs qu'elle conteste, la Méridionale a initié un référé précontractuel auprès du tribunal administratif de Bastia.

RISQUES DE MARCHÉ

Risque de liquidité

Les besoins de trésorerie du Groupe sont assurés, majoritairement, par :
► les lignes de crédit obtenues au niveau de la société mère : STEF dispose, au 31 décembre 2018, de 9 lignes de crédit confirmées à moyen terme, totalisant 148,5 M€. Elles sont utilisées à hauteur de 50 M€ au 31 décembre 2018. Ces lignes de crédit portent intérêt au taux du jour du tirage. Leur durée de vie initiale est généralement de 5 ans ;
► l'émission de titres de créances négociables, sur des durées allant de quelques jours à 1 an. Le montant de ces titres de créances, appelés communément « NEU CP » atteignait 235,2 M€ au 31 décembre 2018. La Société STEF dispose également de crédits spot totalisant 32 M€, non utilisés au 31 décembre 2018 et d'autorisations de découverts, sans échéances convenues, totalisant 103 M€, dont 15 M€ utilisées au 31 décembre 2018. Les besoins de trésorerie courants des filiales sont assurés principalement par la maison mère, via une convention de centralisation de trésorerie européenne.

Les lignes de crédit confirmées, non utilisées et les autorisations de découverts disponibles et crédits spot, combinées avec une bonne planification des flux, assurent au Groupe une excellente maîtrise de son risque de liquidité. Certaines lignes et emprunts sont assortis d'engagements de la part du Groupe, notamment le respect de ratios financiers. Les principaux ratios sont les suivants : EBITDA / Charges financières nettes supérieur à 6 ou 6,5 et Endettement Net / Fonds Propres inférieur à 1,7. À cette date, le Groupe respecte l'ensemble des engagements attachés aux financements dont il dispose.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Risque de taux d'intérêt

La politique du Groupe est de conserver un équilibre entre la part de son endettement à taux fixe et à taux variable. Cette stratégie doit permettre au Groupe de bénéficier pour partie de la faiblesse des taux d'intérêts actuels tout en limitant les risques d'une augmentation future des taux. Au 31 décembre 2018, la part de la dette à taux variable, après couverture, représentait 45 % de la dette financière brute du Groupe. Le détail de l'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêts est présenté dans la note 24.2 de l'annexe aux comptes consolidés. L'objectif du Groupe, s'agissant de la gestion du risque de taux d'intérêt, est de poursuivre une logique de micro-couverture de la dette à long terme, soit par la mise en place de nouveaux contrats de financements à taux fixe, soit par la conclusion d'instruments de couverture à mesure de la signature de nouveaux contrats de financements à taux variable. Cette politique doit permettre au Groupe de renforcer sa couverture face au risque de taux et de respecter ses obligations en termes de comptabilité.

Risque de change

L'essentiel des flux en dehors de la zone euro concerne la Suisse, dont l'activité représente une faible part du chiffre d'affaires du Groupe. Sur ce périmètre, les revenus et les coûts associés sont comptabilisés en francs suisses, ce qui limite l'impact d'une variation du taux de change €/CHF sur les résultats du Groupe.

Risque de crédit clients

La politique de dépréciation des créances clients chez STEF est la suivante : les créances considérées comme douteuses, selon une approche juridique ou financière, sont dépréciées pour la totalité du montant jugé non recouvrable. Les créances jugées litigieuses ou incertaines et en particulier, toutes les créances âgées de plus de 6 mois, qui n'entrent pas dans la catégorie précédente, font l'objet d'une dépréciation de la totalité de leur montant hors taxes. Le Groupe a souscrit un contrat d'assurance-crédit auprès d'un partenaire notoire, concernant les activités de transport routier et maritime en France et la totalité des activités des pays européens.

Par ailleurs, pour le transport, le mécanisme de « l'action directe » (loi Gayssot) du transporteur à l'égard de l'expéditeur et/ou du destinataire final de la marchandise et pour l'activité logistique, le droit de rétention sur les marchandises de l'entrepositaire permettent de réduire considérablement le risque de non recouvrement des créances commerciales. Enfin, aucun client ne représente plus de 5 % du chiffre d'affaires du Groupe, ce qui limite le risque que la défaillance de l'un d'entre eux ait des effets significatifs sur les résultats du Groupe.

Risque sur le gazole

En tant que consommateur important de gazole pour ses activités, STEF est exposé aux variations du prix de ce carburant. En France, un dispositif réglementaire permet de répercuter, en pied de facture, les variations de prix du gazole aux clients, limitant ainsi très fortement l'exposition résiduelle à ce risque. Aussi, la mise en place d'instruments de couverture sur ce produit n'est pas privilégiée à ce stade.

RISQUE DE DÉFAILLANCE DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne du Groupe est destiné à améliorer la maîtrise des activités et l'efficacité de ses opérations. Comme tout système de contrôle, le système de contrôle interne, aussi complet soit-il, ne peut offrir qu'une assurance raisonnable, mais non pas une garantie absolue que les risques auxquels est exposé le Groupe soient totalement éliminés. Pour 2018, les audits réalisés n'ont pas révélé de défaillance du contrôle interne ayant pu entraîner des risques substantiels.

PROCÉDURES, CONTRÔLES FISCAUX ET LITIGES

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe. L'évaluation des provisions constituées en date d'arrêtés des comptes est jugée pertinente par la Société.

INFORMATIONS RELATIVES AUX PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Le traitement de l'information comptable et financière est organisé comme suit. La Direction Financière assure la production et la fiabilité des informations comptables, fiscales et financières, la gestion des risques financiers, la politique de financement du Groupe, le suivi des objectifs au travers du processus budgétaire. La Comptabilité Groupe est placée sous l'égide de la Direction Financière. L'animation de la fonction comptable pour l'ensemble du Groupe est assurée par une Société dédiée, STEF-TFE Services, qui élabore les comptes individuels des sociétés françaises et établit les comptes consolidés du Groupe. Ce pôle est chargé de structurer et d'homogénéiser le traitement comptable des opérations et de répondre aux impératifs relatifs à l'application des normes IFRS et aux évolutions législatives et réglementaires.

L'organisation en place s'appuie sur des centres comptables régionaux animés par des comptables qui assurent les opérations conduisant aux arrêtés comptables des sociétés de leur périmètre. Ces centres comptables régionaux veillent au maintien d'une bonne séparation des tâches. Cette organisation transverse renforce l'indépendance de la fonction comptable par rapport aux directions opérationnelles.

La Direction Comptable du Groupe fixe les directives par le biais de procédures et de groupes de travail. Elle assure la consolidation des comptes du Groupe. Elle collecte et contrôle l'information auprès de l'ensemble des sociétés, assure les retraitements de consolidation et enfin, elle élabore les états financiers consolidés.

La Direction Comptable du Groupe assure l'ensemble des obligations déclaratives fiscales en lien avec la Direction Fiscale du Groupe. Cette organisation permet, notamment, de répondre aux dispositions de l'article L225-102-1 du Code de commerce, relatives à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.

La Direction Fiscale Groupe suit l'évolution réglementaire et assure notamment le respect des règles applicables dans les pays d'implantation du Groupe.

L'équipe de consolidation assure également la veille à l'égard de l'évolution des normes IFRS et diffuse les procédures et instructions auprès des responsables comptables pour assurer la cohérence de l'ensemble consolidé.

Chaque directeur administratif et comptable régional, en liaison avec le service d'audit, vérifie que l'organisation en place, dans son périmètre d'intervention régional, répond aux exigences attendues de sécurité et de qualité de l'information financière. Le service d'audit a accès, en permanence, via le logiciel d'intégration (SAP), à toutes les écritures comptables passées dans les agences et les filiales. Il peut alors étudier par sondage, et de manière aléatoire, toute écriture comptable et effectuer tout contrôle de cohérence.

COMPTES CONSOLIDÉS

SOMMAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Chiffre d'affaires consolidé	80
Résultats consolidés	82
Évolution du périmètre du Groupe	83
Compte de résultat consolidé	84
Bilan consolidé	86
Variation des capitaux propres consolidés	87
Tableau des flux de trésorerie	88
Notes aux états financiers consolidés	89
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	140

COMPTES ANNUELS

Résultats de la société mère	145
------------------------------	-----

Comptes consolidés

(en millions d'euros)

Cumul 31/12	2018	2017	Variation	À périmètre constant %
Activités du Groupe	2 867	2 614	9,7 %	7,4 %
Ventes réalisées pour compte de tiers*	388	362	7,3 %	7,3 %
TOTAL	3 255	2 976	9,4 %	7,4 %

(*) Les ventes réalisées pour compte de tiers représentent le chiffre d'affaires de négoce réalisé pour les clients de la logistique de restauration et trouvent leur contrepartie en « achat de marchandises ».

Le chiffre d'affaires du Groupe est en forte croissance à 3 255 M€, (9,4 % par rapport à 2017 et 7,4 % à périmètre comparable). La croissance du chiffre d'affaires est portée par la hausse du prix des carburants (impact positif de 59 M€ sur le chiffre d'affaires) et par une forte croissance des activités de transport et de logistique.

L'effet périmètre concerne, notamment, l'acquisition de l'activité frigorifique de Marconi en Italie début mai 2018 (+ 36 M€) et la contribution, en France, de la société Express Marée, intégrée en juillet 2018 (+ 22 M€).

Secteur d'activité	Chiffre d'affaires		Résultat opérationnel	
	2018	2017	2018	2017
Transport France	1 385	1 269	94,2	71,9
Logistique France	567	524	8,3	17,6
Activités Internationales	778	692	23,9	32,2
Maritime	112	107	7,7	8,2
Autres activités	413	384	3,2	2,4
Total	3 255	2 976	137,2	132,3

TRANSPORT FRANCE

En 2018, les activités Transport ont connu une solide croissance organique, accentuée par l'impact de la surcharge carburant.

Les efforts de revalorisations tarifaires, d'optimisation des flux, ainsi que les premiers effets des politiques de sécurisation des exploitations (embauches de conducteurs, contractualisation des sous-traitants) ont contribué à un résultat net en très forte hausse.

En fin d'année, le mouvement social des « gilets jaunes » a fortement affecté les exploitations qui ont dû mettre en œuvre des moyens supplémentaires pour assurer le service aux clients.

LOGISTIQUE FRANCE

La Logistique en France a connu une activité en forte croissance notamment portée par les activités de Distribution et de Restauration Hors Domicile (RHD).

Cependant, la rentabilité reste toujours pénalisée par la montée en performance des nouveaux sites et les changements en cours dans les schémas directeurs pour les clients de la RHD.

ACTIVITÉS INTERNATIONALES

L'évolution des activités internationales a été contrastée en 2018. L'Italie, l'Espagne et le Portugal ont confirmé leur dynamisme avec notamment une opération importante de croissance externe en Italie. La Belgique, les Pays-Bas et la Suisse ont marqué le pas car elles se sont engagées dans des opérations de transformation lourde (nouveaux sites, nouveaux outils, SI.) qui pèsent sur la performance.

Le résultat opérationnel est impacté par l'intégration d'une acquisition récente en Espagne et un environnement économique moins porteur sur la fin de l'année.

MARITIME

Le transport de passagers a connu une évolution satisfaisante et l'activité fret a globalement bien résisté à la concurrence. La maîtrise des dépenses de maintenance a permis un maintien du niveau des résultats.

Résultats

(en millions d'euros)

	2018	2017	Variation (en %)
Chiffre d'affaires	3 255,1	2 975,7	9,4
Résultat opérationnel	137,2	132,3	3,7
Résultat financier	- 7,3	- 8,6	
Résultat avant impôt	130,0	123,7	5,0
Charge d'impôt	- 35,7	- 33,3	
Part des sociétés en équivalence	0,3	3,4	
Résultat net	94,5	93,9	0,7
- dont part du Groupe	94,4	93,6	0,8
- dont intérêts minoritaires	0,1	0,3	
Résultat par action en euros (de base)	7,66	7,61	0,7
Résultat par action en euros (dilué)	7,64	7,59	0,7

Le résultat opérationnel du Groupe a bénéficié de la progression importante de la marge opérationnelle du Transport France.

Le résultat opérationnel est en hausse de 3,7 %. Si l'on retrace les autres produits et charges opérationnels (produits de cession d'actifs), la marge opérationnelle est stable à 4,7 % du chiffre d'affaires (hors négoce).

Malgré la poursuite de la politique dynamique d'investissements, notamment sur la croissance externe, la charge financière du Groupe est en diminution grâce à des taux d'intérêt toujours très bas et également à d'autres sources de financement (billets de trésorerie).

La charge d'impôts ressort à 35,7 M€ avec un taux d'imposition de 27,5 %, très proche de celui de 2017 (26,9 %).

Le résultat net part du Groupe ressort ainsi en hausse de 0,8 % par rapport à 2017.

En 2018, le Groupe a poursuivi sa politique de détention des actifs avec des investissements en forte hausse (303 M€), portant principalement sur le patrimoine immobilier et le programme de rénovation et d'extension de sites.

Le gearing ressort à 0,97 au 31 décembre 2018, contre 0,84 à fin décembre 2017.

Évolution du périmètre Prises de participations réalisées en 2018

Acquisitions, créations, cessions :

France : acquisition, le 2 juillet 2018, de la société Express Marée, spécialisée dans le transport et la logistique des produits de la mer en France et à l'international.

Italie : acquisition, le 3 mai 2018, auprès du Groupe Marconi, de 100 % des actions de deux sociétés de transport et de logistique du surgelé et des sites immobiliers de Fidenza et Ascoli.

Réorganisations internes :

France : transmission universelle de patrimoine de la SNC St Herblain Chasseloire dans la société IMMOSTEF France.

Pays-Bas : fusion de la société Speksnjder Transport BV dans la société STEF Nederland.

Le détail des filiales et participations figure en annexe aux comptes consolidés.

Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)

	note	Exercice 2018	Exercice 2017	variation
Chiffre d'affaires	4	3 255 143	2 975 650	9,4 %
Consommations en provenance des tiers	5	(2 104 127)	(1 908 839)	10,2 %
Impôts, taxes et versements assimilés		(64 090)	(62 210)	3,0 %
Charges de personnel	6	(835 286)	(773 583)	8,0 %
Dotations aux amortissements et dépréciations d'immobilisations	12	(113 509)	(108 143)	5,0 %
(Dotations) Reprises nettes aux dépréciations et provisions	7	(2 772)	(1 154)	
Autres produits et charges opérationnels	8	1 875	10 614	
Résultat opérationnel		137 234	132 335	3,7 %
Charges financières	10	(8 178)	(8 856)	
Produits financiers	10	913	259	
Résultat Financier		(7 265)	(8 597)	15,5 %
Résultat avant impôt		129 969	123 738	5,0 %
Charge d'impôt	11	(35 717)	(33 284)	
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	14	298	3 445	
Résultat		94 550	93 899	0,7 %
* dont part du Groupe		94 433	93 638	0,8 %
* dont intérêts minoritaires		117	261	
EBITDA	9	253 515	241 632	4,9 %
Résultat par action :		(en euros)	(en euros)	
- de base	19.3	7,66	7,61	0,6 %
- dilué	19.3	7,64	7,59	0,6 %

État du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)

	note	Exercice 2018	Exercice 2017
Résultat de la période		94 550	93 899
Gains ou pertes actuariels sur régimes de retraite	20.3	(274)	1 052
Charge d'impôt sur les éléments non recyclables	11.3	70	(427)
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt qui ne sont pas reclassés ultérieurement en résultat		(204)	625
Écart de change résultant des activités à l'étranger		902	(2 563)
Part efficace des variations de juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie		981	4 714
Charge d'impôt sur les éléments recyclables	11.3	(102)	(3 213)
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt qui sont reclassés ultérieurement en résultat		1 781	(1 062)
Résultat global de la période		96 127	93 463
* dont part du Groupe		96 010	93 202
* dont intérêts minoritaires		117	261

Bilan consolidé

(en milliers d'euros)

Actifs	note	Exercice 2018	Exercice 2017
Actifs non courants			
Écarts d'acquisition	12.1	186 799	139 604
Autres immobilisations incorporelles	12.1	18 367	14 776
Immobilisations corporelles	12.2	1 250 080	1 064 434
Actifs financiers non courants	13	31 621	29 157
Participations dans les entreprises associées	14	27 892	29 039
Actifs d'impôt différé	11.3	21 283	19 909
Total de l'actif non courant		1 536 042	1 296 919
Actifs courants			
Stocks et en cours	15	62 939	58 187
Clients	16	508 154	475 305
Autres créances et actifs financiers courants	17	138 570	126 183
Actif d'impôt courant		18 442	21 794
Trésorerie et équivalents de trésorerie (a)	18	59 609	59 419
Total de l'actif courant		787 714	740 888
Total des actifs		2 323 756	2 037 807
Capitaux propres et passifs	note	Exercice 2018	Exercice 2017
Capitaux propres			
Capital	19.1	13 166	13 166
Primes		-	-
Réserves		679 974	612 656
Capitaux propres part du Groupe		693 140	625 822
Intérêts minoritaires		1 894	2 629
Total des capitaux propres		695 034	628 451
Passifs non courants			
Provisions non courantes	20-21	37 358	37 680
Passifs d'impôt différé	11.3	39 138	36 746
Dettes financières non courantes (b)	22	406 557	251 819
Total du passif non courant		483 053	326 245
Passifs courants			
Dettes fournisseurs		446 837	397 555
Provisions courantes	21	21 050	18 262
Autres dettes courantes	23	352 823	333 390
Dettes d'impôt courant		224	133
Dettes financières courantes (c)	22	324 735	333 771
Total du passif courant		1 145 669	1 083 111
Total des capitaux propres et passifs		2 323 756	2 037 807
Endettement net (b) + (c) - (a)		671 683	526 171
Ratio Endettement net / Total des capitaux propres		0,97	0,84

Variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Actions propres	Réserves de juste valeur	Total attribuable aux actionnaires de STEF	Part des minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2016	13 166	0	590 798	923	(41 352)	(6 502)	557 032	2 327	559 359
Dividendes versés			(27 650)				(27 650)		(27 650)
Achats et ventes d'actions propres					914		914		914
Autres opérations en actions			1 944				1 944		1 944
Opérations avec les intérêts minoritaires			380				380	41	421
Total des transactions avec les actionnaires	0	0	(25 326)	0	914	0	(24 412)	41	(24 371)
Résultat global de la période	0	0	94 263	(2 563)		1 501	93 202	261	93 463
Capitaux propres au 31 décembre 2017	13 166	0	659 735	(1 640)	(40 438)	(5 001)	625 822	2 629	628 451
Dividendes versés			(30 232)				(30 232)	(65)	(30 297)
Achats et ventes d'actions propres					(100)		(100)		(100)
Autres opérations en actions			1 753				1 753		1 753
Opérations avec les intérêts minoritaires			(113)				(113)	(787)	(900)
Total des transactions avec les actionnaires	0	0	(28 592)	0	(100)	0	(28 692)	(852)	(29 544)
Résultat global de la période	0	0	94 229	902		879	96 010	117	96 127
Capitaux propres au 31 décembre 2018	13 166	0	725 372	(738)	(40 538)	(4 122)	693 140	1 894	695 034

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)

	note	Exercice 2018	Exercice 2017
Résultat de la période		94 550	93 899
+/- Dotations nettes aux amortissements, dépréciations d'actifs non courants et provisions		113 785	108 076
+/- Plus ou moins values de cession d'actifs non courants	8	(906)	(6 220)
+/- Quote-part de résultat des entreprises associées	14	(298)	(3 445)
+/- Variation de juste valeur des instruments dérivés	10	(26)	(188)
+/- Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie		1 753	1 944
- Impôts différés	11	(395)	(3 099)
Capacité d'autofinancement (A)		208 463	190 967
Élimination de la charge (produit) d'impôt	11	36 112	33 284
Impôts payés (hors CICE)		(27 450)	(34 839)
Variations des autres éléments du BFR		17 466	(5 863)
+/- Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité (B)		26 128	(7 418)
Flux net de trésorerie généré par l'activité (C)=(A+B)		234 591	183 549
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles	12	(7 699)	(4 822)
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles	12	(295 697)	(169 362)
+/- Variation des prêts et avances consentis + actifs financiers		(2 612)	(823)
-/+ Encaissements et décaissements liés aux acquisitions et cessions d'entreprises nets de la trésorerie acquise	2.3	(44 218)	(7 442)
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		6 604	10 867
+ Dividendes reçus des entreprises associées		1 438	1 051
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (D)		(342 184)	(170 531)
+/- Achats et ventes d'actions propres		(100)	914
- Dividendes versés aux actionnaires de STEF		(30 230)	(27 650)
- Dividendes versés aux minoritaires des filiales		(65)	0
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	22	255 916	142 157
- Remboursements d'emprunts	22	(67 379)	(147 929)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (E)		158 142	(32 508)
Trésorerie nette à l'ouverture *		(5 556)	13 934
Trésorerie nette à la clôture *		44 993	(5 556)
= Variation de la trésorerie nette (C+D+E) (*)		50 549	(19 490)
Les trésoreries nettes à la clôture s'analysent comme suit : *		31/12/18	31/12/17
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18	59 609	59 419
Découverts bancaires		(14 616)	(64 975)
		44 993	(5 556)

Notes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2018

Note 1	Principes comptables	90	Note 16	Clients	115
1.1	Référentiel comptable	90	Note 17	Autres créances et actifs financiers courants	116
1.2	Utilisation d'estimations et d'hypothèses	92	Note 18	Trésorerie et équivalents de trésorerie	116
1.3	Options en matière de présentation	92	Note 19	Capitaux propres et résultat par action	117
1.4	Indicateurs non comptables	92	19.1	Capital social	117
Note 2	Périmètre de consolidation	93	19.2	Actions propres	117
2.1	Règles et modalités de consolidation	93	19.3	Résultat par action	117
2.2	Évolution du périmètre	94	Note 20	Avantages au personnel	118
2.3	Changements intervenus en 2018	95	20.1	Principes comptables	118
2.4	Changements intervenus en 2017 (rappel)	96	20.2	Hypothèses retenues	118
Note 3	Information sectorielle	97	20.3	Évolution sur l'exercice	119
3.1	Information par activité	98	Note 21	Provisions	120
Note 4	Produits des activités ordinaires	100	Note 22	Dettes financières	122
Note 5	Consommations en provenance des tiers	101	Note 23	Autres dettes courantes	124
Note 6	Charges de personnel	101	Note 24	Gestion des risques financiers	124
Note 7	Dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions	102	24.1	Risque de crédit	124
Note 8	Autres produits et charges opérationnels	102	24.2	Risque de taux d'intérêt	124
Note 9	EBITDA	102	24.3	Risque de change	126
Note 10	Produits et charges financiers	103	24.4	Risque de liquidité	126
Note 11	Impôts sur les résultat	103	24.5	Risque sur le Gazole	127
11.1	Analyse de la charge d'impôt sur les bénéfices au compte de résultat	103	24.6	Information sur la juste valeur des instruments financiers par catégorie	128
11.2	Réconciliation entre la charge d'impôt calculée sur la base des taux d'imposition applicables à la société mère et la charge effective	104	Note 25	Opérations avec des parties liées	130
11.3	Actifs et passifs d'impôt différé	104	25.1	Rémunérations nettes et autres avantages	130
Note 12	Immobilisations incorporelles et corporelles	107	25.2	Soldes et transactions avec les entreprises associées	130
12.1	Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles	107	Note 26	Honoraires des Commissaires aux comptes	131
12.2	Immobilisations corporelles	109	Note 27	Engagements hors bilan	132
12.3	Dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations	111	Note 28	Locations simples	132
Note 13	Actifs financiers non courants	113	Note 29	Passifs éventuels	133
Note 14	Participations dans les entreprises associées	114	Note 30	Événements postérieurs à la clôture	133
Note 15	Stocks	115	Note 31	Liste des sociétés consolidées	134

Préambule

La Société STEF et ses filiales (ci-après STEF ou le Groupe) ont pour principales activités le transport routier et la logistique sous température contrôlée ainsi que le transport maritime.

La société mère, STEF S.A. est une Société de droit français dont le siège situé à Paris 8^{ème} – 93, boulevard Malesherbes et dont les actions sont inscrites au compartiment B de NYSE Euronext Paris.

Ces états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la Société réuni le 14 mars 2019. Ils ne seront définitifs qu'à l'issue de leur approbation par l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra le 30 avril 2019. Sauf indication contraire, les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de STEF, arrondi au millier le plus proche.

NOTE 1

Principes comptables

1.1 Référentiel comptable

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de la Société STEF sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le référentiel IFRS est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés, des actifs financiers classés en juste valeur par OCI (autres éléments du résultat global) et des équivalents de trésorerie qui sont évalués en juste valeur par le résultat.

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2017 à l'exception des nouvelles normes applicables suivantes :

► IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ».

Cette norme définit les principes de reconnaissance des revenus applicables à tous les contrats conclus avec des clients, à l'exception des contrats de locations, des contrats d'assurance, des instruments financiers et des garanties.

Le mode d'enregistrement de ces revenus dans le compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu, et cela pour le montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit en échange du bien ou du service.

L'analyse des contrats clients dans les pays où le Groupe génère des revenus n'a conclu à aucune modification des traitements comptables sur la reconnaissance du revenu y compris les revenus liés au négoce de marchandises pour le compte de tiers où le rôle de principal du Groupe est confirmé.

En conséquence, la norme IFRS 15 n'a aucune incidence sur la situation nette à l'ouverture de l'exercice 2018.

► IFRS 9 « Instruments financiers ».

La norme IFRS 9 qui remplace la norme IAS 39 sur les instruments financiers comporte 3 volets : classification et évaluation, dépréciation et comptabilité de couverture.

La norme IFRS 9 fait l'objet d'une application rétrospective avec effet au 1^{er} janvier 2018. Les principaux impacts sont listés ci-dessous :

Classification et évaluation

Les actifs et passifs financiers du Groupe ont fait l'objet d'une analyse selon IFRS 9. S'agissant des actifs financiers détenus par le Groupe, le seul impact de la norme a été le classement des titres non consolidés en tant qu'actifs évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global.

Dépréciation

IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation reposant sur la comptabilisation des pertes de crédit prévues dès le moment où les instruments financiers sont comptabilisés (vision prospective).

Auparavant, le Groupe comptabilisait les dépréciations pour toute créance commerciale présentant un risque d'irrecouvrabilité. Ce risque était apprécié au regard d'informations quant à la solvabilité du client, des retards de paiement anormaux et en l'absence de couverture appropriée.

L'analyse conduite par le Groupe a été :

- de recenser les charges encourues sur les derniers exercices au titre des créances irrécouvrables ;
- d'analyser son solde de provisions pour dépréciation au 31/12/2017 afin de distinguer les créances impayées d'une part en raison d'un risque manifeste de crédit et d'autre part en raison d'un litige commercial en cours. Et ainsi d'identifier le risque de crédit réel estimé par le Groupe à cette date ;
- de recenser les différentes couvertures du risque crédit disponibles telles que les assurances crédit, le recours à la loi Gayssot.

Ainsi le Groupe, n'a pas identifié d'impact matériel suite à l'application de cette nouvelle méthode de dépréciation.

Comptabilité de couverture

Les modifications apportées par IFRS 9 sur la comptabilité de couverture ont pour objectif de rapprocher les modalités de comptabilisation de la gestion des risques des entreprises. L'application des dispositions d'IFRS 9 relatives à la comptabilité de couverture sont sans impact significatif étant donné la nature des instruments dérivés – swaps de taux- utilisés par le Groupe.

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les normes et amendements suivants dont l'application obligatoire est postérieure au 31 décembre 2018 notamment :

► IFRS 16 « Contrat de location ».

La norme IFRS 16 entrera en vigueur dans les états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Cette norme remplacera la norme IAS 17 et les interprétations IFRIC et SIC associés. Elle va conduire à comptabiliser au bilan des preneurs la plupart des contrats de location selon un modèle unique, sous la forme d'un droit d'utilisation de l'actif et d'une dette de location et à supprimer notamment la distinction qui était faite précédemment entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement.

Le Groupe a fait le choix de la méthode rétrospective simplifiée comme méthode de transition au 1^{er} janvier 2019. En conséquence, l'information comparative ne sera pas retraitée.

Les principales mesures de simplification retenues par le Groupe sont :

- l'absence de retraitements des contrats de location d'une durée inférieure ou égale à 12 mois ;
- l'absence de retraitement des contrats de location dont la valeur à neuf de l'actif sous-jacent est inférieure à 5 K€.

Pour les contrats de location précédemment retraités selon la norme IAS 17. Le montant de l'actif et du passif IAS 17 seront égaux au droit d'utilisation et à la dette de location IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019.

Le Groupe s'est doté d'un outil informatique de gestion spécifique pour gérer les retraitements liés à l'application de cette norme.

Afin d'appréhender les impacts de cette norme, une simulation a été réalisée sur la base des contrats de location éligibles, en cours au 30 septembre 2018 et non échus au 1^{er} janvier 2019. Environ 3 000 contrats éligibles ont été retraités et portent sur des matériels roulants, de baux immobiliers et de matériels de manutention et informatique.

Le résultat de cette simulation aboutit à une estimation de la dette IFRS 16 comprise entre 125 et 155 millions d'euros et à une amélioration de l'EBITDA de l'ordre de 35 à 45 millions d'euros.

1.2 Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite, de la part de la Direction, l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables, sur les montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que sur certaines informations données en notes annexes. Les estimations et hypothèses retenues sont celles que la Direction considère comme étant les plus pertinentes et réalisables, compte tenu de l'environnement du Groupe et des retours d'expérience disponibles.

En raison du caractère incertain inhérent à ces estimations, les montants définitifs peuvent se révéler différents de ceux initialement estimés. Pour limiter ces incertitudes, les estimations et hypothèses font l'objet de revues périodiques et les modifications apportées sont immédiatement comptabilisées.

L'utilisation d'estimations et hypothèses revêt une importance particulière dans les domaines suivants :

- ▶ détermination des durées d'utilisation des immobilisations (notes 12.1 et 12.2)
- ▶ détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers à long terme (note 12.3)
- ▶ qualification des contrats de location
- ▶ évaluation des actifs et passifs identifiables acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises
- ▶ évaluation des provisions pour risques et charges (note 21)
- ▶ reconnaissance des impôts différés actifs
- ▶ évaluation des avantages au personnel (note 20)

1.3 Options en matière de présentation

Le Groupe a choisi de présenter par nature les charges opérationnelles au compte de résultat.

La charge de l'exercice au titre des régimes de retraite à prestations définies est incluse dans les charges opérationnelles pour son montant total y compris la composante financière.

Les « autres produits et charges opérationnels » comprennent les plus et moins-values sur cessions d'actifs non courants, les dépréciations d'actifs non courants ainsi que les produits et charges opérationnels de montants significatifs, liés à des événements ou opérations inhabituels et qui sont de nature à altérer la comparabilité des exercices.

Le résultat net de change, est présenté en produits financiers (gain net) ou en charges financières (perte nette).

Les flux de trésorerie engendrés par l'activité sont présentés, selon la méthode indirecte, dans le tableau des flux de trésorerie.

1.4 Indicateurs non comptables

Le Groupe présente dans ses états financiers les indicateurs de performance suivants.

EBITDA : cet indicateur est égal au résultat opérationnel avant dotations aux amortissements des immobilisations, dépréciations des immobilisations y compris les pertes de valeur des éléments incorporels, dotations/(reprises) sur provisions et écarts d'acquisition négatifs.

Endettement net : cet indicateur est égal au total des dettes financières courantes et non courantes, diminué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

NOTE 2

Périmètre de consolidation

2.1 Règles et modalités de consolidation

A. Filiales

Les comptes des entités contrôlées sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale. Le contrôle sur une entité est acquis lorsque STEF dispose, d'une manière directe ou indirecte, du droit de prendre les décisions d'ordre opérationnel et financier sur une entité, de manière à bénéficier de ses activités. Le contrôle sur une entité est présumé lorsque STEF détient, d'une manière directe ou indirecte, le pouvoir sur l'entité et est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité. STEF doit également avoir la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. L'appréciation de l'existence du contrôle se fonde sur les droits de vote dont dispose le Groupe. L'intégration des comptes d'une entité débute à la date de prise de contrôle et prend fin lorsque celui-ci cesse.

B. Entreprises associées

La mise en équivalence est appliquée aux titres des entités contrôlées conjointement ou dans lesquelles le Groupe dispose d'une influence notable sans pouvoir en exercer le contrôle. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe dispose, directement ou indirectement, d'au moins 20 % des droits de vote. La mise en équivalence débute lorsque l'influence notable est obtenue et cesse lorsqu'elle disparaît.

C. Élimination des opérations et résultats intragroupe

Les créances, dettes et transactions entre entités consolidées, sont intégralement éliminées. Les profits internes, réalisés à l'occasion de cessions d'actifs, sont également éliminés de même que les pertes internes. L'existence de pertes internes est un indice de dépréciation.

Les profits et pertes internes entre le Groupe et les entreprises associées sont éliminés en proportion de la participation du Groupe dans ces entreprises.

D. Regroupements d'entreprises

Les acquisitions de filiales et de participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition.

Lors de la transition aux IFRS, le Groupe a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004. Pour ces regroupements, les écarts d'acquisition correspondent aux montants comptabilisés selon le référentiel comptable antérieur du Groupe.

Les écarts d'acquisition provenant d'acquisitions postérieures au 1^{er} janvier 2004 et antérieures au 1^{er} janvier 2010 sont égaux à la différence existant, à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition et la part acquise dans la juste valeur des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables.

Le Groupe évalue l'écart d'acquisition à la date d'acquisition comme :

- ▶ la juste valeur de la contrepartie transférée, plus ;
- ▶ le montant comptabilisé pour toute participation minoritaire de l'entreprise acquise ; plus, si l'acquisition est réalisée par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la Société ; moins
- ▶ le montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs et des passifs, et de certains passifs éventuels identifiables.

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition avantageuse, est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les écarts d'acquisition sont évalués ultérieurement, à leur coût, diminué du cumul des dépréciations. Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès la survenance d'un événement indicatif d'une perte de valeur et au minimum une fois par an (cf. note 12.3).

E. Acquisition d'intérêts minoritaires

Les acquisitions d'intérêts minoritaires sont comptabilisées comme des transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité et il ne résulte, en conséquence, aucun écart d'acquisition de telles transactions.

Les ajustements de participations minoritaires sont déterminés sur la base de la quote-part dans les actifs nets de la filiale.

F. Conversion monétaire

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties au cours du change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion correspondants sont enregistrés en résultat, à l'exception de ceux relatifs à des créances et dettes qui font partie, en substance, des investissements nets dans les filiales étrangères et qui sont comptabilisés directement en autres éléments du résultat global.

Les actifs et les passifs des filiales étrangères, dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro, sont convertis au cours du change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les charges et les produits sont convertis au cours moyen de l'exercice qui, sauf fluctuations importantes des cours, est considéré comme approchant les cours en vigueur aux dates des transactions. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

2.2 Évolution du périmètre

	Filiales	Entreprises associées	Total
Nombre de sociétés au 31 décembre 2017	228	13	241
Acquisition Project Cold et Orlando Marconi Trasporti (Italie)	2		
Acquisition Express Marée (France)	1		
Création de 4 sociétés sans activité	4		
TUP SNC St Herblain Chasseloir et Speksnijder	-2		
Nombre de sociétés au 31 décembre 2018	233	13	246

2.3 Changements intervenus en 2018

A. Acquisitions, créations

Le 3 mai 2018, le Groupe a acquis en Italie auprès du Groupe Marconi :

- ▶ d'une part 100 % des titres de participation de deux sociétés de transport et de logistique du surgelé ;
- ▶ et d'autre part les sites immobiliers de Fidenza et Ascoli.

L'impact de cette acquisition se présente comme suit :

Noms des entités acquises	Opération Marconi : - Orlando Marconi Trasporti S.r.l (OMT) - Project Cold
Descriptif de l'activité	Distribution et logistique des produits surgelés
Localisation	Fidenza & Ascoli
Date d'acquisition	3 mai 2018
Pourcentage d'instruments de capitaux propres acquis conférant droits de vote	100,00 %
Prix du regroupement (intégralement payé en liquidités)	34 515 K€
Juste valeur des actifs acquis et passifs assumés	(4 104) K€
Écart d'acquisition (Profit sur acquisition)	38 619 K€
Chiffre d'affaires depuis l'acquisition	35 670 K€
Résultat opérationnel depuis l'acquisition	970 K€

Pour les besoins fiscaux spécifiques à l'Italie, la valeur de l'écart d'acquisition liée à cette opération s'établit à 10 004 k€. Ce montant correspond à l'écart entre le prix d'acquisition des titres de la société Project Cold S.r.l (STEF Frozen Italia S.r.l depuis le 1er février 2019) et la situation nette comptable de cette entité dans les comptes individuels sur la base de l'évaluation de l'expertise à la date du « Conferimento » le 28/03/2018 - en normes italiennes.

Cet écart d'acquisition fera l'objet d'une réévaluation fiscale volontaire (« affrancamento ») dans le cadre du dispositif visé aux alinéas 10 et 10 bis de l'article 15 du décret-loi n° 185 du 29 novembre 2008, converti en loi par l'article 1 de la loi n°2 du 28 janvier 2009.

Le 2 juillet 2018, le Groupe a acquis la société Express Marée, spécialisée dans le transport et la logistique des produits de la mer.

L'impact de cette acquisition se présente comme suit :

Noms des entités acquises	EXPRESS MARÉE
Descriptif de l'activité	
Localisation	Lézignan-Corbières
Date d'acquisition	2 juillet 2018
Pourcentage d'instruments de capitaux propres acquis conférant droits de vote	100,00 %
Prix du regroupement	7 875 K€*
Juste valeur des actifs acquis et passifs assumés	(604) K€
écart d'acquisition (profit sur acquisition)	8 479 K€
Chiffre d'affaires depuis l'acquisition	22 004 K€
Résultat opérationnel depuis l'acquisition	375 K€

*Le prix d'acquisition comprend :
- le prix payé donnant lieu à une sortie de trésorerie pour 7 375 k€ ;
- le complément de prix non décaissé pour 500 k€.

B. Trésorerie affectée aux acquisitions et cessions de filiales

En K€	31/12/2018	31/12/2017
Décaissement net suite à l'acquisition de participations consolidées	(43 489)	(3 690)
Décaissement net suite à l'acquisition d'intérêts ne donnant pas le contrôle		(3 752)
Décaissement net suite à l'acquisition d'intérêts minoritaires	(729)	
Encaissement net suite à la cession de filiales		
Total acquisitions	(44 218)	(7 442)

C. Cessions, liquidations, TUP

En janvier, la société Speksnjder Transport BV a fusionné dans la société STEF Nederland.

Fin novembre, le Groupe a procédé à une Transmission Universelle de patrimoine de la SNC St Herblain Chasseloire dans la société IMMOSTEF France.

D. Acquisition d'intérêts minoritaires

Fin 2018, le Groupe a acquis 49 % des titres de la société STEF Trento (Italie). Avec cette acquisition, le Groupe détient 100 % du capital de cette entité.

2.4 Changement intervenus en 2017 (rappel)

A. Acquisitions, créations

- ▶ en début d'année, le Groupe a créé une SNC dénommée Normandie Export Logistics en partenariat avec le Groupe Savencia. Cette société est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence à 38,7 % ;
- ▶ en mai, le Groupe a créé une joint-venture, dénommée QSL-STEF, en partenariat avec Quick Services Logistics France. Cette société est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence à 49 % ;
- ▶ fin mai, le Groupe a acquis 100 % des titres de la société Transports Badosa en Espagne par l'intermédiaire de la filiale STEF IBERIA.

L'impact de cette acquisition se présente comme suit :

Noms des entités acquises	TRANSPORTS BADOSA
Description de l'activité	Transport routier
Localisation	Les Preses (ESPAGNE)
Date d'acquisition	31 mai 2017
Pourcentage d'instruments de capitaux propres acquis conférant droits de vote	100,00 %
Prix du regroupement payé en liquidités	2 518 k€
Juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés	(66) k€
Ecart d'acquisition (Profit sur acquisition)	2 584 k€
Chiffre d'affaires depuis l'acquisition	7 802 k€
Résultat opérationnel depuis l'acquisition	5 k€

▶ en décembre, le Groupe a créé des sociétés coquilles destinées à recevoir prochainement des activités. Il s'agit de STEF Logistique Aulnay, STEF Logistique Brignais, STEF logistique Plessis-Pâté, STEF Logistique Saint-Pierre-des-Corps ;

▶ dans le cadre de ses opérations immobilières, le Groupe crée, en partenariat avec des promoteurs immobiliers, des SCCV (Sociétés Civiles immobilières de Constructions Vente) afin de participer à des reconversions de sites anciens devenus sans usage dans le Groupe :

- ▶ SCCV INNOVSPACE CORBAS détenue à 25 % par le Groupe
- ▶ SCCV PARC DIJON CHAMPOLLION détenue à 49 % par le Groupe
- ▶ SCCV SILSA détenue à 49 % par le Groupe

La durée de vie de ces entités dépend du projet immobilier (entre 15 et 24 mois). Ces entités sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

B. Cessions, liquidations, TUP

Fin décembre, les sociétés d'Orbigny Maritime 1, d'Orbigny Maritime 2 et Atlantique Développement ont fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine dans la société STIM D'ORBIGNY. Puis STIM D'ORBIGNY a fait l'objet, à son tour, d'une transmission universelle de patrimoine dans la société STEF SA.

NOTE 3

Information sectorielle

Un secteur opérationnel est une composante du Groupe :

- ▶ qui se livre à des activités dont elle est susceptible de retirer des produits et d'encourir des charges, y compris des produits et des charges liées à des transactions avec d'autres composantes du Groupe ;
- ▶ dont le résultat opérationnel du secteur est régulièrement examiné par la Direction Générale en vue de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer sa performance ;
- ▶ et pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

L'information sectorielle consiste en une analyse des données consolidées par activités et par zones géographiques.

Il est rappelé que le Groupe identifie et présente, en application d'IFRS 8 « Secteurs opérationnels », quatre secteurs opérationnels basés sur l'information transmise, en interne, à la Direction Générale qui est le principal décideur opérationnel du Groupe.

Ces quatre secteurs représentent les quatre principales activités du Groupe qui opère chacune de ses activités en France au travers de 2 entités distinctes, STEF Logistique pour la logistique et STEF Transport pour le transport. Le développement international du Groupe se fait sous des entités juridiques regroupant le transport et la logistique.

L'activité maritime est, elle, très distincte. Les informations concernant les résultats des secteurs sont incluses dans les tableaux ci-dessous. La performance de chacun des secteurs présentés est évaluée par la direction générale sur la base de leur résultat opérationnel.

3.1 Information par activité

Le compte de résultat par secteur figure ci-dessous :

2018	Transport	Logistique	Activités internationales	Maritime	Autres	Données consolidées
Chiffre d'affaires des activités	1 385 095	566 833	778 051	111 928	413 236	3 255 143
Résultat d'exploitation courant	91 446	9 080	23 695	7 648	3 490	135 359
Autres charges et produits opérationnels	2 762	(751)	164	10	(310)	1 875
Résultat opérationnel des activités	94 208	8 329	23 860	7 658	3 179	137 234
Charges financières nettes	(2 074)	(2 102)	(3 305)	(1 610)	1 826	(7 265)
Charges d'impôt sur les bénéfices	(23 409)	(8 087)	(8 185)	(76)	4 040	(35 717)
Quote-part du résultat net des entreprises associées	(425)	247	(313)	0	789	298
Résultat	68 299	(1 613)	12 057	5 972	9 834	94 550
Actifs des activités	811 077	575 201	738 357	126 587	72 533	2 323 756
Actifs non affectés						-
Total des actifs						2 323 756
dont écarts d'acquisition	94 237	3 646	79 246	6 816	2 854	186 799
dont entreprises associées	3 703	7 100	2 378	0	14 711	27 892
Passifs des activités	329 302	268 220	326 495	(19 895)	(6 692)	897 430
Passifs non affectés et capitaux propres						1 426 326
Total des passifs						2 323 756
Montant des amortissements comptabilisés au cours de l'exercice	34 555	29 716	29 539	7 896	11 803	113 509

2017	Transport	Logistique	Activités internationales	Maritime	Autres	Données consolidées
Chiffre d'affaires des activités	1 268 906	523 684	692 060	107 256	383 744	2 975 650
Résultat d'exploitation courant	69 259	10 233	30 947	9 108	2 175	121 721
Autres charges et produits opérationnels	2 616	7 386	1 264	(892)	240	10 614
Résultat opérationnel des activités	71 875	17 619	32 211	8 216	2 415	132 335
Charges financières nettes	(2 637)	(2 255)	(2 756)	(2 348)	1 399	(8 597)
Charges d'impôt sur les bénéfices	(18 431)	(8 582)	(10 004)	80	3 653	(33 284)
Quote-part du résultat net des entreprises associées	(52)	238	(128)	0	3 387	3 445
Résultat	50 755	7 020	19 323	5 948	10 854	93 899
Actifs des activités	745 098	522 247	582 938	109 547	77 977	2 037 807
Actifs non affectés						-
Total des actifs						2 037 807
dont écarts d'acquisition	85 754	3 646	40 534	6 816	2 854	139 604
dont entreprises associées	4 129	6 849	2 691	0	15 370	29 039
Passifs des activités	348 132	263 586	243 474	(16 412)	(15 014)	823 766
Passifs non affectés et capitaux propres						1 214 041
Total des passifs						2 037 807
Montant des amortissements comptabilisés au cours de l'exercice	40 539	27 437	22 229	7 396	10 542	108 143

Le chiffre d'affaires du secteur « Autres activités » inclut le négoce de marchandises pour le compte de tiers, pour 389 millions d'euros en 2018 contre 362 millions d'euros en 2017.

Les actifs des activités sont constitués de la totalité des actifs du bilan. Les passifs non affectés sont les dettes financières. Ces dernières, dans la mesure où le financement du Groupe est assuré par une structure centrale, ne peuvent être raisonnablement affectées.

Le résultat opérationnel du secteur Logistique comprenait en 2017 une plus-value relative à la cession d'un site immobilier dans l'ouest de la France pour 6,5 millions d'euros.

Produits des activités ordinaires

A. Principes comptables

Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie à recevoir, nette des remises et rabais accordés. Les revenus au titre d'une obligation de performance sont enregistrés lorsque cette dernière est satisfaite.

Les produits des activités de transport sont reconnus lorsque la prestation est achevée.

Les produits des activités logistiques sont reconnus au fur et à mesure de l'exécution des prestations convenues.

Les produits dans le cadre du contrat d'approvisionnement de l'activité Restauration Hors Domicile (négoce de marchandises) sont comptabilisés lors de la vente des marchandises aux points de ventes.

Les produits provenant des activités maritimes incluent les contributions de l'Office des Transports de Corse prévues au contrat de délégation de service public. Ces contributions sont reconnues en chiffre d'affaires au même rythme que l'obligation de performance sous-jacente.

B. Chiffres-clés

	France	Autres régions	Données consolidées
2018			
Chiffre d'affaires	2 412 632	842 511	3 255 143
Actifs non courants des zones	1 037 657	498 385	1 536 042
2017			
Chiffre d'affaires	2 242 461	733 189	2 975 650
Actifs non courants des zones	936 541	360 378	1 296 919

Consommations en provenance des tiers

	2018	2017
Achats hors énergie (dont marchandises RHD)	423 117	393 260
Achats de gazole et autres carburants	149 575	122 487
Achats d'autres énergies	54 422	43 946
Sous-traitance transport	989 921	898 107
Loyers et charges locatives	75 033	71 527
Entretien et maintenance	85 566	81 265
Personnels externes et rémunérations d'intermédiaires	180 688	172 643
Assurances et avaries	64 204	50 904
Services extérieurs et divers	81 600	74 700
Total	2 104 127	1 908 839

La variation de ce poste s'explique principalement par la hausse des achats de marchandises de la Restauration Hors Domicile liée à la montée en performance des enseignes, par l'augmentation des charges de gazole liée à l'évolution à la hausse du prix du carburant et par la progression des charges de sous-traitance Transport pour faire face au surcroît d'activité.

Les loyers et charges locatives comptabilisés en charge au titre des contrats de locations simples sur immobilier, matériels de transports et autres matériels se sont élevés, en 2018, à 75 millions d'euros (71,5 millions d'euros en 2017).

Charges de personnel

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi accordé aux entreprises par le gouvernement français au 1^{er} janvier 2013 est établi sur la base annuelle des rémunérations inférieures ou égales à 2,5 fois le SMIC. Ce produit est comptabilisé en minoration des charges de personnel.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution d'actions de performance en France et à l'International représente un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constitue à ce titre un complément de rémunération supporté par STEF. Leur évaluation est directement liée aux performances du Groupe. En conséquence, STEF a inclus la charge correspondante dans le résultat opérationnel dans la rubrique charges de personnel.

	2018	2017
Salaires et rémunérations	578 409	534 525
Charges sociales	225 642	214 506
Charges nettes d'indemnités de départ à la retraite	3 467	3 362
Intéressement et Participation des salariés	27 769	21 190
Total	835 286	773 583

Les charges sociales incluent les charges de l'exercice au titre des médailles du travail. Les éléments relatifs aux engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont analysés en note 20.

Le produit de CICE positionné en minoration des charges sociales représente 6 % de la base annuelle éligible en 2018 (7 % en 2017). Ce produit s'établit à 21,4 millions d'euros en 2018 (22,5 millions d'euros en 2017) compte tenu de la hausse des effectifs.

Les caractéristiques du plan d'attribution d'actions de performance sont décrites dans la partie « renseignements à caractère général » du rapport sur le gouvernement d'entreprises. La charge, y compris les contributions patronales, liée à ces actions s'élève à 2 millions d'euros (2,9 millions d'euros en 2017).

NOTE 7 Dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions

	2018	2017
Dépréciation nette des reprises des créances clients	569	(2 836)
Dépréciation d'autres actifs financiers	(64)	(28)
Mouvements nets sur provisions	(3 277)	1 710
Total	(2 772)	(1 154)

Les mouvements de provisions sont analysés en note 21.

NOTE 8 Autres produits et charges opérationnels

	2018	2017
Plus-values de cessions immobilières	2 249	6 737
Plus-values de cessions de matériels roulants	1 079	515
Autres	(1 453)	3 362
Total	1 875	10 614

En 2018, les plus-values de cessions immobilières concernent principalement les sites de Genas, Bourges et Rots Carpiquet.

En 2017, dans la partie « autres », figurait le résultat positif du contentieux lié aux taux de CVAE (2,1 millions d'euros) et les intérêts moratoires sur le remboursement de la taxe à 3 % sur les dividendes (0,4 millions d'euros).

Les plus ou moins-values immobilières nettes comprenaient principalement la cession du site de St Herblain dans l'ouest de la France.

NOTE 9 EBITDA

	2018	2017
Résultat opérationnel	137 234	132 335
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations	113 509	108 143
Dotations nettes sur dépréciations et provisions (note 7)	2 772	1 154
Total	253 515	241 632

NOTE 10 Produits et charges financiers

	2018	2017
Produits financiers		
Autres produits financiers	887	259
Dividendes perçus de participations non consolidées	0	0
Part inefficace des instruments qualifiés de couverture	26	188
Charges financières		
Charges d'intérêts sur passifs financiers au coût amorti	(8 178)	(9 044)
Part inefficace des instruments qualifiés de couverture	0	0
Total	(7 265)	(8 597)

Le résultat financier profite de taux négatifs (Euribor 3 mois à - 0,32 % en moyenne sur 2018) malgré la hausse des besoins de financement du Groupe consécutifs à des investissements immobiliers et des opérations de croissance externe.

NOTE 11 Impôts sur les résultats

La charge (ou le produit) d'impôt sur les bénéfices comprend, d'une part, l'impôt exigible au titre de l'exercice, d'autre part, la charge ou le produit d'impôts différés. Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés en résultat sauf s'ils se rattachent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global, auxquels cas ils sont comptabilisés en capitaux propres, ou en autres éléments du résultat global.

Les impôts différés sont calculés par entité fiscale lorsqu'il existe des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales. Ils sont évalués en appliquant les taux d'impôt qui seront en vigueur au moment du dénouement des différences temporelles, sur la base de législations fiscales adoptées ou quasiment adoptées à la date de clôture.

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés au titre des différences temporaires déductibles et des pertes fiscales reportables et crédits d'impôt non utilisés que dans la mesure où il est probable que les entités fiscales concernées disposeront de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces actifs pourront s'imputer. Ils sont examinés à chaque date de clôture. Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés est celui connu à la date de clôture. Les effets de changement de taux sont enregistrés sur la période au cours de laquelle la décision de ce changement est prise.

11.1 Analyse de la charge d'impôt sur les bénéfices au compte de résultat

	2018	2017
Charge d'impôt courant		
- Demande de remboursement de la taxe sur les dividendes 2013/2017		3 320
- Taxe de 3 % sur les dividendes		(829)
- Contribution exceptionnelle et contribution additionnelle impôt France		(7 614)
- Charge d'impôt courant	(36 113)	(31 260)
Sous-total charge d'impôt courant	(36 113)	(36 383)
Charge/ produit d'impôt différé (cf 11.3)	396	3 099
Total	(35 717)	(33 284)

11.2

Réconciliation entre la charge d'impôt calculée sur la base des taux d'imposition applicables à la société mère et la charge effective

	2018	2017
Résultat avant impôt	129 969	123 738
	34,43 %	34,43 %
Impôt théorique au taux de (impôt courant)	(44 748)	(42 603)
Produit de CICE non soumis à l'impôt	7 264	7 758
Incidence des résultats de l'activité maritime soumis à la taxe au tonnage	1 994	1 598
Utilisation de déficits antérieurs non activés	125	740
Création de déficits dans la période non activés	(1 207)	0
Déficits activés dans la période	0	1 196
Différentiel de taux d'impôt à l'étranger	545	1 443
Changement taux d'IS France	0	2 806
Taxe de 3 % sur les dividendes	0	(829)
Demande de remboursement de la taxe sur les dividendes 2013/2017	0	3 320
Contribution exceptionnelle et contribution additionnelle impôt France	0	(7 614)
Autres différences permanentes	310	(1 099)
Impôt effectif	(35 717)	(33 284)
Taux effectif d'impôt	27,5 %	26,9 %

En 2017, l'effet des changements de taux d'impôt sur les impôts différés résulte des changements successifs des taux d'impôts en France qui portent le taux d'impôt de 34,43 % en 2017, à 32,02 % en 2019, à 28,92 % en 2020, à 27,37 % en 2021 et à 25,83 % en 2022.

11.3 Actifs et passifs d'impôt différé

Les positions nettes d'impôts différés par pays à la clôture se présentent comme suit :

2018	France	Belgique	Espagne	Italie	Pays-Bas	Portugal	Suisse	Total Groupe
Impôts différés	(16 799)	(636)	(137)	(1 012)	331	269	129	(17 855)
2017	France	Belgique	Espagne	Italie	Pays-Bas	Portugal	Suisse	Total Groupe
Impôts différés	(15 134)	(797)	(80)	(1 559)	158	368	207	(16 837)

Les principales natures d'impôt différé, ainsi que leurs variations au cours de l'exercice sont les suivantes :

2018	1 ^{er} janvier 2018	Variations au compte de résultat	Autres variations	Variations du résultat net global	31 décembre 2018
Actifs d'impôt différé					
Impôts différés nets provenant des comptes sociaux	333	956	(145)		1 144
Différences temporaires fiscales	4 395	1 332	213		5 940
Actualisation des prêts à l'effort construction	1 161	265			1 426
Ecart actuariels IAS 19 R	1 406			70	1 476
Charges relatives aux Actions de performance	726	413			1 139
Juste valeur des instruments de couverture	672	(7)		(102)	563
Déficits reportables	2 928	(761)	207		2 374
Prestations internes immobilisées	2 396	(112)	(792)		1 492
Résultats internes	341	63			404
Levées d'option crédit bail	4 967				4 967
Provisions retraite	584	(224)	(2)		358
Total actifs d'impôt différé	19 909	1 925	(519)	(32)	21 283
Passifs d'impôt différé					
Amortissements dérogatoires	(17 223)	(1 801)			(19 024)
Immobilisations corporelles en location-financement	(12 514)	374	(855)		(12 995)
Réévaluation d'immobilisations	(5 281)	384			(4 897)
Impôt de fusion	(1 592)	309			(1 283)
Écart de conversion	0	(17)			(17)
Autres	(136)	(778)	(8)		(922)
Total passifs d'impôt différé	(36 746)	(1 529)	(863)	0	(39 138)
Impact net	(16 837)	396	(1 382)	(32)	(17 855)

2017	1 ^{er} janvier 2017	Variations au compte de résultat	Autres variations	Variations du résultat net global	31 décembre 2017
Actifs d'impôt différé					
Impôts différés nets provenant des comptes sociaux	672	(651)	312		333
Différences temporaires fiscales	5 806	(1 411)			4 395
Actualisation des prêts à l'effort construction	1 152	9			1 161
Écarts actuariels IAS 19 R	1 833			(427)	1 406
Charges relatives aux Actions de performance	0	726			726
Juste valeur des instruments de couverture	3 733	(62)	212	(3 211)	672
Déficits reportables	2 060	868			2 928
Prestations internes immobilisées	2 208	188			2 396
Résultats internes	380	(39)			341
Levées d'option crédit bail	5 472	(491)	(14)		4 967
Lease back	11	(11)			0
Provisions retraite	273	311			584
Autres	(118)	(2)	120		0
Total actifs d'impôt différé	23 482	(565)	630	(3 638)	19 909
Passifs d'impôt différé					
Amortissements dérogatoires	(18 154)	1 064	(133)		(17 223)
Différentiel d'amortissement d'immobilisations corp.	(61)	61			0
Immobilisations corporelles en location-financement	(13 450)	1 148	(212)		(12 514)
Réévaluation d'immobilisations	(6 258)	977			(5 281)
Impôt de fusion	(1 986)	394			(1 592)
Écarts de conversion	(23)	23			0
Autres	(13)	(3)	(120)		(136)
Total passifs d'impôt différé	(39 945)	3 664	(465)	0	(36 746)
Impact net	(16 463)	3 099	165	(3 638)	(16 837)

Les autres variations comprennent les impacts des entrées de périmètre et des reclassements par nature.

En 2017, les variations au compte de résultat comprennent l'effet des changements de taux d'impôt successifs en France : 32,02 % en 2019, 28,92 % en 2020, 27,37 % en 2021 et 25,83 % en 2022.

Le Groupe estime que, sur la base des plans d'actions engagés localement et des prévisions de résultat qui en découlent et qui ont été établies sur la base d'hypothèses prudentes, les filiales porteuses d'actifs d'impôts différés disposeront dans un avenir prévisible de bénéfices imposables suffisants sur lesquels ces actifs reconnus pourront s'imputer.

L'ensemble des bases d'impôts différés non reconnues, au titre des pertes reportables, s'élève à fin 2018 à 25,7 millions d'euros principalement sur la France (24 millions au 31 décembre 2017).

NOTE 12

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont enregistrées au coût amorti sous déductions des pertes de valeur en application d'IAS 36 (note 12.3).

12.1 Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles

A. Écart d'acquisition

Les principes comptables relatifs aux écarts d'acquisition sont décrits en note 2.1.D.

L'évolution des écarts d'acquisition sur la période est la suivante :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Valeur nette au 1 ^{er} janvier	139 604	137 018
Acquisition de filiales et d'activités	47 195	2 586
Cession de filiales	-	-
Dépréciations		
Valeur nette au 31 décembre	186 799	139 604

En 2018, l'évolution de ce poste correspond d'une part, à l'acquisition des activités frigorifiques du Groupe Marconi pour 38,6 M€ et d'autre part, à l'acquisition de la société de transport des produits de la mer Express Marée pour 8,6 M€. Ces écarts d'acquisitions sont en cours d'évaluation.

B. Immobilisations incorporelles

► Principes comptables

Les immobilisations incorporelles, autres que les écarts d'acquisition, sont principalement constituées de logiciels informatiques, créés de manière interne ou acquis. Ils figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production. Ils sont amortis linéairement sur leur durée estimée d'utilisation qui actuellement n'excède pas cinq ans.

Les coûts de développement des logiciels à usage interne ou destinés à être commercialisés, sont immobilisés à partir du jour où certaines conditions sont réunies, en particulier lorsqu'il est démontré que ces logiciels généreront des avantages économiques futurs probables du fait d'une amélioration significative des processus d'exploitation, et que le Groupe dispose des ressources techniques et financières suffisantes pour les mener à bien et a l'intention de les utiliser ou de les commercialiser.

► **Évolution de la valeur nette comptable :**

Le détail des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

Valeurs brutes	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 31 décembre 2016	120 686	24 565	145 251
Acquisitions	4 605	218	4 823
Mouvements de périmètre	41		41
Autres variations	522	(524)	(2)
Cessions et mises au rebut	(1 119)	(9)	(1 128)
Au 31 décembre 2017	124 735	24 250	148 985
Acquisitions	4 927	2 772	7 699
Mouvements de périmètre	153	2	155
Autres variations	666	(197)	469
Cessions et mises au rebut	(426)	(28)	(454)
Au 31 décembre 2018	130 055	26 799	156 854
Amortissements et dépréciations	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 31 décembre 2016	111 527	12 805	124 332
Dotations	10 452	590	11 042
Mouvements de périmètre	39	0	39
Autres mouvements	236	(10)	226
Reprises et cessions	(1 111)	(319)	(1 430)
Au 31 décembre 2017	121 143	13 066	134 209
Dotations	4 087	759	4 846
Mouvements de périmètre	131		131
Autres mouvements	(247)	(3)	(250)
Reprises et cessions	(422)	(27)	(449)
Au 31 décembre 2018	124 692	13 795	138 487
Valeur nette comptable au 31 décembre 2017	3 592	11 184	14 776
Valeur nette comptable au 31 décembre 2018	5 363	13 004	18 367

12.2 Les immobilisations corporelles

► **Principes comptables**

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées par des entrepôts frigorifiques, des plates-formes, des véhicules de transport, des navires transbordeurs et des immeubles de bureau. S'agissant des immobilisations réévaluées antérieurement au 1^{er} janvier 2004, date de transition aux normes IFRS, leurs valeurs réévaluées ont été présumées correspondre à leur coût d'acquisition à cette date.

Les amortissements sont déterminés de manière linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles. La base amortissable est leur coût, à l'exception des entrepôts et plateformes récents, pour lesquels la base amortissable est égale à 90 % du coût. Lorsque certains éléments des constructions ont des durées d'utilité inférieures à la durée d'utilité de l'ensemble de la construction, ils sont amortis sur leur durée d'utilité propre. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité, estimées à compter de la livraison à neuf sont les suivantes :

Entrepôts et plateformes	25 – 30 ans
Extensions ultérieures	20 ans
Immeubles de bureaux	40 ans
Matériel et installation de production	10 ans
Agencements et installations	6 à 10 ans
Navires	20 ans
Matériel de transport	5 à 9 ans
Mobilier de bureau	7 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans

Les coûts d'emprunts directement attribuables à l'acquisition, la construction et la production d'un actif éligible sont incorporés au coût de l'actif. Les actifs éligibles sont les navires acquis à neuf, dont la durée de construction excède largement 12 mois.

Les subventions d'investissements sont des aides reçues d'autorités publiques pour contribuer au financement de certains investissements. Conformément à l'option offerte par la norme IAS 20, le Groupe a choisi de présenter les subventions d'investissements en déduction du coût des immobilisations financées, ce qui a pour effet de réduire les bases d'amortissement et les dotations aux amortissements.

Par ailleurs, STEF utilise des contrats de location pour financer une partie de ses immobilisations corporelles, telles que des véhicules « porteurs », des « semi-remorques » et de l'immobilier d'exploitation (entrepôts, plateformes). Ces locations sont considérées comme des financements lorsqu'elles transfèrent au Groupe l'essentiel des risques et des avantages procurés par les actifs loués ; tel est le cas lorsque les contrats donnent au Groupe la faculté de devenir propriétaire en fin de location, dans des conditions suffisamment incitatives à la date de signature des contrats, pour qu'il soit très probable que le Groupe exerce son option d'achat en fin de contrat.

Lorsqu'un contrat de location a, lors de sa mise en place, les caractéristiques d'un financement, les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif pour un montant égal à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des loyers futurs minimaux ; en contrepartie, une dette est comptabilisée au passif et se réduit au fur et à mesure du paiement des loyers, pour la part correspondant à l'amortissement de la dette.

Les loyers dus au titre des locations simples sont pris en charge au cours des périodes au titre desquelles ils sont appelés. En cas de loyers dégressifs, STEF procède à leur étalement de manière linéaire sur la durée du contrat et constate les excédents de loyers, à l'actif, en charges constatées d'avance.

► Évolution de la valeur nette comptable

L'évolution des immobilisations corporelles est la suivante :

Valeurs brutes	Terrains et constructions	Matériel de transport	Navires	Autres	Total
Au 31 décembre 2016	1 135 308	135 670	280 697	542 469	2 094 144
Acquisitions	69 167	19 523		80 551	169 241
Mouvements de périmètre	10	2 713		114	2 837
Cessions et mises au rebut	(11 221)	(3 557)		(14 212)	(28 990)
Autres variations (y compris immob.en cours)	20 307	(131)	5 496	(36 278)	(10 606)
Au 31 décembre 2017	1 213 571	154 218	286 193	572 644	2 226 626
Acquisitions	147 357	36 718		113 164	297 239
Mouvements de périmètre	5 209	13 737		10 405	29 351
Cessions et mises au rebut	(24 383)	(5 291)		(22 807)	(52 481)
Autres variations (y compris immob.en cours)	23 201	48	5 075	(33 763)	(5 439)
Au 31 décembre 2018	1 364 955	199 430	291 268	639 643	2 495 296
Amortissements et dépréciations	Terrains et constructions	Matériel de transport	Navires	Autres	Total
Au 31 décembre 2016	469 325	92 744	183 073	348 698	1 093 840
Dotations	37 227	14 012	7 128	39 248	97 615
Mouvements de périmètre	11	2 017		77	2 105
Cessions et mises au rebut	(8 026)	(2 994)		(13 441)	(24 461)
Autres variations	(1 284)	(119)	(1)	(5 503)	(6 907)
Au 31 décembre 2017	497 253	105 660	190 200	369 079	1 162 192
Dotations	42 601	15 047	7 521	43 494	108 663
Mouvements de périmètre	1 671	6 086		9 345	17 102
Cessions et mises au rebut	(19 031)	(5 097)		(21 738)	(45 866)
Autres variations	2 402	(7)		730	3 125
Au 31 décembre 2018	524 896	121 689	197 721	400 910	1 245 216
Valeur nette comptable au 31 décembre 2017	716 318	48 558	95 993	203 565	1 064 434
Valeur nette comptable au 31 décembre 2018	840 059	77 741	93 547	238 733	1 250 080

Les variations de périmètres concernent l'acquisition des sociétés STEF Frozen (Ex Project Cold), OMT et Express Marée.

Par ailleurs, les acquisitions de la période, situées dans la colonne « autres », comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 31,8 millions d'euros (contre 36,7 millions d'euros au 31 décembre 2017).

La valeur nette comptable des immobilisations utilisées par le Groupe, par le biais de ses contrats de location financement, s'analyse comme suit :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Véhicules	47 823	15 967
Installations techniques		-
Plateformes et entrepôts	77 059	80 695
Terrains attachés	28 959	29 476
Total	153 841	126 138

12.3 Dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations

A. Principes comptables

La norme IAS 36 prescrit de s'assurer que la valeur comptable des immobilisations incorporelles (y compris les écarts d'acquisition) et corporelles, n'excède pas leur valeur recouvrable.

Cette vérification est effectuée une fois par an, pour les écarts d'acquisition, les éléments incorporels à durée de vie indéterminée et ceux en cours de développement. Des tests de dépréciation sont réalisés dès la survenance d'un événement indicatif d'une perte de valeur et au minimum une fois par an.

Par ailleurs, le Groupe analyse de manière régulière si ses immobilisations corporelles ne sont pas soumises à des indices de perte de valeur, et le cas échéant, réalise des tests de perte de valeur.

Les indices de perte de valeur suivis par le Groupe sont :

- la rentabilité dégradée des Unités Génératrices de Trésorerie qui correspondent aux quatre secteurs opérationnels tels que définis en note 3 ;
- la non exploitation/inoccupation d'un site ou d'une plateforme ;
- une évolution réglementaire particulière pouvant impacter de façon significative la rentabilité.

La valeur recouvrable d'une immobilisation est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur, nette des coûts de la vente. La valeur d'utilité d'une immobilisation est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de son utilisation. Les immobilisations qui ne produisent pas des flux de trésorerie suffisamment autonomes sont regroupées en unités génératrices de trésorerie qui correspondent aux plus petits groupes d'immobilisations produisant des flux de trésorerie autonomes. Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie qui bénéficient des synergies des regroupements d'entreprises correspondants.

Les flux de trésorerie futurs attendus d'une immobilisation ou d'une unité génératrice de trésorerie sont établis sur la base d'une projection budgétaire à 5 ans et d'une valeur terminale déterminée par capitalisation d'un flux normatif, obtenu par extrapolation du dernier flux de l'horizon explicite du plan d'affaires, affecté d'un taux de croissance spécifique à l'activité concernée, exception faite de l'UGT Maritime pour laquelle la valeur des navires est déterminée à dire d'experts. Les flux ainsi obtenus sont actualisés à un taux déterminé, sur la base du coût moyen pondéré du capital.

Une dépréciation est constatée si la valeur comptable d'une immobilisation ou d'une unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Cette dépréciation est d'abord affectée à la réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition attaché à l'unité génératrice de trésorerie, puis à celle de la valeur comptable des autres actifs de l'unité. Une dépréciation constatée au titre d'un écart d'acquisition ne peut pas être reprise.

B. Test de dépréciation des UGT

Des tests de dépréciation ont été effectués à la clôture de l'exercice 2018. Pour ce besoin, les écarts d'acquisition sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui correspondent aux quatre secteurs opérationnels du Groupe.

Les valeurs d'utilité des UGT, qui correspondent aux flux de trésorerie futurs actualisés, ont été déterminées sur la base des principales hypothèses suivantes :

	Transport	Logistique	International	Maritime
Taux d'actualisation	8,5 %	8,5 %	8,5 %	8,5 %
Taux de croissance sur horizon explicite	4,4 %	4,6 %	6,8 %	

Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital incluant les paramètres généralement admis (bêta, prime de risque du marché). Ce taux tient compte de l'effet d'impôt.

Pour ce qui concerne l'UGT Maritime, la valeur d'utilité est historiquement déterminée par la somme, d'une part des flux actualisés à horizon de la fin de la DSP et d'autre part de la valeur vénale des navires à dire d'experts utilisée comme valeur terminale. En conséquence du fait de l'échéance de la DSP transitoire à fin 2019, l'essentiel de la valeur est constitué par la valeur de marché des navires.

Ventilation par secteurs des écarts d'acquisition :

	Transport	Logistique	Activités internationales	Maritime	Autres	Total
Écarts d'acquisition et actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée	100 333	6 094	82 258	7 487	8 994	205 166

Analyse de sensibilité

Le tableau ci-dessous indique, pour chacune des unités génératrices de trésorerie, la marge des tests correspondant à la différence entre la valeur recouvrable et la valeur comptable résultant d'une part d'une variation des taux de croissance (baisse d'1pt), d'autre part d'une variation du taux d'actualisation (hausse d'1pt).

Hypothèses retenues

Les taux de croissance normatifs varient de :

Transport	1,5 % à 0,5 %
Logistique	2,3 % à 1,3 %
International	2,4 % à 1,4 %

Le taux d'actualisation (WACC) varie de 8,5 % à 9,5 %.

Résultat des tests

Le taux d'actualisation qui conduirait à des valeurs recouvrables égales aux valeurs nettes comptables se situe à 16,39 %.

en millions d'euros 31/12/2018	Marge de résistance à la variation des taux	
	de croissance (baisse de 1pt)	d'actualisation (hausse de 1pt)
Transport	765	730
Logistique	101	88
Activités Internationales	296	274
Maritime	61	61
TOTAL	1 224	1 152

NOTE 13

Actifs financiers non courants

► Principes comptables

Les actifs financiers représentatifs de titres non consolidés sont évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global. Les actifs dont la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable sont évalués au coût d'acquisition par simplification et compte tenu de leurs montants globalement non significatifs.

Les prêts et créances comprennent principalement les prêts versés au personnel dans le cadre de la participation à l'effort de construction pour 26 millions d'euros en 2018 (24,5 millions d'euros en 2017). Ces prêts sans intérêt, consentis à des organismes dans le cadre de la contribution obligatoire des employeurs à l'effort de construction, sont enregistrés initialement à la juste valeur qui correspond à leur montant actualisé à la date du versement. La différence avec le montant versé est enregistrée en charges au moment du versement.

► Évolution de la période

Les actifs financiers non courants se décomposent de la façon suivante :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global	558	527
Autres actifs financiers au coût amorti	31 063	28 630
Total	31 621	29 157

Participations dans les entreprises associées

Les données issues des états financiers des sociétés dont les titres sont mis en équivalence figurent ci-dessous :

2018	Part du Groupe	Total chiffre d'affaires	Total des actifs	Total des passifs	Actif net de la société	Valeur de mise en équivalence	Résultat net	Quote part résultat
FROIDCOMBI	25,50 %	18 868	11 365	7 397	3 968	1 012	1 808	461
GROUPE PRIMEVER ⁽¹⁾	49,00 %				12 049	6 602	(1 625)	(796)
MESSAGERIES LAITIÈRES	38,69 %	81 130	36 489	20 124	16 365	7 668	2 872	1 111
NETKO	40,00 %	13 771	3 186	3 919	(733)	(184)	(890)	(356)
NORFRIGO ⁽¹⁾	37,65 %				24 475	6 338	(34)	(13)
SNC NORMANDIE EXPORT LOGISTICS	38,69 %	824	12 507	4 739	7 768	3 005	(1 099)	(425)
OLANO SEAFOOD IBERICA ⁽¹⁾	32,00 %				4 447	1 769	(2)	(1)
OLANO VALENCIA ⁽¹⁾	20,00 %				1 863	794	222	44
QUICK SERVICE LOGISTIQUE SARL ⁽¹⁾	49,00 %				1 504	737	540	265
STEF OVER TUNISIE ⁽¹⁾	49,00 %				150	128	26	12
SCCV CORBAS ⁽¹⁾	25,00 %				1	0	(17)	(4)
SCCV DIJON CHAMPOLLION ⁽¹⁾	49,00 %				1	0	(1)	()
SCCV SILSA ⁽¹⁾	49,00 %				50	25		
TOTAL		114 593	63 547	36 179	71 908	27 892	1 800	298

(1) Données chiffre d'affaires et bilancielles non communiquées

2017	Part du Groupe	Total chiffre d'affaires	Total des actifs	Total des passifs	Actif net de la société	Valeur de mise en équivalence	Résultat net	Quote part résultat
FROIDCOMBI	25,50 %	17 300	9 885	6 526	3 359	857	1 510	385
GROUPE PRIMEVER	49,00 %	124 877	110 017	96 343	13 674	7 398	3 639	1 783
MESSAGERIES LAITIÈRES	38,69 %	79 496	35 306	18 875	16 431	7 693	3 143	1 216
NETKO	40,00 %	5 209	3 471	3 314	157	172	(128)	(51)
NORFRIGO	37,65 %				24 509	6 351	24	9
SNC NORMANDIE EXPORT LOGISTICS	38,69 %		12 695	3 829	8 866	3 430	(134)	(52)
OLANO SEAFOOD IBERICA	32,00 %				4 449	1 770	(153)	(49)
OLANO VALENCIA	20,00 %				1 641	749	(145)	(29)
QUICK SERVICE LOGISTIQUE SARL	49,00 %				964	472	463	227
STEF OVER TUNISIE	49,00 %				136	121	8	4
SCCV CORBAS	25,00 %				7	2	8	2
SCCV DIJON CHAMPOLLION	49,00 %							
SCCV SILSA	49,00 %				50	25		
TOTAL		226 882	171 374	128 887	74 243	29 039	8 235	3 445

Le Groupe n'est partie prenante dans aucune co-entreprise.

Stocks

Principes comptables

Les principaux stocks sont constitués de carburants, de pièces détachées, d'emballages commerciaux et de matières consommables et de marchandises de l'activité restauration. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition et, pour la plupart, valorisés selon la méthode premier entré/premier sorti (FIFO). Les stocks endommagés font l'objet d'une dépréciation, évaluée sur la base de leur valeur probable de réalisation.

Évolution de la période

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Matières premières et fournitures	39 559	35 664
Marchandises RHD	23 388	23 062
Autres	64	61
Total	63 011	58 787
Dépréciations	(72)	(600)
Total	62 939	58 187

L'évolution de ce poste correspond principalement à l'augmentation du stock de palettes lié à la croissance de l'activité transport.

Clients

Principes comptables

Les créances clients ayant des échéances courtes figurent à l'actif à leur valeur nominale qui est proche de leur juste valeur. Les créances clients font l'objet de dépréciations pour que leurs montants nets reflètent les flux de trésorerie espérés.

Évolution de la période

Ce poste se présente comme suit :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Montant brut des créances clients	521 729	489 108
Dépréciations	(13 575)	(13 803)
Total	508 154	475 305

Il n'y a pas de client important au sens d'IFRS 8.

NOTE 17 Autres créances et actifs financiers courants

Ce poste est composé de la manière suivante :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Avances et acomptes reçus	10 957	10 710
Créances sociales	2 276	2 638
Créances fiscales hors IS	89 043	81 619
Comptes courants actifs	8 597	6 251
Charges constatées d'avance	8 066	10 250
Autres créances	19 630	14 715
Total	138 570	126 183

Les autres créances ayant des échéances courtes figurent à l'actif à leur valeur nominale qui est proche de leur juste valeur. En cas de défaillance des débiteurs et d'indication objective de perte de valeur, ces créances font l'objet de dépréciations pour que leurs montants nets reflètent les flux de trésorerie espérés.

NOTE 18 Trésorerie et équivalents de trésorerie

► Principes comptables

Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Le Groupe a opté pour une gestion de ces actifs à leur juste valeur, les variations de juste valeur ultérieures étant portées en résultat.

► Évolution de la période

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
VMP et placements	2 257	2 348
Trésorerie active	57 352	57 071
Total	59 609	59 419

NOTE 19 Capitaux propres et résultat par action

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers, du marché, de soutenir le développement futur de l'activité et d'assurer la liquidité du titre. Pour assurer un certain volume d'échange sur le titre, le Groupe a conclu un contrat de liquidité avec un établissement financier.

19.1 Capital social

Le nombre d'actions composant le capital social est de 13 165 649 actions de valeur nominale de 1€ au 31 décembre 2018 inchangé par rapport à 2017.

Le Conseil d'administration réuni le 14 mars 2019 a fixé à 2,50 euros par action le dividende à verser au titre de l'exercice 2018 (2,45 euros au titre de l'exercice 2017). Ce dividende n'a pas été comptabilisé dans les états financiers consolidés 2018 et constituera une dette de la Société s'il est approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires.

19.2 Actions propres

Les montants décaissés par le Groupe pour l'acquisition d'actions STEF (actions propres) sont présentés en déduction des capitaux propres. Lorsque les actions propres sont vendues ou remises en circulation, les montants encaissés ont pour contrepartie les capitaux propres. Les cessions d'actions propres en tant qu'opération entre actionnaires n'engendrent aucun résultat.

19.3 Résultat par action

Le résultat non dilué par action est déterminé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires de STEF par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est déterminé en tenant compte des actions émises à la suite de l'exercice d'options de souscription par les bénéficiaires de ces options, des actions propres acquises par le Groupe qui sont déduites et des actions propres attribuées aux bénéficiaires d'options d'achat d'actions qui exercent leurs options d'achat.

Le calcul du résultat dilué par action est effectué sur la base d'un nombre d'actions majoré par l'effet de l'exercice de l'ensemble de ces instruments.

Le rapprochement entre les actions existantes au début de l'exercice et le nombre moyen pondéré d'actions retenu dans les calculs des résultats par action est le suivant :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Résultat part du Groupe	94 433	93 638
Nombre d'actions de capital au 31 décembre (a)	13 165 649	13 165 649
Nombre d'actions propres à fin de période (b)	831 438	848 691
Pondération des mouvements d'actions propres de l'exercice (c)	(528)	(18 586)
Nombre moyen pondéré d'actions au cours de l'exercice pour le calcul du résultat non dilué (a) - (b) + (c)	12 333 683	12 298 372
Nombre d'actions propres affecté au plan d'action de performance (d)	(26 971)	(31 008)
Pondération des mouvements des BSAAR de l'exercice		
Nombre moyen pondéré d'actions retenu pour le calcul du résultat par action dilué (a) - (b) + (c) - (d)	12 360 654	12 329 380
Résultat par action en euro :		
- non dilué	7,66	7,61
- dilué	7,64	7,59

20.1 Principes comptables

A. Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages post-emploi à prestations définies consentis par le Groupe sont comptabilisés au passif au fur et à mesure de l'acquisition des droits. Ils sont évalués selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées, appliquée à une estimation des salaires au moment du versement des indemnités. Les écarts actuariels provenant des changements d'hypothèses et des différences entre les prévisions et les montants versés sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

La juste valeur des fonds cantonnés auprès de compagnies d'assurance pour couvrir l'engagement, vient en déduction du passif. Les différences entre le rendement réel des fonds cantonnés et le produit financier comptabilisé en résultat, sur la base du taux actuariel retenu pour calculer la dette actuarielle, sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

B. Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme sont des rémunérations versées plus d'un an après le terme de la période au cours de laquelle la prestation a été rendue par le salarié. Ils sont comptabilisés au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés, et évalués selon les mêmes modalités que les indemnités de fin de carrière. Toutefois, les écarts actuariels qui en résultent sont immédiatement constatés en résultat.

Les engagements relatifs aux avantages post-emploi et aux autres avantages à long terme sont évalués par un actuaire indépendant.

20.2 Hypothèses retenues

Les principales hypothèses retenues pour évaluer la dette actuarielle, au titre des indemnités de départ à la retraite, sont les suivantes :

		Zone euro	Suisse
Taux d'actualisation	2018	1,75 %	1,00 %
	2017	1,50 %	0,75 %
Taux d'inflation	2018	1,75 %	0,75 %
	2017	1,75 %	0,75 %
Taux de rendement attendu des fonds cantonnés	2018	1,75 %	0,75 %
	2017	1,50 %	0,75 %
Taux prévu d'augmentation des salaires	2018	2,25 % ou 1,75 %	0,50 %
	2017	2,25 % ou 1,75 %	0,50 %
Duration moyenne (en années)	2018	11	26
	2017	11	26
Age de départ à la retraite	2018	60 à 66 ans	
	2017	60 à 66 ans	
Table de mortalité	2018	TGH/F 05 et RGM/RGF 48	BVG 2015
	2017	TGH/F 05 et RGM/RGF 48	BVG 2015

L'âge de départ en retraite dépend de la qualification des salariés et des secteurs d'activité au sein desquels ils sont employés. Il est, par ailleurs, retenu, comme hypothèse, que les salariés quittent le Groupe sur la base d'une demande de départ volontaire. Par conséquent, les indemnités qui leur sont versées en France sont assujetties à charges sociales conformément à la loi Fillon de 2003 et aux lois ultérieures de financement de la sécurité sociale.

Un test de sensibilité a été effectué avec un taux d'actualisation variant de 0,25 % par rapport au taux ci-dessus. Il conduit à une diminution de l'engagement de 2,9 % ou à une augmentation de 3 % selon le sens de la variation du taux d'actualisation.

20.3 Évolution sur l'exercice

Les dettes nettes relatives à ces avantages postérieurs à l'emploi sont détaillées ci-dessous :

	2018	2017
Dette actuarielle	58 696	55 225
Actifs de couverture	(35 473)	(33 515)
s/total Indemnités de départ à la retraite	23 223	21 710
Médailles du travail	9 729	10 069
Total	32 952	31 779

L'évolution des montants nets comptabilisés au bilan se présente comme suit :

	2018	2017
Montant au 1 ^{er} janvier	21 710	22 000
Charge de l'exercice	3 467	3 362
Variation de périmètre	1 355	
Variation des écarts actuariels	274	(1 052)
(Prime versée) / remboursement reçu des compagnies d'assurance	640	
Prestations payées	(4 223)	(2 600)
Montant au 31 décembre	23 223	21 710

La variation de la dette actuarielle est présentée ci-dessous :

	2018	2017
Montant au 1 ^{er} janvier	55 225	54 838
Droits acquis au cours de l'exercice et coût financier lié à la désactualisation de la dette actuarielle	4 289	3 827
Prestations payées	(4 223)	(2 600)
Projection de la dette actuarielle au 31 décembre sur la base des hypothèses en début d'exercice	55 291	56 065
Variation de périmètre	1 355	
Cotisations des employés	1 018	
Écarts actuariels liés à :		
- des hypothèses démographiques		
- des hypothèses financières	(1 746)	218
- des ajustements d'expérience	2 778	(1 058)
Montant au 31 décembre	58 696	55 225

Dettes financières

► Principes comptables

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les dettes financières ainsi que celles engendrées par les opérations d'exploitation (fournisseurs et autres). Lors de leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur juste valeur, nette des coûts de transaction. Dans le cas des dettes d'exploitation, du fait de leurs échéances très courtes, leur juste valeur correspond à leur valeur nominale. Les passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe ne possède pas d'instrument composé au 31 décembre 2018.

Des instruments dérivés sont mis en place par le Groupe pour gérer son exposition au risque de taux d'intérêt lié à son endettement. Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Même lorsque l'objectif du Groupe est de couvrir économiquement un risque, certains instruments dérivés ne remplissent pas les conditions imposées par la norme IFRS 9 pour être qualifiés de couverture comptable. Dans ce cas, les variations de valeur ultérieures sont enregistrées en résultat.

Lorsqu'un dérivé a pu être qualifié d'instrument de couverture, les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées comme suit :

► s'il s'agit d'une couverture de juste valeur (échange de flux d'intérêts fixes contre des flux variables), celles-ci sont inscrites en résultat, sous la même rubrique que les ajustements de la juste valeur de la dette au titre du risque couvert ;

► s'il s'agit d'une couverture de flux futurs de trésorerie (échange de flux d'intérêts variables contre des flux fixes), celles-ci sont enregistrées comme autres éléments du résultat global, pour la partie efficace de la couverture, et sont, par la suite, transférées en résultat lors de la comptabilisation des flux d'intérêts faisant l'objet de la couverture. La part inefficace est, quant à elle, constatée en résultat.

► Évolution de la période

Le détail des dettes financières courantes et non courantes est composé des catégories de dettes suivantes :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Dettes financières non courantes		
Emprunts bancaires et tirages de lignes de crédit confirmées à plus d'un an	354 207	213 036
Dettes liées à des locations-financement	48 010	33 234
Juste valeur des instruments financiers dérivés	4 340	5 549
Total	406 557	251 819
Dettes financières courantes		
Part à moins d'un an des :		
- Emprunts bancaires et de lignes de crédit spot	49 115	53 296
- Dettes liées à des locations-financement	19 579	9 319
- Autres dettes financières diverses	2 850	2 596
- Billets de trésorerie	235 200	201 500
Juste valeur des instruments financiers dérivés	3 375	2 085
Découverts bancaires et crédits à court terme	14 616	64 975
Total	324 735	333 771
Total des dettes financières	731 292	585 590

Pour financer ses investissements, le Groupe a fait appel principalement à des emprunts bancaires et à l'émission de billets de trésorerie.

L'exigibilité des dettes financières se présente, comme suit, au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017 :

2018	Total	Moins d'un an	Échéances plus d'un an et moins de cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunts bancaires et tirages sur lignes de crédits (y compris juste valeur des dérivés)	411 037	52 490	217 514	141 033
Location-financement	67 589	19 579	37 727	10 283
Billets de trésorerie	235 200	235 200	-	-
Découverts bancaires	14 616	14 616	-	-
Dettes financières diverses	2 850	2 850	-	-
Total	731 292	324 735	255 241	151 316

2017	Total	Moins d'un an	Échéances plus d'un an et moins de cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunts bancaires et tirages sur lignes de crédits (y compris juste valeur des dérivés)	273 966	55 381	124 769	93 816
Location-financement	42 553	9 319	32 442	792
Billets de trésorerie	201 500	201 500	-	-
Découverts bancaires	64 975	64 975	-	-
Dettes financières diverses	2 596	2 596	-	-
Total	585 590	333 771	157 211	94 608

L'exposition du Groupe aux risques de change, de taux et de liquidité du fait de son endettement financier est analysée en note 24.

Les variations des activités de financement détaillées par flux cash et non cash figurent ci-dessous :

2018	31 décembre 2017	Flux de trésorerie		Flux non cash			31 décembre 2018
		Nouveaux emprunts	Rembours.	Mouvements périmètre	Variation de juste valeur	Effet de change	
Emprunts bancaires et tirages de lignes de crédit	265 229	193 340	(56 153)	26		880	403 322
Dettes liées à des locations-financement	42 554	28 876	(11 226)	7 385			67 589
Billets de trésorerie	201 500	33 700					235 200
Dettes financières diverses & ICNE	2 598		252				2 850
Découverts bancaires et crédits à court terme	64 975		(52 163)	1 804			14 616
Juste valeur des instruments financiers dérivés	8 734				(1 019)		7 715
Total	585 590	255 916	(119 290)	9 215	(1 019)	880	731 292

NOTE 23 Autres dettes courantes

Les autres dettes courantes comprennent les éléments suivants :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Avances et acomptes versés	22 350	23 757
Dettes sociales	189 848	178 073
Dettes fiscales	107 012	97 330
Produits constatés d'avance	8 756	17 132
Comptes courants passifs	973	923
Dettes sur acquis. d'actifs	14 320	12 751
Autres dettes	9 564	3 424
Total	352 823	333 390

NOTE 24 Gestion des risques financiers

24.1 Risque de crédit

Aucun client ne représente plus de 5 % du chiffre d'affaires du Groupe, ce qui limite le risque que la défaillance de l'un d'entre eux puisse avoir des effets significatifs sur les résultats et la situation financière du Groupe. Le Groupe dispose également d'un contrat d'assurance contre le risque de défaillance de ses clients qui est renouvelé de manière régulière.

Les placements financiers sont constitués de titres de premier rang et sont négociés avec des banques, elles-mêmes de premier rang.

Le Groupe souscrit des dérivés de gré à gré avec des banques de première catégorie dans le cadre de conventions qui prévoient de compenser les montants dus et à recevoir en cas de défaillance de l'une des parties contractantes.

Ces accords de compensation conditionnels ne respectent pas les critères de la norme IAS 32 pour permettre la compensation des dérivés actifs et passifs au bilan.

24.2 Risque de taux d'intérêt

La structure de la dette financière par type de taux, après prise en compte de l'effet des instruments de couverture de taux, est la suivante :

	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Taux fixes	Taux variables	Taux fixes	Taux variables
Emprunts bancaires	338 562	299 960	229 571	220 160
Dettes liées à des locations-financement	63 263	4 326	37 087	5 467
Dettes financières diverses	2 850	7 715	2 596	8 734
Découverts bancaires et crédits à court terme	-	14 616		81 975
Total des dettes financières après couverture	404 675	326 617	269 254	316 336

L'objectif du Groupe en termes de gestion du risque de taux d'intérêt est de poursuivre une logique de micro-couverture au fur et à mesure de la mise en place de nouveaux contrats de financements immobiliers soit en contractant directement à taux fixe avec les établissements prêteurs, soit en mettant en place des contrats de swaps. Cette politique de couverture du Groupe doit permettre d'optimiser l'adossement des instruments de couverture aux dettes sous-jacentes, tout en améliorant son efficacité et en respectant les obligations comptables en termes de comptabilité de couverture.

En France, 25 swaps sont actifs au 31 décembre 2018, totalisant un notionnel cumulé couvert de 128 millions d'euros. Les swaps de taux sont parfaitement adossés aux financements longs en termes de durée et de notionnel amortissable. Leur échéance est fonction de la durée du financement sous-jacent, soit entre 9 et 15 ans à l'origine.

En Espagne, 2 swaps couvrent une partie de la dette en crédit-bail pour un montant de près de 3,6 millions d'euros. Par ailleurs un swap de taux d'intérêt permet de couvrir le financement de la plateforme de Torrejón, pour un notionnel couvert de 2,9 millions d'euros sur une durée résiduelle de 2 ans.

En Italie, deux swaps de taux sont parfaitement adossés aux financements des plateformes de Tavazzano et Mairano, pour un nominal de 10,2 millions d'euros. Au cours de l'année 2018, un swap de taux a été mis en place pour couvrir le financement de l'immobilier de Fidenza (Marconi) pour un notionnel de 66,5 millions d'euros au 31 décembre 2018.

En Belgique, la filiale STEF Logistics Saintes dispose d'un swap de taux parfaitement adossé au financement de sa plateforme de Saintes, pour un nominal d'environ 2 millions d'euros arrivant à échéance en 2024.

Aux Pays-Bas, la filiale STEF Nederland acquise en septembre 2014 dispose d'un swap de taux pour un nominal de 0,3 million d'euros arrivant à échéance en 2020.

Analyse de sensibilité au risque de taux

Une variation de 50 points de base des taux d'intérêt, à la date de clôture, aurait eu pour conséquence une augmentation (diminution) des capitaux propres et du résultat (avant impôt) à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables sont supposées constantes.

(-) Débit / (+) Crédit	Impact sur le compte de résultat		Impact sur le résultat global	
	Hausse de 50 bps	Baisse de 50 bps	Hausse de 50 bps	Baisse de 50 bps
Charges d'intérêt sur actifs/passifs à taux variable	1 595	(1 595)	0	0
Variation de JV des dérivés	0	0	4 042	(4 192)
Impact net	1 595	(1 595)	4 042	(4 192)

Exposition du bilan aux risques de taux

Au 31 décembre 2018	Courant		Non courant	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Dettes financières*	29 844	291 517	161 530	240 687
Actifs financiers non courants (note 13)			(28 467)	(3 154)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 18)		(59 609)		
Exposition nette avant prise en compte des dérivés	29 844	231 908	133 063	237 533
Notionnels des dérivés	37 171	(37 171)	176 130	(176 130)
Exposition nette après prise en compte des dérivés	67 014	194 737	309 193	61 403

* Hors juste valeur des instruments dérivés.

Au 31 décembre 2017	Courant		Non courant	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Dettes financières*	11 854	318 733	83 895	162 374
Actifs financiers non courants (note 13)			(26 083)	(3 074)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 18)		(59 419)		
Exposition nette avant prise en compte des dérivés	11 854	259 314	57 812	159 300
Notionnels des dérivés	26 704	(26 704)	146 801	(146 801)
Exposition nette après prise en compte des dérivés	38 559	232 610	204 613	12 499

* Hors juste valeur des instruments dérivés.

24.3 Risque de change

L'essentiel des flux en dehors de la zone euro concerne la Suisse, dont l'activité représente moins de 1 % du chiffre d'affaires du Groupe. Sur ce périmètre, les revenus et les coûts associés sont majoritairement comptabilisés en franc suisse, ce qui limite l'impact d'une variation du taux de change €/CHF sur les résultats du Groupe.

24.4 Risque de liquidité

Le Groupe dispose d'une gestion centralisée de trésorerie qui lui assure la maîtrise de l'ensemble des disponibilités de ses filiales.

Les besoins de trésorerie du Groupe sont assurés, majoritairement, par des lignes de crédit obtenues au niveau de la société mère.

STEF dispose au 31 décembre 2018, de 9 lignes de crédit confirmées à moyen terme, totalisant 148,5 millions d'euros. Au 31 décembre 2018, elles sont utilisées à hauteur de 50 millions d'euros.

En février 2016, afin de compléter et diversifier sa base de prêteurs et de réaliser des économies de charges financières, le Groupe a mis en place un programme de billets de trésorerie d'un montant plafond de 350 millions d'euros. Ces billets sont émis par STEF SA sur des maturités allant de 1 jour à 1 an. L'encours du programme au 31 décembre 2018 est de 235,2 millions d'euros.

La Société STEF dispose également de crédits spots totalisant 32 millions d'euros, non utilisés au 31 décembre 2018, et d'autorisations de découverts, sans échéance convenue, totalisant 103 millions d'euros dont 15 utilisées au 31 décembre 2018. Les besoins de trésorerie courants des filiales sont assurés principalement par la maison-mère via une convention de centralisation de trésorerie européenne.

Les lignes de crédit confirmées, non utilisées, et les autorisations de découvert disponibles et crédits spots, combinées avec une bonne planification des flux, assurent au Groupe une excellente maîtrise de son risque de liquidité.

Certaines lignes et emprunts sont assortis d'engagements de la part du Groupe, notamment le respect de ratios financiers. Les principaux ratios sont les suivants : EBITDA / Charges financières nettes supérieur à 6 ou 6,5 et Endettement Net / Fonds Propres inférieur à 1,7. Au 31 décembre 2018, le Groupe respecte l'ensemble des engagements attachés aux financements dont il dispose.

Les flux de trésorerie contractuels attachés aux passifs financiers et aux dettes de locations-financement s'analysent comme suit :

	2018	Échéances des flux de trésorerie contractuels		
	Valeur comptable	Moins d'un an	Plus d'un an et moins de cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunts bancaires	403 322	49 115	212 588	141 619
Location-financement	67 589	19 579	37 727	10 283
Découverts bancaires	14 616	14 616	-	-
Billets de trésorerie	235 200	235 200	-	-
Passifs financiers dérivés	7 715	3 059	4 926	(587)
Dettes financières diverses	2 850	2 850	-	-
s/total dettes financières	731 292	324 419	255 241	151 316
Fournisseurs	446 837	446 837		
Autres dettes courantes	352 464	352 464		
Total	1 530 593	1 123 720	255 241	151 316

24.5 Risque sur le gazole

En tant que consommateur important de gazole, STEF qui est exposé aux variations du prix de ce carburant n'envisage pas, pour le moment, de procéder à des achats d'instruments de couverture. Outre les mécanismes de répercussion de cette charge, le Groupe privilégie surtout l'optimisation des achats avec des acheteurs dédiés ainsi que la mise en œuvre de mesures visant à réduire les consommations des véhicules.

24.6 Information sur la juste valeur des instruments financiers par catégorie

	Valeur au bilan 31/12/2018	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autre résultat global	Instruments financiers au coût amorti	Actifs non qualifiés de financiers
Titres de participation non consolidés	87		87		
Autres actifs financiers non courants	8 893			8 893	
Prêts et créances des activités de financement	22 170			22 170	
Titres de placement	471		471		
s/total : actifs financiers non courants	31 621	-	558	31 063	-
Clients	508 154			508 154	
Autres débiteurs	157 012			157 012	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	59 609	59 609		-	
Actifs	756 396	59 609	558	696 229	-
	Valeur au bilan 31/12/2018	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autre résultat global	Instruments financiers au coût amorti	Actifs non qualifiés de financiers
Passifs financiers dérivés	7 715	26	7 689		
Dettes des activités de financement	708 961			641 372	67 589
Passifs financiers courants	14 616			14 616	
s/total : dettes financières	731 292	26	7 689	655 988	67 589
Fournisseurs	446 837			446 837	
Autres créanciers	353 047			353 047	
Passifs	1 531 176	26	7 689	1 455 872	67 589
	Valeur au bilan 31/12/2017	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autre résultat global	Instruments financiers au coût amorti	Actifs non qualifiés de financiers
Titres de participation non consolidés	92		92		
Autres actifs financiers non courants	7 327			7 327	
Prêts et créances des activités de financement	21 303			21 303	
Titres de placement	435		435		
s/total : actifs financiers non courants	29 157	-	527	28 630	-
Clients	475 305			475 305	
Autres débiteurs	147 977			147 977	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	59 419	59 419		-	
Actifs	711 858	59 419	527	651 912	-
	Valeur au bilan 31/12/2017	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autre résultat global	Instruments financiers au coût amorti	Actifs non qualifiés de financiers
Passifs financiers dérivés	8 734	182	8 552		
Dettes des activités de financement	511 881			469 327	42 554
Passifs financiers courants	64 975			64 975	
s/total : dettes financières	585 590	182	534 302	8 552	42 554
Fournisseurs	397 555			397 555	
Autres créanciers	333 523			333 523	
Passifs	1 316 668	182	1 265 380	8 552	42 554

Les actifs et passifs financiers n'entrant pas dans le champ d'application de la norme IFRS 9 sont principalement constitués de dettes de location-financement.

Hiérarchie des justes valeurs au 31 décembre 2018

Les instruments financiers à la juste valeur sont classés selon le niveau de hiérarchie suivant :

- ▶ niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotation sur un marché actif ;
- ▶ niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- ▶ niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres non observables.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers à la juste valeur par autre résultat global		558	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 257	57 352	
Actifs	2 257	57 910	
Instruments dérivés		7 715	
Passifs		7 715	

Portefeuille des dérivés au 31 décembre 2018	Juste valeur	À l'actif	Au passif	Part efficace comptabilisée en Résultat Net Global de la période	Nominal couvert	Maturité moyenne	Taux de référence
Swaps	[7 715]		[7 715]	993	213 301	4 ans	Euribor

Méthode de détermination des justes valeurs

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt, et les options reposent sur les cotations effectuées par des intermédiaires financiers. Le Groupe s'assure que ces cotations sont raisonnables en valorisant les swaps par actualisation des flux de trésorerie futurs estimés et les options à partir de modèles de valorisation (type Black & Sholes).

La juste valeur des « dettes fournisseurs » et « créances clients » correspond à la valeur comptable au bilan car l'actualisation des flux de trésorerie présente un impact non significatif compte tenu des faibles délais de paiement et de règlement.

La juste valeur des dettes à taux variables est sensiblement égale à la valeur comptable, au risque de crédit près.

NOTE 25

Opérations avec des parties liées

Les parties liées par rapport à STEF sont les entreprises associées, ses administrateurs et ses dirigeants. Sont également dans cette position les structures d'actionariat de cadres et de dirigeants ainsi que le fonds commun de placement des salariés qui, en agissant de concert, contrôlent 81,49 % des droits de vote à l'Assemblée de STEF.

25.1 Les rémunérations nettes et autres avantages

Les rémunérations nettes et autres avantages versés aux administrateurs et aux dirigeants ont été les suivants, en euros :

	2018	2017
Traitements et salaires	1 819 738	1 391 066
Jetons de présence	128 691	132 204
Total	1 948 429	1 523 270
Avantages à court terme	1 716 503	1 523 270
Avantages postérieurs à l'emploi	231 926	-
Avantages à long terme	Néant	Néant
Indemnités de fin de contrat de travail	Néant	Néant
Paiements en actions *	155 075	412 148

* Quote-part de charges IFRS 2 de l'exercice pour les administrateurs et dirigeants.

Les salaires et traitements présentés donnent, sur une base annuelle, le cumul des rémunérations nettes ainsi que les avantages versés aux anciens et nouveaux administrateurs et dirigeants.

25.2 Les soldes et transactions avec les entreprises associées

Les soldes et transactions avec les entreprises associées s'analysent comme suit :

	Soldes au 31 décembre 2018				Transactions de l'exercice	
	Clients	Fournisseurs	Prêts LT	Compte-courant	Ventes de biens ou de services	Achats de biens ou de services
Froid Combi						
Groupe Primever	117	(928)		1 632	1 438	(8 472)
Messageries Laitières	3 274			1 995	28 525	
Netko	126	(481)	1 200		481	(1 041)
SNC Normandie Export Logistics			1 393			
Olano Seafood Iberica						
Olano Valencia				308		
QSL-STEF	9 144	(16)		3 552	30 668	(19)
Stefover Tunisie						

Soldes au 31 décembre 2017

Transactions de l'exercice

	Soldes au 31 décembre 2017			Transactions de l'exercice		
	Clients	Fournisseurs	Prêts LT	Compte-courant	Ventes de biens ou de services	Achats de biens ou de services
Froid Combi						
Groupe Primever	70	(298)		1 585	1 981	(7 945)
Messageries Laitières	3 058			862	27 551	(4)
Netko	171		1 200		860	(100)
SNC Normandie Export Logistics			1 341			
Olano Seafood Iberica						
Olano Valencia	5					
QSL-STEF				5 066		
Stefover Tunisie						(66)

Toutes les transactions effectuées avec les parties liées sont facturées aux conditions normales du marché. Il n'est pas intervenu de transaction significative, en 2018 et 2017, entre le Groupe d'une part, et les structures d'actionariat de cadres et de dirigeants et le fonds commun de placement des salariés d'autre part.

NOTE 26

Honoraires des commissaires aux comptes

En K€	MAZARS				KPMG			
	Montant		%		Montant		%	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Audit								
I) Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1 022	943	93 %	90 %	837	798	100 %	99 %
a) Émetteur	124	123	11 %	12 %	173	171	21 %	21 %
b) Filiales intégrées globalement	897	820	82 %	78 %	664	627	79 %	78 %
II) Services autres que la certification des comptes	72	108	7 %	10 %	0	6	0 %	1 %
a) Émetteur	21	21	2 %	2 %	0	6	0 %	1 %
b) Filiales intégrées globalement	51	87	5 %	8 %	0	0	0 %	0 %
Total	1 094	1 051	100 %	100 %	837	804	100 %	100 %

Les honoraires de commissariats aux comptes des autres cabinets s'élèvent à 110 K€ pour l'année 2018 (110 K€ en 2017). Les services autres que la certification des comptes concernent principalement le rapport sociétal et environnemental et les audits d'acquisition d'entreprises.

NOTE 27 Engagements hors bilan

En K€	2018	2017
Engagements reçus		
Engagements liés au financement	0	0
Engagements liés aux activités opérationnelles	5 362	1 869
Engagements liés au périmètre consolidé	7 750	2 880
Lignes de crédit disponibles à moyen terme non utilisées	98 500	138 000
Crédits spots et découverts bancaires non utilisés	121 000	53 000
Autres engagements reçus	0	783
Total	232 612	196 532

En K€	2018	2017
Engagements donnés		
Engagements liés au financement	926	250
Engagements liés aux activités opérationnelles	50 690	42 635
Engagements liés au périmètre consolidé	0	0
Autres engagements donnés	537	1 927
Total	52 153	44 812

Les engagements liés aux activités opérationnelles comprennent principalement des commandes fermes d'immobilisations corporelles non encore exécutées qui s'élèvent à 50,6 millions d'euros au 31 décembre 2018 (contre 38,2 millions d'euros au 31 décembre 2017).

NOTE 28 Locations simples

Les loyers et charges locatives liés aux contrats de locations simples sur immobilier, matériels de transport et autres matériels se sont élevés, en 2018 à 75 millions d'euros (71,5 millions d'euros en 2017).

NOTE 29 Passifs éventuels

Dans le cadre normal de ses activités, le Groupe peut être défendeur dans des litiges et contentieux. Il comptabilise une provision à chaque fois qu'il estime probable un dénouement défavorable devant se traduire par une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable.

En février 2018, Corsica Ferries a assigné devant le Tribunal de Commerce de Marseille le groupement SNCM (par l'intermédiaire de ses liquidateurs judiciaires) et La Méridionale.

Corsica Ferries estime que la réponse conjointe des deux sociétés à la consultation en vue de l'attribution de la Délégation de Service Public pour la période 2014-2023 (délégation aujourd'hui annulée), constituait une pratique anti-concurrentielle, alors même que le cahier des charges de cette consultation l'autorisait.

Le Groupe estime que cette action judiciaire n'est pas légitime et prépare une action en défense avec l'aide de ses avocats.

L'affaire a été renvoyée à l'audience de procédure qui aura lieu le 26 mars 2019.

NOTE 30 Événements postérieurs à la clôture

► Le 4 janvier 2019, le Groupe a acquis 100 % des titres de la société Transports Frigorifiques Grégoire Gaillard.

► Le 1er mars 2019, le Groupe s'est porté acquéreur de 60 % des titres de la société Netko pour détenir 100 % du capital de cette société.

► La Méridionale a candidaté à la nouvelle Délégation de Service Public portant sur la période du 1^{er} octobre 2019 au 31 décembre 2020. L'appel d'offres porte sur cinq lignes de dessertes.

Le 13 février 2019, la Collectivité de Corse lui a notifié qu'elle était admise aux négociations pour trois d'entre elles (Bastia, Ile Rousse et Porto Vecchio). La Méridionale a introduit un recours en référé précontractuel auprès du tribunal administratif de Bastia pour contester son éviction sur les lignes d'Ajaccio et Propriano. L'audience est fixée au 13 mars 2019 pour un délibéré à intervenir dans les meilleurs délais.

Liste des sociétés consolidées

En application des règles énoncées au paragraphe 2.1 ci-dessus les sociétés suivantes sont comprises dans les états financiers consolidés :

Sociétés intégrées globalement	Pourcentage de contrôle	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Société STEF-SA (Mère)		
Atlantique SA (Espagne)	100 %	100 %
Bretagne Frigo	100 %	100 %
Entrepôts Frigorifiques de Nord et de l'Est (EFNE)	100 %	100 %
Entrepôts Frigorifiques du Sud-Ouest (EFSO)	100 %	100 %
FSD	100 %	100 %
GIE STEF Geodis	50 %	50 %
Institut des métiers du froid	100 %	100 %
SLD Aix-en-Provence	100 %	100 %
SNC STEF-TFE Services	100 %	100 %
STEF Information et Technologies	100 %	100 %
STEF IT Portugal	100 %	100 %
STEF Logistics Courcelles (Belgique)	100 %	100 %
STEF Logistics Saintes (Belgique)	100 %	100 %
STEF Logistique Plouéan	100 %	100 %
STEF Suisse	100 %	99 %
STEF Nederland (Pays-Bas) et ses filiales :	100 %	100 %
STEF Bodegraven BV	100 %	100 %
STEF International Bodegraven BV	100 %	100 %
STEF Eindhoven BV	100 %	100 %
Speksnijder Transport BV		100 %
Société des Glacières et frigorifiques de St-Nazaire (SGN) et sa filiale :	100 %	100 %
SNC Loudéac Froid	100 %	100 %
IMMOSTEF et ses filiales :	100 %	100 %
Blue EnerFreeze	100 %	
Entrepôts frigorifiques de Normandie Loire (EFNL)	100 %	100 %
Frigaurice	100 %	100 %
Les Frigorifiques du Périgord	100 %	100 %
GEFA	100 %	100 %
Normandie Souchet	100 %	100 %
SCI BV 18	100 %	100 %
SCI des Vallions	100 %	100 %
SCI Fresh 5	100 %	100 %
SCI Fresh 7	100 %	100 %
SCI Immo	100 %	100 %
SCI Immotrans 42	100 %	100 %
SNC Adour Cap de Gascogne	100 %	100 %
SNC Agen Champs de Lassalle	100 %	100 %
SNC Allonnes Entrepôts	100 %	100 %
SNC Atton Logistique	100 %	100 %
SNC Bondoufle La Haie Fleurie	100 %	100 %

Sociétés intégrées globalement

Société STEF-SA (Mère)	Pourcentage de contrôle	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017
SNC Brignais Charvolin	100 %	100 %
SNC Burnhaupt Les Mulhouse	100 %	100 %
SNC Carros La Manda	100 %	100 %
SNC Cavaillon Le Castanie	100 %	100 %
SNC Cergy Frais	100 %	100 %
SNC Cergy Froid	100 %	100 %
SNC de la Vesvroise	100 %	100 %
SNC Donzenac Entrepôts	100 %	100 %
SNC Donzenac La Maleyrie	100 %	100 %
SNC France Plateformes	100 %	100 %
SNC Gap Plan de Lardier	100 %	100 %
SNC Immotrans 49	100 %	100 %
SNC Immotrans 56	100 %	100 %
SNC Immotrans 69	100 %	100 %
SNC La Pointe de Pessac	100 %	100 %
SNC Le Mans Faraday (ex FIM)	100 %	100 %
SNC Les Essarts Sainte-Florence	100 %	100 %
SNC Louverne Les Guichérons	100 %	100 %
SNC Mâcon Est Replonges	100 %	100 %
SNC Mions La Perrinière	100 %	100 %
SNC Plan d'Orgon-sur-Durance	100 %	100 %
SNC Reims La Pompelle	100 %	100 %
SNC Saran Les Champs Rouges	100 %	100 %
SNC Saint-Herblain Chasseloire		100 %
SNC Strasbourg Pont de L'Europe	100 %	100 %
SNC Toussieu Chabroud	100 %	100 %
SNC Trangé Le Bois Chardon	100 %	100 %
SNC Valence Pont des Anglais	100 %	100 %
STEF Logistique et ses filiales :	100 %	100 %
Alpha 2	100 %	
Beta 2	100 %	
Gamma 2	100 %	
KL Services (KSL)	100 %	100 %
STEF Logistique Le Plessis-Pâté	100 %	100 %
STEF Logistique Saint-Pierre-des-Corps	100 %	100 %
STEF Logistique Aix	100 %	100 %
STEF Logistique Aix-en-Provence	100 %	100 %
STEF Logistique Alsace	100 %	100 %
STEF Logistique Arnage	100 %	100 %
STEF Logistique Atton	100 %	100 %
STEF Logistique Aulnay-sous-Bois	100 %	100 %
STEF Logistique Aurice	100 %	100 %
STEF Logistique Bain-de-Bretagne	100 %	100 %
STEF Logistique Bondoufle	100 %	100 %
STEF Logistique Bourgogne	100 %	100 %
STEF Logistique Bretagne Nord	100 %	100 %

Sociétés intégrées globalement Société STEF-SA (Mère)	Pourcentage de contrôle	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017
STEF Logistique Bretagne Sud	100 %	100 %
STEF Logistique Brignais	100 %	100 %
STEF Logistique Cergy	100 %	100 %
STEF Logistique Darvault	100 %	100 %
STEF Logistique Distribution Cergy	100 %	100 %
STEF Logistique Distribution Montsoul	100 %	100 %
STEF Logistique Distribution Vitry	100 %	100 %
STEF Logistique Fuveau	100 %	100 %
STEF Logistique Givors	100 %	100 %
STEF Logistique Tigery	100 %	100 %
STEF Logistique Le Plessis-Belleville	100 %	100 %
STEF Logistique Lesquin	100 %	100 %
STEF Logistique Lorraine Surgelés	100 %	100 %
STEF Logistique Méditerranée	100 %	100 %
STEF Logistique Midi-Pyrénées-Limousin	100 %	100 %
STEF Logistique Mions	100 %	100 %
STEF Logistique Montbartier	100 %	100 %
STEF Logistique Montsoul	100 %	100 %
STEF Logistique Moulins-Les-Metz	100 %	100 %
STEF Logistique Nemours	100 %	100 %
STEF Logistique Niort	100 %	100 %
STEF Logistique Nord	100 %	100 %
STEF Logistique Normandie	100 %	100 %
STEF Logistique Pays-de-Loire	100 %	100 %
STEF Logistique Pessac	100 %	100 %
STEF Logistique Rhône-Alpes	100 %	100 %
STEF Logistique Rouen	100 %	100 %
STEF Logistique Saint-Dizier	100 %	100 %
STEF Logistique Saint-Sever	100 %	100 %
STEF Logistique Santé	100 %	100 %
STEF Logistique Sorgues	100 %	100 %
STEF Logistique Tours	100 %	100 %
STEF Logistique Toussieu	100 %	100 %
STEF Logistique Vénissieux	100 %	100 %
STEF Logistique Vitry	100 %	100 %
STEF Restauration France	100 %	100 %
STEF Transport Montsoul	100 %	100 %
STEF TSA	100 %	100 %
STEF TSA Orléans Nord	100 %	100 %
STEF TSA Rhône-Alpes	100 %	100 %
Compagnie Méridionale de Participation (CMP) et sa filiale :	100 %	100 %
La Méridionale et ses filiales :	98 %	98 %
A.M.C	98 %	98 %
Cie Méridionale de Manutention (CMM)	98 %	98 %
SNC PIANA	98 %	98 %

Sociétés intégrées globalement Société STEF-SA (Mère)	Pourcentage de contrôle	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017
STEF Transport et ses filiales :	100 %	100 %
Dispack	100 %	100 %
Epsilon	100 %	100 %
Ebrex France et sa filiale :	100 %	100 %
STEF Logistique Salon-de-Provence	100 %	100 %
Express Marée	100 %	
Immotrans 35	100 %	100%
Sigma	100 %	100 %
STEF Eurofrischfracht	100 %	100 %
STEF International Strasbourg	100 %	100 %
STEF International Paris	100 %	100 %
STEF International Ouest	100 %	100 %
STEF International Lyon	100 %	100 %
STEF International Bordeaux	100 %	100 %
STEF Logistique Caen	100 %	100 %
STEF Logistique Vannes	100 %	100 %
STEF Transport Agen	100 %	100 %
STEF Transport Alpes	100 %	100 %
STEF Transport Angers	100 %	100 %
STEF Transport Avignon	100 %	100 %
STEF Transport Bordeaux Bègles	100 %	100 %
STEF Transport Boulogne	100 %	100 %
STEF Transport Bourges	100 %	100 %
STEF Transport Brive	100 %	100 %
STEF Transport Caen	100 %	100 %
STEF Transport Cavillon	100 %	100 %
STEF Transport Chaulnes	100 %	100 %
STEF Transport Clermont-Ferrand	100 %	100 %
STEF Transport Côte d'Azur	100 %	100 %
STEF Transport Dijon	100 %	100 %
STEF Transport Epinal	100 %	100 %
STEF Transport Saint-Lô	100 %	100 %
STEF Transport Investissement	100 %	100 %
STEF Transport Landivisiau	100 %	100 %
STEF Transport Langres	100 %	100 %
STEF Transport Laval	100 %	100 %
STEF Transport Le Mans	100 %	100 %
STEF Transport Le Rheu	100 %	100 %
STEF Transport Lesquin	100 %	100 %
STEF Transport Lille	100 %	100 %
STEF Transport Limoges	100 %	100 %
STEF Transport Lorient	100 %	100 %
STEF Transport Lyon	100 %	100 %
STEF Transport Lyon Est	100 %	100 %
STEF Transport Mâcon	100 %	100 %
STEF Transport Marseille	100 %	100 %

Sociétés intégrées globalement Société STEF-SA (Mère)	Pourcentage de contrôle	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017
STEF Transport Metz	100 %	100 %
STEF Transport Metz Nord	100 %	100 %
STEF Transport Montpellier	100 %	100 %
STEF Transport Mulhouse	100 %	100 %
STEF Transport Nantes Carquefou	100 %	100 %
STEF Transport Narbonne	100 %	100 %
STEF Transport Niort 1-La Crèche	100 %	100 %
STEF Transport Niort 2-La Crèche	100 %	100 %
STEF Transport Orléans	100 %	100 %
STEF Transport Paris Athis	100 %	100 %
STEF Transport Paris Distribution	100 %	100 %
STEF Transport Paris Plessis-Belleville	100 %	100 %
STEF Transport Paris Rungis	100 %	100 %
STEF Transport Paris Vitry	100 %	100 %
STEF Transport Pilotage France	100 %	100 %
STEF Transport Plan-d'Orgon	100 %	100 %
STEF Transport Quimper	100 %	100 %
STEF Transport Reims	100 %	100 %
STEF Transport Rennes	100 %	100 %
STEF Transport Rennes Châteaubourg	100 %	100 %
STEF Transport Rethel	100 %	100 %
STEF Transport Rouen	100 %	100 %
STEF Transport Saint-Amand	100 %	100 %
STEF Transport Saint-Brieuc	100 %	100 %
STEF Transport Saintes (Belgique)	100 %	100 %
STEF Transport Saint-Sever	100 %	100 %
STEF Transport Seafood Lyon	100 %	100 %
STEF Transport Strasbourg	100 %	100 %
STEF Transport Tarbes	100 %	100 %
STEF Transport Toulouse	100 %	100 %
STEF Transport Tours	100 %	100 %
STEF Transport Valence	100 %	100 %
STEF Transport Vannes	100 %	100 %
STEF Transport Velaines	100 %	100 %
STEF Transport Vendée	100 %	100 %
STEF Transport Vire	100 %	100 %
STEF OVER	100 %	100 %
TFE International Ltd (Royaume-Uni)	100 %	100 %
Tradimar Bordeaux	100 %	100 %
Transport Frigorifique Normandie	100 %	100 %
Transports Frigorifiques des Alpes (TFA)	100 %	100 %
Transports Frigorifiques Spadis et sa filiale :	100 %	100 %
STEF Transport St-Etienne	100 %	100 %
STEF Italia Holding Srl. et ses filiales :	100 %	100 %
STEF Logistics Italia Srl	100 %	100 %
IMMOSTEF Italia Srl (détenue à 49 % par IMMOSTEF France)	100 %	100 %

Sociétés intégrées globalement Société STEF-SA (Mère)	Pourcentage de contrôle	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017
STEF Italia SpA et ses filiales :	100 %	100 %
CDL Srl	51 %	51 %
STEF Frozen Srl et sa filiale :	100 %	
Orlando Marconi Trasporti Srl	100 %	
SLF Sicilia Srl	97 %	97 %
STEF Trento Srl	100 %	51 %
STEF International Italia Srl	100 %	100 %
STEF Seafood Italia Srl	100 %	100 %
STEF Logistica e Distribuzione Srl		100 %
STEF Iberia et ses filiales :	100 %	100 %
IMMOSTEF Portugal SLU	100 %	100 %
Logirest SLU	100 %	100 %
STEF Los Olivos SAU	100 %	100 %
STEF Portugal-Logistica E Transporte, Lda	100 %	100 %
Transportes Badosa SAU	100 %	100 %
IMMOSTEF España et sa filiale :	100 %	100 %
Friomerk et sa filiale :	100 %	100 %
Euomerk SAU	100 %	100 %

Sociétés mises en équivalence	Pourcentage de contrôle	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Participations de STEF Transport :		
Froidcombi	25 %	25 %
Messageries Laitières	39 %	39 %
Stefover Tunisie (filiale de Stefover)	49 %	49 %
Groupe Prim@ever	49 %	49 %
Olano Seafood Iberica	32 %	32 %
Normandie Export Logistics	39 %	39 %
Participations de STEF Logistique :		
QSL - STEF	49 %	49 %
Participations d'IMMOSTEF :		
Norfrigo	38 %	38 %
SCCV Innovespace Corbas	25 %	25 %
SCCV Parc Dijon Champollion	49 %	49 %
SCCV SILSA	49 %	49 %
Participations de STEF Iberia :		
Olano Valencia (Espagne)	20 %	20 %
Participations de STEF Nederland :		
Netko	40 %	40 %

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

À l'Assemblée Générale de la Société STEF,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Société STEF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 « Référentiel comptable » de l'annexe des comptes consolidés qui expose :

- ▶ les impacts des premières applications en 2018 des normes IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » et IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- ▶ les effets attendus de l'application de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location, que le Groupe appliquera à compter du 1^{er} janvier 2019.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation de l'actif immobilisé (y compris écarts d'acquisition)

(Notes 12.1, 12.2, 12.3 de l'annexe aux comptes consolidés)

Description du risque :

Au 31 décembre 2018, les actifs immobilisés sont constitués des éléments suivants :

- ▶ écarts d'acquisition (186,8 millions d'euros) ;
- ▶ autres immobilisations incorporelles (18,4 millions d'euros) ;
- ▶ immobilisations corporelles (1 250,1 millions d'euros) correspondant notamment aux plateformes et entrepôts, matériels de transport et navires.

Le Groupe examine de manière régulière si ses immobilisations incorporelles et corporelles ne sont pas soumises aux indices de perte de valeur décrits en note 12.3 de l'annexe, et le cas échéant, réalise des tests de perte de valeur.

Le Groupe réalise par ailleurs annuellement, un test de perte de valeur des écarts d'acquisition et des éléments incorporels à durée de vie indéterminée selon les modalités décrites dans la note 12.3 de l'annexe. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable des actifs testés, éventuellement regroupés au sein d'Unités Génératrices de Trésorerie (ci-après « UGT »), est inférieure à leur valeur nette comptable. Cette valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et sa juste valeur nette des coûts de vente. La détermination de la valeur recouvrable repose sur des calculs de flux de trésorerie futurs actualisés visant à déterminer la valeur d'utilité des UGT. Ces calculs requièrent des jugements importants de la direction, notamment sur l'établissement des prévisions ainsi que sur le choix des taux d'actualisation et de croissance sur le long terme retenus.

Par exception, pour l'UGT Maritime, la valeur de marché des navires à dire d'experts est utilisée comme valeur terminale.

Dans ce contexte, nous avons considéré l'évaluation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels et corporels comme un point clé de l'audit, du fait de l'importance de ces actifs au bilan et du recours élevé au jugement de la direction qu'implique cette évaluation, notamment sur l'établissement des prévisions ainsi que sur la détermination des taux d'actualisation et de croissance sur le long terme retenus.

Notre réponse au risque

Nos travaux ont consisté, en premier lieu, à revoir le caractère raisonnable des indicateurs de perte de valeur retenus par le Groupe et à apprécier en conséquence l'étendue des tests réalisés sur l'exercice.

Pour les tests visant à déterminer la valeur d'utilité des UGT, nos travaux ont consisté à :

- ▶ apprécier la pertinence des UGT retenues par la direction pour conduire les tests de perte de valeur des écarts d'acquisition et, le cas échéant, mener des tests de sensibilité sur une structuration différente des UGT ;
- ▶ corroborer l'exhaustivité des éléments composant la valeur comptable des UGT testées et la cohérence de ces éléments avec la façon dont les projections des flux de trésorerie ont été déterminées pour la valeur d'utilité ;
- ▶ apprécier la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la direction telles qu'elles ont été présentées au Conseil d'administration dans le cadre des processus budgétaires ;

► apprécier la cohérence des hypothèses retenues notamment en ce qui concerne les taux de croissance et les taux d'actualisation (WACC) ;

► analyser le caractère approprié des informations fournies dans la note 12.3 de l'annexe aux comptes consolidés notamment sur les analyses de sensibilité de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des actifs corporels et incorporels à une variation des principales hypothèses retenues ;

► pour les actifs de l'UGT Maritime, dont la valeur terminale est déterminée sur la base de la valeur de marché des navires, nos travaux ont consisté à obtenir les rapports d'évaluation de ces actifs et d'apprécier la compétence et l'objectivité des experts ayant été sollicités pour conduire ces évaluations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Société STEF par l'Assemblée Générale du 18 décembre 1997 pour le cabinet Mazars et du 22 juin 1994 pour le cabinet KPMG S.A.

Au 31 décembre 2018, le cabinet Mazars était dans la 21^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG S.A. dans la 24^{ème} année, dont 20 années pour les deux cabinets, depuis que les titres de la Société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

► il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

► il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

► il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

► il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

► il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

► concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris La Défense et Courbevoie, le 28 mars 2019

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.
Jérémy Lerondeau
Associé

MAZARS
Anne-Laure Rousselou
Associée

Résultats de la société mère – Stef SA

La Société STEF, holding pure, regroupe les directions fonctionnelles Groupe et détient des ensembles immobiliers donnés en location aux sociétés d'exploitation. Le chiffre d'affaires, constitué de locations et de prestations essentiellement internes au Groupe, s'élève à 17,1 M€, contre 15,5 M€ en 2017, suite à des compléments de refacturation de main-d'œuvre. Les produits imputables à des tiers, reprises sur dépréciations et autres produits, représentent 49,5 M€, à comparer à 46,9 M€ pour 2017. Il s'agit principalement des frais de groupe facturés à l'ensemble des filiales.

Les produits financiers de 31,5 M€ en 2018 contre 33,4 M€ en 2017 sont composés principalement de revenus de participations à hauteur de 27,6 M€.

Le résultat exceptionnel s'élève à 0,2 M10 pt, contre 1,7 M€ en 2017.

En 2018, la Société a constaté une économie d'impôt de 3,9 M€ (STEF est tête de groupe fiscal), contre 1,5 M€ au titre de 2017. Cette économie relève du régime de l'intégration fiscale prévu par l'article 223 A du CGI permettant notamment, du fait du principe de compensation entre les différents résultats des sociétés du Groupe, d'obtenir un produit d'impôt.

Le résultat net de la maison-mère est bénéficiaire de 30,8 M€ contre 34,2 M€ en 2017.

Proposition d'affectation

Résultat de l'exercice 30 758 623 €
Report à nouveau 63 107 327 €
formant un total disponible de 93 865 950 €

Qui sera affecté de la façon suivante

Distribution d'un dividende de 2,50 € par action

soit une distribution théorique globale de 32 914 123 €
Au report à nouveau à hauteur de 60 951 828 €

La Société détenant certaines de ses propres actions lors de la mise en paiement du dividende, la somme correspondant au montant du dividende qui ne serait pas versée au titre de ces actions, sera affectée au compte de report à nouveau.

La mise en paiement du dividende aura lieu le 7 mai 2019.

Dividendes distribués au titre des trois précédents exercices

Exercice	Nombre d'actions	Dividende distribué par action
2015	13 165 649	1,95
2016	13 165 649	2,25
2017	13 165 649	2,45

Conformément à l'article 223 quinquies du CGI, il est indiqué qu'il n'y a pas eu de frais généraux ayant donné lieu à réintégration dans le bénéfice imposable au titre de l'article 39-5 du CGI. Par ailleurs, la Société n'a pas enregistré de charges visées à l'article 39-4 du même code.

Le tableau des résultats des cinq derniers exercices de STEF figure en annexe aux comptes sociaux.

Conventions réglementées

Les conventions antérieures sont examinées par le Conseil d'administration conformément à la loi.

Recherche et développement

Les projets innovants concernent essentiellement la politique de Développement Durable du Groupe (carburant alternatif au gazole pour les véhicules, systèmes pour réduire la consommation d'énergie destinée au fonctionnement des plateformes (cf. section « Environnement ») et les évolutions des systèmes d'information du Groupe.

Le Groupe n'a pas retenu de projet spécifique au titre du crédit impôt recherche pour 2018, les dépenses exposées éligibles à ce titre n'étant pas significatives.

Échéancier des factures reçues et émises

Le tableau « factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu » figure en annexe du présent document.

Annexe 1

STEF SA - Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	Article D.441 L.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 L.-1° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	34					462	0					29
Montant total des factures concernées TTC	234 452 €	1 640 020 €	328 010 €	151 118 €	195 814 €	2 314 963 €	0	107 765 €	166 080 €	4 346	259 246 €	537 438 €
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	0,47 %	3,31 %	0,66 %	0,30 %	0,30 %	4,67 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							0	0,11 %	0,17 %	0	0,27 %	0,56 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux						<input type="checkbox"/> Délais contractuels <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux					

CONTACTS

Stanislas LEMOR – Directeur-Général Délégué
Marie-Line PESQUIDOUX – Secrétaire Générale

www.stef.com

Création / Réalisation : Idéogramme Communication

Crédits photos : Cyril Bruneau, Clan d'Oeil, Shutterstock, Istock – Steve Murez : page 2 – Sigrun Sauerzapf, Jean-Pierre Fabre, La Méridionale : pages 24, 25 et 54

Coordination : STEF Secrétariat Général – Marie-Line Pesquidoux
et Direction de la Communication : Céline Audibert



*Promouvoir la gestion
durable des forêts*
Pour plus d'infos :
www.pefc.org



Société Anonyme au capital de 13 165 649 €
Siège social : 93, boulevard Malesherbes - 75008 Paris
999 990 005 RCS Paris

Tél.: 01 40 74 28 28

www.stef.com